

**intra**sense  
Reveal the in visible. Save lives

# Rapport annuel

---

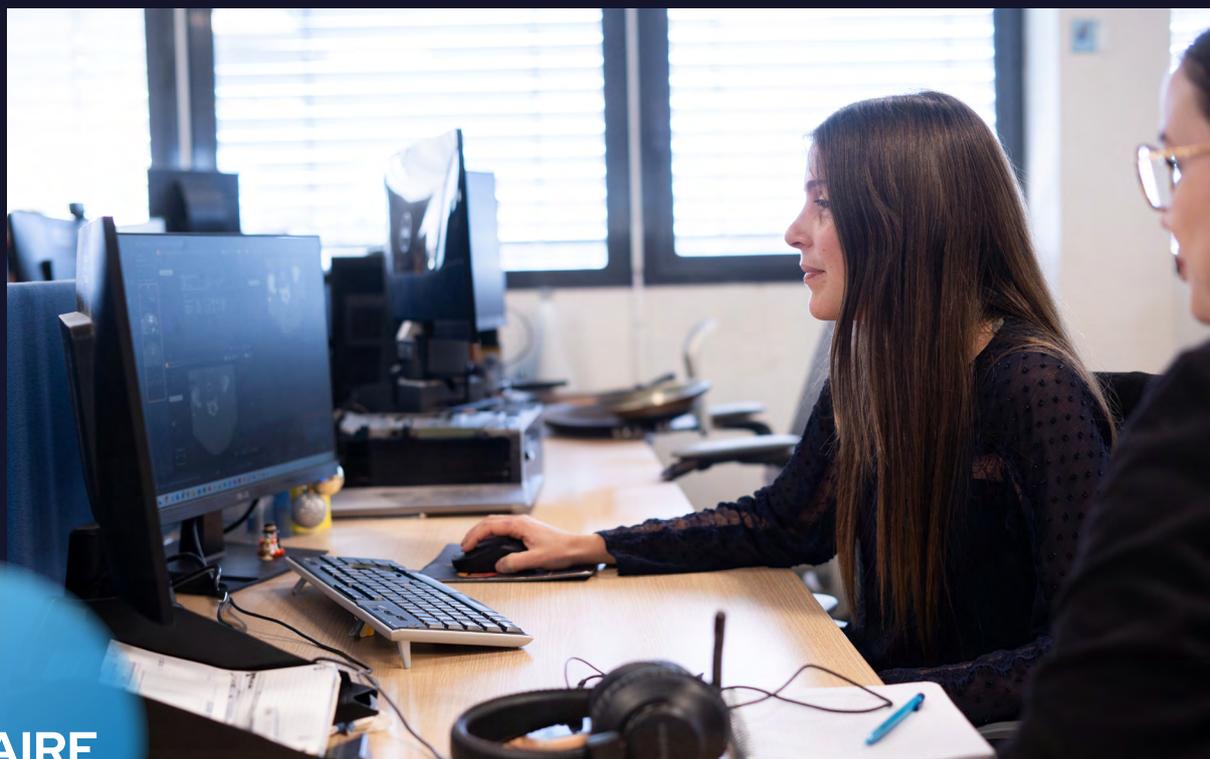
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

---



**2024**

**intra**sense.fr



## SOMMAIRE

- 03** Intrasense, actrice mondiale de l'imagerie médicale
- 04** Le mot du Président du Conseil d'administration
- 05** Le mot du Directeur Général
- 06** Les membres du Conseil d'administration
- 08** Chiffres clés annuels
- 10** Interview : Jérôme Thiebaud, Chief Business Officer
- 11** Dossier oncologie
- 15** Développement international
- 16** Les talents Intrasense

# intrasense,

## ACTRICE MONDIALE DE L'IMAGERIE MEDICALE



### Une expertise technologique au service du patient

Expert français de l'imagerie médicale, **Intrasense développe et commercialise des plateformes logicielles facilitant le diagnostic et la prise de décision.** Spécialisée en imagerie oncologique et suivi du patient atteint de cancer, Intrasense conçoit des solutions enrichies d'intelligence

artificielle à forte valeur médicale qui s'intègrent parfaitement au flux de travail des professionnels de santé. Basée à Montpellier, Intrasense s'appuie sur une équipe multidisciplinaire combinant des expertises en informatique, mathématiques et sciences de la santé.

**Notre ambition est claire : proposer aux professionnels de santé des solutions de visualisation avancée, enrichies d'IA à forte valeur médicale intégrées de manière native pour allier excellence clinique et performance opérationnelle.**



### Une ambition stratégique d'accélération de croissance

L'avenir de l'imagerie oncologique passe par l'innovation. **En créant une nouvelle ligne de produit en oncologie et en enrichissant ses solutions cliniques avec de l'IA de pointe, Intrasense renforce son positionnement en imagerie oncologique,** en alignement avec la vision de son actionnaire majoritaire et partenaire Guerbet, leader mondial de l'imagerie médicale.

**Cette collaboration capitalistique et opérationnelle avec le groupe Guerbet constitue un accélérateur stratégique.** Elle permet à Intrasense de bénéficier d'une expertise et d'un réseau international pour déployer plus rapidement ses solutions et asseoir son ambition : devenir un leader mondial de l'imagerie médicale enrichie par l'IA.



**DU REVENU  
RÉINVESTI  
EN R&D**



### Un pionnier de l'IA intégrée aux solutions d'imagerie

**Nous développons des solutions d'imagerie à forte valeur ajoutée, exploitant les capacités de l'IA pour :**

- Faciliter le diagnostic,
- Accélérer et fiabiliser le suivi des patients,
- Améliorer la prise en charge oncologique grâce à des outils d'optimisation et de coordination des soins.

Notre mission est d'**offrir aux professionnels de santé des outils performants améliorant précision, rapidité et efficacité opérationnelle,** et garantissant une prestation de soins durable. L'IA est un levier clé pour garantir une prise en charge plus précise et personnalisée, contribuant à une médecine plus prédictive et préventive.

# LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur,  
Chers actionnaires,

Au nom du Conseil d'administration, je suis heureux de vous présenter ce Rapport Financier Annuel 2024. Cette année a marqué une nouvelle étape décisive pour Intrasure, confirmant notre engagement en faveur de l'innovation, de l'intelligence artificielle et de la création de valeur médicale.

L'année 2024 a été synonyme d'accélération et de concrétisation.

Sur le plan opérationnel, les équipes Intrasure ont été enrichies avec l'arrivée d'un nouveau Directeur Général et d'un Chief Business Officer, pour accélérer la stratégie de développement. Sur le plan technique, nous avons franchi des étapes cruciales, avec les certifications CE sous MDR de Myrian®, intégrant l'IA prostate développée par Guerbet, et de Liflow®, ainsi que le lancement de notre nouvelle gamme d'IA dédiée à l'oncologie, DUOnco™. Sur le plan commercial, Intrasure a intensifié sa présence sur les congrès internationaux de la profession, aux côtés de Guerbet, et met en œuvre progressivement de nouvelles dynamiques sur des marchés porteurs.

Dans un marché en pleine mutation, l'intelligence artificielle redéfinit l'imagerie médicale, et Intrasure s'impose comme un acteur clé de cette transformation. L'adoption croissante de nos solutions par les professionnels de santé valide notre vision : offrir des outils performants,

facilitant le diagnostic et la prise en charge des patients tout en améliorant l'efficacité des équipes médicales.

2025 sera une année décisive, marquée par la consolidation de nos initiatives et l'accélération de notre expansion internationale. Le Conseil d'administration demeure pleinement engagé aux côtés des équipes d'Intrasure pour soutenir cette dynamique et garantir la réussite de notre projet commun.

Nous remercions chaleureusement nos collaborateurs, partenaires et actionnaires pour leur confiance et leur engagement.

Ensemble, nous façonnons l'avenir de l'imagerie médicale.

Cordialement,



**François NICOLAS**  
Président du Conseil d'administration

# LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers actionnaires, chers clients, chers partenaires,

L'année 2024 a marqué un tournant décisif pour Intrasense. Dans un contexte de transformation profonde, nous avons fait des choix stratégiques audacieux pour nous positionner comme un leader de l'imagerie en oncologie assistée nativement par l'intelligence artificielle. Cette évolution s'est traduite par une restructuration commerciale, des avancées technologiques significatives et des investissements clés, qui nous permettront de consolider notre compétitivité et de stimuler notre croissance future.

2024 a été une année de transformations et d'ajustements dans un environnement complexe. Nous avons traversé une phase de transition marquée par des défis macroéconomiques, notamment le ralentissement prolongé du marché chinois suite à la campagne anti-corruption de 2023, ainsi que les conséquences économiques du conflit en Ukraine. En France, la certification MDR pour Myrian® a marqué une étape clé dans notre conformité réglementaire. Parallèlement, nous avons réorganisé nos équipes commerciales afin de mieux accompagner nos clients et d'optimiser le déploiement de nos solutions sur un marché en constante évolution.

Malgré ces défis, l'adoption rapide de l'IA dans l'imagerie médicale, confirmée lors du RSNA 2024 et de l'ECR 2025, valide notre stratégie. Le marché de l'IA en imagerie est estimé à 2 milliards de dollars d'ici 2028, avec une croissance annuelle de +21%\*. Cette dynamique témoigne du potentiel d'Intrasense pour accompagner la transition d'une adoption précoce vers une utilisation à grande échelle, déjà perceptible aux États-Unis et dans les principaux marchés européens.

En 2024, nous avons franchi des étapes majeures qui confirment notre capacité à innover et à accélérer notre déploiement :

Lancement de nouveaux produits phares : Myrian® certifiée MDR, l'intégration de la première IA codéveloppée avec Guerbet (AI Prostate) et la sortie de Liflow® 1.0, notre plateforme d'imagerie en oncologie augmentée par l'IA, incluant la solution DUOnco™ Liver.

Reconnaissance de notre innovation : Liflow®, lauréat du prix Innovation JFR 2024 dans la catégorie « Informatique en Santé et Intelligence Artificielle ».

Financement de 5,9 millions d'euros de Bpifrance pour le projet « Oncology Assistant », développé en partenariat avec Guerbet, l'Institut Gustave Roussy et le CHU d'Angers. Ce projet nous positionne à la pointe de la recherche pour transformer la prise en charge oncologique.

2025 sera une année charnière pour notre expansion. Avec un modèle économique en pleine mutation vers le SaaS et une volonté affirmée d'accélérer notre expansion internationale, 2025 sera placée sous le signe de la consolidation et de la croissance. Nous allons capitaliser sur les synergies commerciales avec Guerbet, poursuivre nos efforts en innovation et renforcer notre présence sur les marchés stratégiques, notamment en Europe. À travers ces ambitions, nous visons à créer une valeur durable pour nos clients, nos partenaires et nos actionnaires. Nous nous engageons à fournir des solutions d'imagerie à forte valeur ajoutée, capables d'améliorer considérablement la prise en charge des patients en cancérologie.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble de nos collaborateurs, partenaires et actionnaires pour leur engagement et leur confiance. Ensemble, nous poursuivrons notre mission : transformer l'imagerie médicale et accélérer l'innovation dans la lutte contre le cancer, en exploitant pleinement le potentiel de l'IA.



**Alexandre SALVADOR**  
Directeur général d'Intrasense

\* Étude Signify Research

# GOUVERNANCE

## Les membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Intrasense est riche de profils fortement impliqués qui apportent des savoir-faire complémentaires et soutiennent le Groupe dans sa politique de création de valeur.



**François Nicolas**

Président du  
Conseil d'administration

Senior Vice-Président Recherche, Développement et Innovation et Chief Digital Officer du groupe Guerbet, François Nicolas a une forte expertise dans le développement et la commercialisation de solutions de santé en France et à l'international. Il a travaillé au développement des systèmes interventionnels à rayons X chez GE Healthcare puis en tant que vice-président des soins intégrés pour le diabète chez Sanofi. François rejoint Guerbet en 2017 pour diriger la création d'une division axée sur les solutions d'intelligence artificielle en radiologie.



**Charlotte Bamière**

Administratrice

Diplômée en droit des affaires et fiscalité, droit du commerce extérieur, arbitrage international et en administration des entreprises, Charlotte Bamière a plus de vingt ans d'expérience en droit des affaires. Débutant sa carrière aux Etats-Unis dans la finance de marché, elle s'est ensuite orientée dans la chimie fine, sous-traitant de l'industrie pharmaceutique. Elle a rejoint Guerbet en 2011, dont elle est devenue Directrice des Affaires Juridiques en 2016.



**Jérôme Estampes**

Administrateur

Diplômé d'Audencia Business School, Jérôme Estampes cumule une riche expérience en tant que directeur financier à l'international. Avec plus de vingt-cinq ans de carrière dans des groupes industriels, il a occupé des postes clés chez Technip, Alphacan, Crown Holdings, Pat McGrath Cosmetics et Coty, où il a exercé diverses responsabilités en contrôle financier, planification stratégique et intégration. Il a rejoint Guerbet en 2019 en qualité de directeur administratif et financier, consolidant ainsi son parcours professionnel.

# GOUVERNANCE



**Michèle Lesieur**

Administratrice indépendante

Michèle Lesieur bénéficie de fortes expériences de direction d'entreprises dans l'industrie de la santé où elle a exercé au sein de grands groupes et d'ETI. Michèle a dirigé l'activité internationale d'imagerie médicale du groupe Philips pendant plusieurs années puis a présidé Philips France de 2011 à 2016. Elle est devenue, en 2016, Directrice Générale de Supersonic Imagine, société cotée d'imagerie médicale, et en a organisé la cession au groupe américain Hologic en 2019.



**Patrice Rullier**

Administrateur indépendant

Directeur Général d'Oberthur Cash Protection, leader français dans la conception et la fabrication de systèmes de sécurité intelligents, Patrice Rullier a une forte expérience dans les hautes technologies ainsi qu'à l'international. Son expérience au sein de différentes industries logicielles telles que le jeu vidéo ou encore le GPS, et plus de 7 années passées en Asie lui donnent un regard affûté sur différents sujets business, marketing et innovation.



**Anne Larpin**

Administratrice indépendante

Dotée d'une forte culture financière et d'une expérience de dirigeante des finances et des risques au sein de groupes internationaux cotés, Anne Larpin a une expérience sectorielle dans les domaines de la santé, des transports et de la logistique. Opérant la stratégie de transformation du groupe NEHS entre 2014 et 2019, elle bénéficie d'une forte connaissance des enjeux de stratégie du domaine digital de la radiologie. Elle est également membre de l'Autorité de Contrôle du secteur financier (ACPR) depuis mars 2020.



## COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Présidé par Anne Larpin

Le comité d'audit et des risques a été créé suivant la décision du Conseil d'administration du 11 février 2022.

## COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Présidé par Michèle Lesieur

Créé en 2020, ce comité a pour rôle d'assurer la régulation des politiques de nomination et de rémunération ainsi que la politique de gestion des situations de conflits d'intérêts.

# CHIFFRES CLÉS ANNUELS

**2 246k€**

chiffre d'affaires réalisé  
au 31 décembre 2024

**930k€**

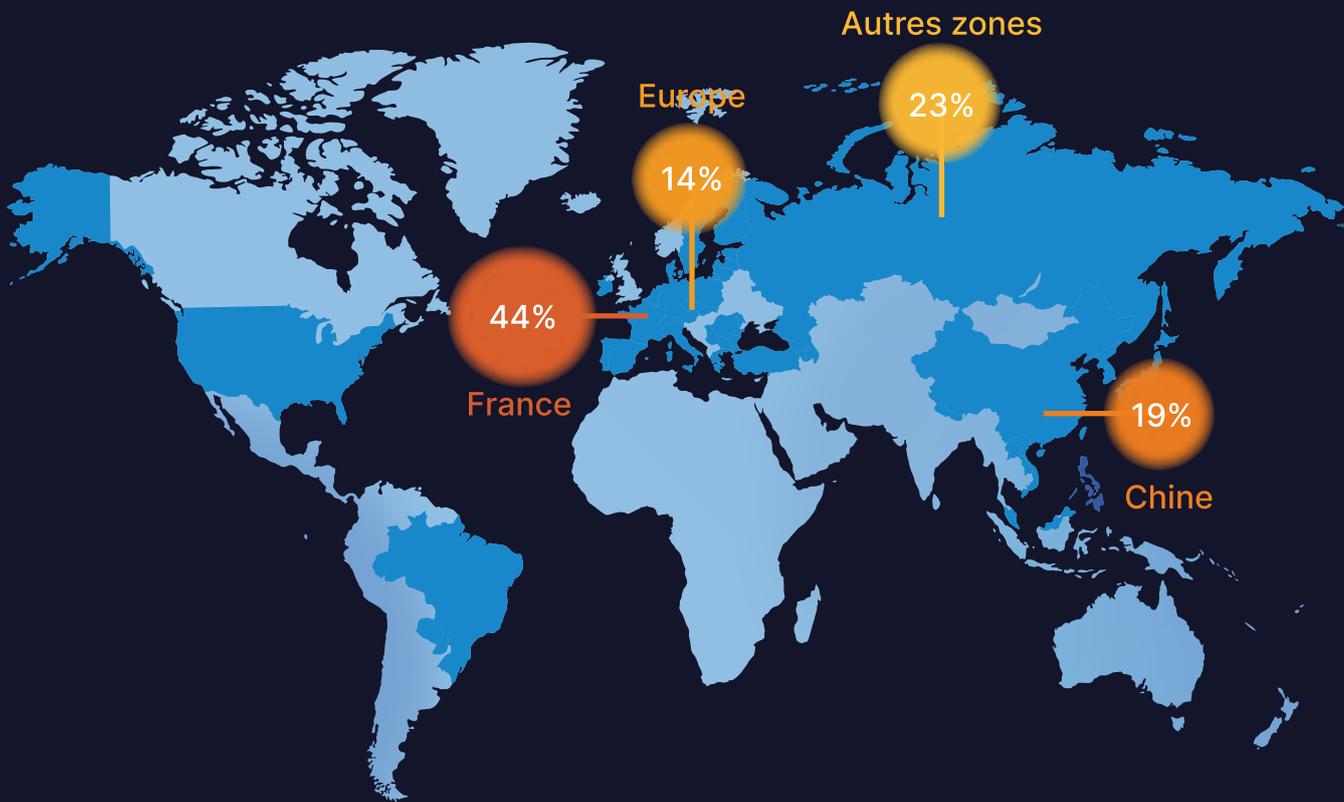
trésorerie nette  
au 31 décembre 2024

**-4 308k€**

EBITDA  
au 31 décembre 2024

# NOTRE ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL

## Répartition géographique du CA au 31 décembre 2024



L'analyse de l'activité annuelle met en lumière des tendances contrastées selon les régions. En Amérique Latine, la dynamique reste positive, portée par des partenariats stratégiques. En Europe, le contexte géopolitique continue d'affecter le marché, entraînant une baisse sensible de l'activité. En Chine, les effets des mesures réglementaires mises en place en 2023 freinent toujours la croissance. Face à ces défis, Intrasense reste pleinement engagée dans le développement de ses marchés stratégiques et la poursuite de son expansion internationale.

## Une présence reconnue à l'international

1200

sites déployés à  
travers le monde  
depuis 2004

40

pays où nos  
solutions sont  
certifiées

170

publications  
scientifiques et brevets  
technologiques



**Jérôme THIEBAUD**

Chief Business Officer

## Quels ont été les principaux défis et réussites de l'entreprise en 2024 ?

**J.T** - 2024 a marqué une transformation profonde pour Intrasense. Nous avons travaillé sur nos priorités stratégiques avec une approche pragmatique du business. L'objectif était clair : améliorer notre efficacité commerciale et opérationnelle en structurant nos processus et nos ressources.

Nous avons intégré de nouveaux talents en vente, marketing et service, ce qui a renforcé notre dynamique commerciale. Notre pipeline d'opportunités s'est considérablement développé, et nous avons réussi à passer d'une approche réactive à une approche proactive avec nos partenaires distributeurs.

En parallèle, notre savoir-faire en digital et IA a gagné en reconnaissance avec nos certifications CE, le Prix de l'Innovation 2024 de la Société Française de Radiologie et l'obtention d'un financement de la Bpifrance dans le cadre de France 2030.

## Comment Intrasense s'adapte-t-elle aux évolutions du marché et aux besoins croissants en imagerie médicale ?

**J.T** - Le secteur de l'imagerie médicale, bien qu'avec des dynamiques différentes selon les marchés et géographies, fait face à des défis majeurs récurrents : pénurie de ressources médicales, augmentation du volume et de la complexité des examens, exigences croissantes en matière de qualité diagnostique et contraintes budgétaires.

C'est précisément dans ce contexte que notre positionnement en digital et IA prend tout

son sens. Nos solutions Myrian®, Duonco™ et Liflow® permettent aux professionnels de santé de gagner en productivité, d'améliorer leur qualité diagnostique et d'optimiser leur expérience utilisateur. Nous leur apportons les outils nécessaires pour relever ces défis tout en améliorant la prise en charge des patients.

## Comment se déroule le partenariat avec Guerbet et quelles sont les prochaines étapes ?

**J.T** - La synergie entre nos équipes R&D est pleinement opérationnelle. Nous avons déjà intégré l'IA prostate développée par Guerbet dans Myrian®, lancé notre nouvelle gamme d'IA Duonco™ en co-développement avec Guerbet et lancé Liflow®, notre plateforme dédiée à l'imagerie oncologique.

Sur le plan marketing, nous avons adopté une approche commune sur les grands congrès français et internationaux, assurant une visibilité renforcée pour nos solutions IA aux côtés de Guerbet (JFR, Röko, SIRM, ECR, RSNA...).

Enfin, sur le plan commercial, nous déployons progressivement nos synergies. L'Italie a été la première à bénéficier de cette approche, que nous allons accélérer en Europe de l'Ouest. Cette collaboration nous permet de renforcer notre présence sur le marché et de proposer des solutions toujours plus performantes et aux professionnels de santé.



## L'imagerie oncologique : un défi de santé publique

Le cancer, un enjeu de santé publique majeur : **+47% de nouveaux cas attendus d'ici 2040**<sup>1</sup>

En 15 ans, le volume d'examen scanner a été **multiplié par 2**<sup>2</sup>

Le risque d'erreur dans l'analyse des images est estimé à **10%**<sup>3</sup>

→ **Surcharge de travail des radiologues, risque d'erreur accru et besoin d'optimiser le suivi du cancer**

Intrasense se positionne comme un acteur clé de la réponse à ces défis en proposant des solutions d'imagerie avancées, totalement intégrées et enrichies d'IA multi-organes, **permettant une meilleure précision diagnostique et une prise en charge optimisée du cancer**. Nous visons à faire des solutions avancées basées sur l'IA un élément accessible et indispensable pour améliorer les résultats des patients et l'efficacité opérationnelle.



Le marché de l'IA en imagerie médicale devrait atteindre **2 milliards de dollars d'ici 2028** (étude Signify Research)

## Le rôle crucial de l'intelligence artificielle

Les cliniciens sont confrontés à un volume croissant d'images médicales à analyser. L'IA s'intègre dans leurs pratiques et leur offre un filet de sécurité dans l'interprétation d'images.

**L'IA les accompagne dans la détection, la sécurisation du diagnostic et le suivi simplifié des lésions.** Ces nouveaux algorithmes intelligents

permettent d'apporter des **outils et technologies de pointe pour faciliter leurs interprétations d'examen d'imagerie.**

Afin de continuer à répondre aux exigences des cliniciens, Intrasense s'attache à intégrer de manière intuitive l'IA dans leur workflow quotidien, pour la rendre activable au service du patient.

Pour garantir la pertinence de ses innovations, Intrasense cible des segments à forte croissance où l'IA a un impact significatif et une différenciation claire.



« Avec l'évolution rapide des modèles d'IA, le défi ne se limite plus à la performance clinique, mais s'étend à l'optimisation du travail des cliniciens. Cela passe par une intégration fluide dans le flux de travail des radiologues ainsi qu'une standardisation des pratiques pour gagner du temps dans l'analyse des examens. Comme tout dispositif médical, l'IA intégrée aux solutions d'imagerie répond à une réglementation stricte, impliquant tests de performance et validations médicales approfondies. »

Frédéric Champ, Chief Technical Officer, Intrasense

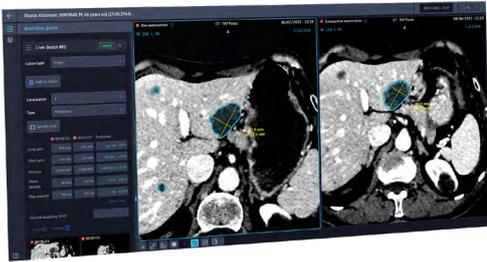
<sup>1</sup> Etude 2020, Organisation mondiale de la santé

<sup>2</sup> Entre 2009 et 2020, Bruls et al. "Workload for radiologists during on-call hours: dramatic increase in the past 15 years." Insights Imaging 11, 121 (2020)

<sup>3</sup> Kasalak, Ömer et al. "Work overload and diagnostic errors in radiology." European journal of radiology vol. 167 (2023)

# L'IA au service de l'imagerie : les solutions Intrasense

## **liflow** Première plateforme intelligente de suivi oncologique



Développée par Intrasense, Liflow® est une plateforme d'aide au diagnostic et au suivi longitudinal du patient en oncologie.

Conçue pour l'interprétation du scanner thoraco-abdomino-pelvien (TAP), elle intègre un ensemble d'outils cliniques et les résultats de plusieurs **algorithmes d'intelligence artificielle pour faciliter la détection, la mesure et le suivi des lésions, en réponse aux besoins du marché**. Le suivi de l'état général du patient et de sa charge tumorale dans un tableau de bord de données structurées de suivi oncologique complète la plateforme.

Portée par des partenaires experts et complémentaires, Guerbet et Intrasense, Liflow® intègre les IA développées par Guerbet pour offrir aux radiologues une aide diagnostique de pointe. La solution vise à améliorer l'efficacité et la précision des analyses, en répondant aux enjeux spécifiques de la filière.

En optimisant le parcours de soin, **Liflow® contribue ainsi à une prise en charge plus rapide et plus efficace des patients**, avec pour ambition d'améliorer leurs chances de survie.



**Lauréat du Prix Innovation JFR 2024**  
Catégorie « Informatique de santé / IA »



### Lauréat de l'appel à projet France 2030 « Innovation en imagerie médicale »

Porté par le consortium réunissant Guerbet, Intrasense, l'Institut Gustave Roussy et le CHU d'Angers, le projet « Oncology Assistant » (nom de projet de Liflow®) a obtenu un **financement de 5,9 M€**.



Liflow® intègre nativement plusieurs solutions d'IA multi-organes dans sa solution :



**Poumons**

Par MeVis Medical Solutions AG



**Foie**

Développé avec Guerbet



**Os**

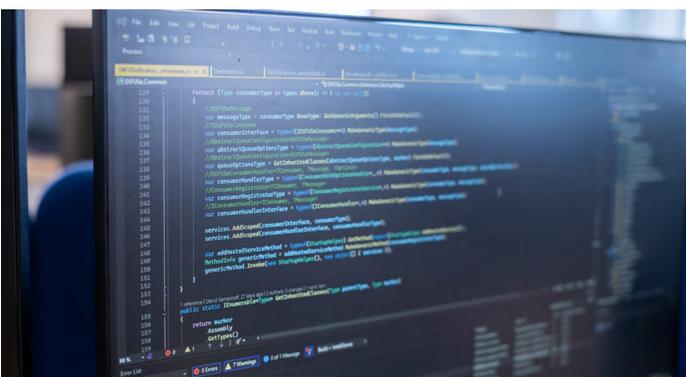
Développé avec Guerbet

Ces algorithmes multi-organes intégrés à la plateforme Liflow® optimisent la détection des lésions et le suivi oncologique pour une médecine plus précise.

# L'IA au service de l'imagerie : les solutions Intrasense

## **DUOnco™ Solutions d'IA premium en oncologie**

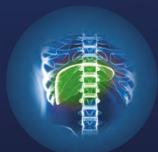
Guerbet, leader mondial des produits de contraste pour l'imagerie médicale, a lancé DUOnco™, une suite complète de solutions alimentées par l'IA et dédiées à l'oncologie. Partenaire technologique et commercial, Intrasense intègre les algorithmes DUOnco™ à son portefeuille produit, offrant aux radiologues des outils précis et efficaces.



Conçue pour une flexibilité maximale, la **gamme DUOnco™ est également disponible et commercialisable en solution autonome** : ses algorithmes d'IA à haute valeur ajoutée médicale en oncologie peuvent être intégrés dans des solutions tierces, s'adaptant ainsi aux besoins des établissements de santé et des éditeurs de logiciels.

Ces outils innovants basés sur l'IA sont **nativement intégrés à Liflow®**, la plateforme d'Intrasense dédiée à l'imagerie oncologique.

### Une gamme d'IA à forte valeur médicale ajoutée, dédiée à l'imagerie oncologique :



DUOnco™ Liver, intégrée au portefeuille produits d'Intrasense en 2024, est une IA permettant la **détection, la segmentation et la quantification automatique des lésions hépatiques** lors des examens scanner en phase portale.



NEW

En 2025, la gamme DUOnco™ s'enrichit de deux nouvelles IA innovantes. DUOnco™ Bone, première IA dédiée aux os marquée CE, analyse automatiquement les images scanner CT-TAP pour **identifier les lésions osseuses et indiquer leurs coordonnées 3D**.



NEW

DUOnco™ Pancreas\* complètera l'offre logicielle de la gamme d'IA premium avec une certification et un lancement commercial prévu au second semestre 2025. La solution optimisera la **détection des lésions cancéreuses dans le pancréas**.

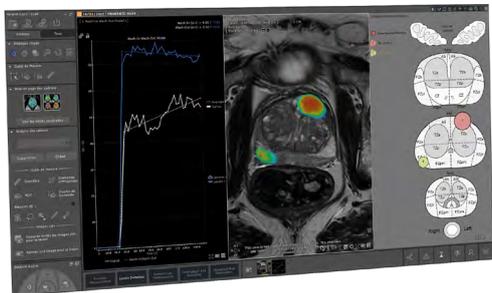
**Ces technologies d'IA apportent une valeur ajoutée stratégique à Intrasense en renforçant son portefeuille de solutions d'imagerie oncologique et en affirmant son positionnement sur le marché des logiciels médicaux de pointe.**

L'intégration des solutions Guerbet au sein des plateformes d'Intrasense illustre une synergie technologique et commerciale forte, combinant l'expertise de Guerbet en intelligence artificielle appliquée à l'imagerie et le savoir-faire d'Intrasense en intégration logicielle.

\* En cours de développement, non marqué CE

# L'IA au service de l'imagerie : les solutions Intrasense

## **myrian** Solution de visualisation avancée en radiologie



**Myrian®**, solution de visualisation multimodale et intégrable à tous les systèmes de santé, aide les cliniciens dans leur travail quotidien d'interprétation d'images médicales.

Depuis 2004, Intrasense mobilise toute son expertise médicale et technologique dans le développement de **Myrian®**, sa **plateforme d'imagerie permettant d'accélérer et d'optimiser l'interprétation des images médicales**. La solution met à disposition des radiologues des

outils experts dédiés à chaque pathologie, au sein d'une expérience utilisateur unifiée. Grâce à des solutions logicielles co-développées avec les professionnels de santé, **Myrian® optimise le flux de travail des radiologues et sécurise les diagnostics**.

Composée de 18 applications cliniques dédiées à chaque spécialité (tête et cou, cardiovasculaire, abdomen, poumons, imagerie de la femme...), **Myrian® couvre l'ensemble des besoins cliniques des praticiens** : de la recherche au dépistage, de l'aide au diagnostic à la planification de traitement jusqu'au suivi des lésions.



Avec la nouvelle version 2.13 de Myrian®, de **nouvelles options d'intelligence artificielle complètent le portefeuille produits d'Intrasense**, pour proposer aux radiologues des outils toujours plus performants afin de les aider dans leur diagnostic et suivi des patients :



**XP-Prostate**  
**option IA**

nouvelle IA dédiée au cancer de la prostate



**XP-LungNodule**  
**option IA**

nouvelle IA dédiée aux nodules pulmonaires



**XT-Icobrain**

solution d'IA pour les structures cérébrales par IRM et CT



**3 certifications CE sous MDR** (Medical Device Regulatory, nouveau règlement européen des Dispositifs Médicaux) en 2024 : Myrian® 2.10, Myrian® 2.12 et Myrian® 2.13, intégrant des algorithmes d'IA pour faciliter l'interprétation d'exams d'imagerie médicale.

# DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

## Une collaboration technologique et commerciale avec Guerbet

« L'expertise clinique de Guerbet, l'un des leaders mondiaux des produits de contraste, couplée à l'expertise des dispositifs médicaux digitaux d'Intrasense, a donné naissance à une R&D complémentaire. Les équipes de Guerbet développent des algorithmes d'IA qu'Intrasense, en tant que fabricant légal, va certifier, industrialiser et mettre sur le marché, au service des cliniciens. »

Frédéric Champ, Chief Technical Officer, Intrasense

Le partenariat entre Intrasense et Guerbet renforce la capacité de l'entreprise à proposer des solutions innovantes et adaptées aux besoins du marché mondial. **Grâce à cette alliance stratégique, Intrasense bénéficie d'un accès privilégié à des ressources technologiques avancées et à un réseau de distribution étendu**, lui permettant d'accélérer son déploiement sur de nouveaux marchés.

**Intrasense poursuit son expansion internationale** avec l'ouverture de nouveaux marchés, notamment en Italie, en Allemagne et au Royaume-Uni. Cette expansion vise à renforcer la présence de l'entreprise en Europe et à accroître son influence dans le domaine de l'imagerie médicale à l'échelle mondiale.

« Le portefeuille numérique d'Intrasense complète parfaitement la gamme de produits de contraste et d'injecteurs de Guerbet en Italie. L'intégration de ces solutions permet d'offrir à nos clients un flux de travail radiologique optimisé, de la préparation du patient à l'interprétation des images, tout en renforçant la qualité du diagnostic et en assurant une plus grande sécurité pour le patient. »

Alessandro Bocci, Directeur Général Guerbet Italie et Ibérie

## Visibilité accrue sur les salons de la profession

Afin d'accroître sa visibilité et de renforcer ses relations avec les acteurs majeurs de l'industrie, Intrasense participe activement aux salons et congrès internationaux les plus influents du secteur :



**ECR**

Autriche, Février 2024



**Röntgenkongress**

Allemagne, Mai 2024



**SERAM**

Espagne, Mai 2024



**JFR**

France, Octobre 2024



**SIRM**

Italie, Juin 2024



**RSNA**

Etats-Unis, Novembre 2024

Cette présence régulière permet à Intrasense de présenter ses innovations, de renforcer son positionnement et d'établir de nouveaux partenariats stratégiques.

# LES TALENTS INTRASENSE

## Renforcement des équipes

La stratégie du Groupe est de renforcer les équipes, au service du développement et déploiement commercial de sa nouvelle solution à forte valeur médicale en oncologie Liflow® et de sa plateforme historique Myrian®. Cet engagement passe par l'optimisation des synergies entre les différentes entités et une dynamique d'innovation continue pour offrir aux professionnels de santé des outils toujours plus performants et intégrés à leur pratique quotidienne.

En parallèle, Intrasense renforce la formation de ses collaborateurs sur trois axes stratégiques : l'IA en imagerie médicale, l'oncologie et le modèle économique SaaS. Cet accompagnement vise à aligner les compétences internes avec les ambitions d'innovation et de croissance du Groupe.

**Dans une logique d'attractivité et de fidélisation des talents, Intrasense a lancé une refonte complète de son image employeur avec des initiatives ciblées :**

### Refonte de la page entreprise "Welcome to the Jungle"

pour améliorer la visibilité des opportunités de carrière et valoriser l'environnement de travail

### Lancement prochain d'un compte Instagram

dédié aux coulisses de l'entreprise, à la mise en avant des collaborateurs et à la valorisation de la culture d'entreprise

Ces actions permettront de continuer à attirer des profils qualifiés et engagés, essentiels pour soutenir la stratégie commerciale du Groupe et accélérer le déploiement de ses solutions auprès des professionnels de santé.

## Solidarité !

Pour la première fois en 2024, les équipes Intrasense ont participé au **24h Saint Pierre, une course solidaire organisée par la Fondation Saint Pierre**.

L'ensemble des équipes présentes lors de l'événement ont permis de récolter plus de 600 000€ au profit des enfants malades et en situation de handicap.



Cette mobilisation reflète pleinement les valeurs de solidarité et d'engagement portées par Intrasense. Nos collaborateurs ont démontré une belle énergie tout au long de l'événement, unissant leurs efforts pour une cause solidaire et humaine qui dépasse le cadre de l'entreprise.

# SOMMAIRE

# Présentation des comptes

1

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et du Groupe

2

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

3

Annexe comptes consolidés annuels et établis en normes IFRS

4

Annexes comptes annuels individuels

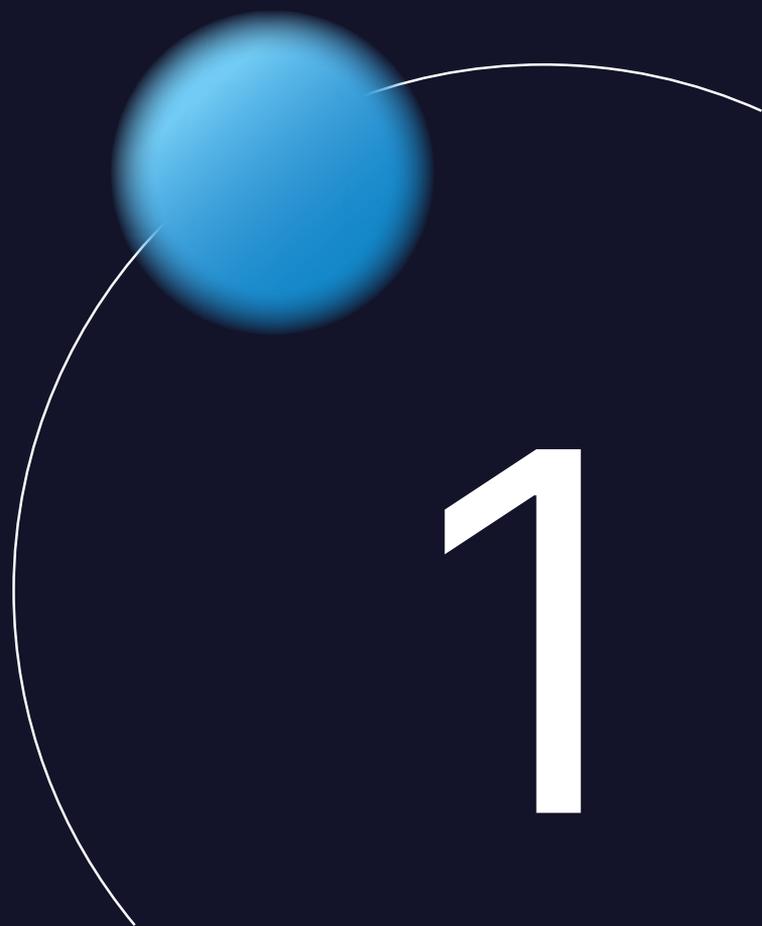
5

Déclaration du responsable financier sur les comptes annuels consolidés et individuels

6

Rapports des commissaires aux comptes

# Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et du Groupe



1

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, le présent rapport rend compte de la situation et de l'activité de la société Intrasense et de ses filiales (ci-après désigné le « Groupe ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que des comptes annuels dudit exercice.

## Continuité d'exploitation

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation au regard des perspectives de croissance de la Société et du soutien financier exprimé par le groupe Guerbet visant à permettre la poursuite de l'activité sur les 12 prochains mois.

## A. Activité du Groupe

Intrasense SA (la « Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2004 et domiciliée en France.

Le siège social de la Société est au 1231 Avenue du Mondial 98, 34000 Montpellier, France. Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble étant désigné ci-après comme le « Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale.

Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (anciennement Alternext) depuis 2012.

Le total des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 7.684 k€.

Le chiffre d'affaires de 2024 s'élève à 2.246 k€.

Le résultat opérationnel consolidé avant dotations et dépréciations est de -4.308 k€.

Le résultat net consolidé de l'exercice est une perte de 5.655 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les filiales placées sous le contrôle du Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.



Entité	Forme	Pays	Ville (siège social)	SIREN	% de contrôle	% d'intégration	Méthode	Détention
INTRASENSE	SA	France	MONTPELLIER	452 479 504	100,00%	100,00%	CONS	----
INTRASENSE Inc.	SA	Etats-Unis	NEW YORK		100,00%	100,00%	IG	Directe
INTRASENSE China Co.	Ltd	Chine	SHANGAI		100,00%	100,00%	IG	Directe

## B. Faits marquants de l'exercice

### Activité

- Crise en Ukraine :

Au cours de l'année 2024, la Société a continué de réaliser une partie de son activité sur les zones impactées par la crise en Ukraine (notamment en Russie et en Biélorussie) auprès de partenaires historiques au Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé sur ces zones continue d'être en recul passant de 471 k€ en 2023 à 273 k€ en 2024, soit une baisse de 42%.

- Constatation de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-03 et du Plan n°2021-04

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa séance du 11 février 2022, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions d'un nombre total maximum de 313.274 actions de la Société dans le cadre d'un « Plan n° 2021-03 » au profit des membres du comité de direction de la Société.

Au cours de sa séance du 12 juillet 2022, il a également décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du comité de direction de la Société portant sur un nombre total maximum de 140.973 actions dans le cadre d'un « Plan n° 2021-04 ».

Lors de ces réunions, le Conseil d'administration a fixé la durée de la période d'acquisition des actions relatives au :

- Plan n°2021-04 à dix-huit (18) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 10 janvier 2024 inclus, la période de conservation étant fixée à six (6) mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 11 juillet 2024 inclus.
- Plan n°2021-03 à trente (30) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 10 août 2024 inclus, la période de conservation étant fixée à quatre (4) mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 11 décembre 2024 inclus.

Ainsi, le 11 janvier 2024, la Société a procédé à l'émission de 140.973 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan n°2021-04, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 7.048,65 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 18 mars 2024.

Le 11 août 2024, la Société a également procédé à l'émission de 219.292 actions nouvelles au

bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan n°2021-03, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 10.964,60 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 23 septembre 2024.

Consécutivement à ces augmentations ce capital, le capital social de la Société s'élevait, à la clôture de l'exercice 2024, à 2.631.114,00 € divisé en 52.622.280 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale.

- Révocation de Monsieur Nicolas REYMOND et nomination de Monsieur Alexandre SALVADOR en qualité de nouveau Directeur Général de la Société

Le Conseil d'administration, réuni le 26 août 2024, a décidé de nommer Monsieur Alexandre SALVADOR en qualité de Directeur Général de la Société, avec effet le 29 août 2024.

Monsieur Alexandre SALVADOR a ainsi succédé à Monsieur Nicolas REYMOND qui occupait cette fonction depuis 2018. La décision du Conseil d'administration a été motivée par la volonté d'accélérer le repositionnement stratégique de l'entreprise sur des solutions à forte valeur ajoutée médicale, intégrant l'intelligence artificielle (IA) en radiologie.

- Obtention de la certification CE de Myrian® au nouveau règlement européen des versions 2.10, 2.12 et 2.13

Le 17 février 2024, Myrian® 2.10 est devenue la première version de la plateforme du Groupe à obtenir le marquage CE sous MDR (Medical Device Regulation), nouvelle réglementation des dispositifs médicaux. Cette conformité représente un défi majeur pour l'ensemble des entreprises œuvrant dans le domaine de la santé, permettant ainsi à Intrasense de rejoindre le cercle fermé des heureux bénéficiaires de ce certificat. L'obtention de la certification CE sous MDR des versions suivantes a été (par exemple Myrian version 2.12 et Liflow® 1.0) accélérée grâce à l'obtention de ce certificat.

Le 5 avril 2024, le Groupe a obtenu la certification CE de sa nouvelle version 2.12 qui intègre des algorithmes d'intelligence artificielle : l'IA prostate développée par Guerbet, l'IA Veolity® LungCAD développée par MeVis Medical Solutions AG et l'IA Icobrain™ développée par Icometrix.

L'intégration de l'IA prostate de Guerbet au sein des solutions d'Intrasense constitue une étape majeure dans la collaboration industrielle et commerciale entre les deux acteurs et la réalisation de leur ambition de croissance.

Le 8 novembre 2024, Myrian® a obtenu la certification CE avec succès pour la nouvelle version 2.13 qui intègre une nouvelle version majeure de l'IA prostate développée par Guerbet, et toujours l'IA Veolity® LungCAD développée par MeVis Medical Solutions AG et l'IA Icobrain™ développée par Icometrix.

La mise à jour de l'IA prostate au sein de Myrian® permet d'élargir l'intégration de la plateforme aux systèmes de santé. Parfaitement intégrée à la routine clinique, l'IA facilite le diagnostic et la prise de décision thérapeutique. Elle segmente automatiquement la prostate et fournit son volume, simplifiant le calcul de la densité de PSA (antigène spécifique de la prostate) et du score PI-RADS, et met en évidence les zones suspectes grâce à une carte de probabilité.

- Obtention de la certification CE de la ligne de la première version de son produit Liflow® sous le nouveau règlement européen (MDR) et certification CE de la nouvelle version de Liflow®, enrichie d'une IA dédiée au foie

Le 22 avril 2024, le Groupe a obtenu le certificat de conformité CE sous MDR pour la première version de sa solution Liflow® 1.0, marquant une étape significative dans la stratégie produit du Groupe. Cette certification permet le déploiement du produit en situation réelle auprès des premiers établissements pilotes et d'évaluer les premières fonctionnalités de la plateforme dans un environnement clinique réel. Cette version n'a pas fait l'objet d'une commercialisation.

Le 16 décembre 2024, Liflow®2.0 a reçu la certification de conformité CE sous MDR. La nouvelle version de cette solution innovante dédiée à l'imagerie oncologique, marque une étape majeure dans l'intégration de Liflow® car elle intègre le nouvel algorithme d'IA DUOnco™ Liver développé en collaboration avec Guerbet, qui assiste la détection des lésions focales hépatiques, en complément d'une IA dédiée à la détection des lésions pulmonaires.

- Liflow®, solution dédiée à l'imagerie oncologique, remporte le Prix Innovation JFR 2024 dans la catégorie "Informatique de santé et IA"

Les Prix Innovation JFR, instaurés en 2021 par la Société Française de Radiologie (SFR), visent à valoriser les partenaires industriels qui portent des innovations dans le domaine de l'imagerie médicale. Organisé en collaboration avec le SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales) et d'autres acteurs majeurs du secteur, ce prix est un marqueur d'excellence technologique, attribué dans cinq catégories.

Liflow® est récompensée du Prix Innovation JFR 2024 dans la catégorie « Informatique de santé et IA » pour ses capacités innovantes d'aide au diagnostic et de suivi des patients atteints de cancer, la positionnant comme solution de référence en imagerie oncologique. La plateforme se distingue par une approche centrée sur le patient et des outils innovants intégrés au sein d'une interface unifiée, optimisant la qualité des soins et l'efficacité des professionnels de santé. Elle s'inscrit pleinement dans la transformation numérique du suivi oncologique et favorise la collaboration des équipes pluridisciplinaires.

- Conclusion d'une convention d'avance en compte courant d'actionnaire entre la Société et Guerbet pour un montant de 2,4 millions d'euros

La Société et Guerbet ont conclu le 1<sup>er</sup> octobre 2024, sur autorisation préalable du Conseil d'administration en date du 23 septembre 2024, une convention d'avance en compte courant d'actionnaire d'un montant total de 2,4 millions d'euros afin d'assurer le financement de la Société sur l'exercice 2024.

Cette avance a été consentie jusqu'au 31 décembre 2025, Guerbet ayant la possibilité de reporter en tant que de besoin cette date d'exigibilité à une date qu'elle notifiera à la Société.

- Obtention d'un financement de 5,9 millions d'euros pour le projet Oncology Assistant (nom commercial : Liflow®), solution innovante dédiée à l'imagerie oncologique

Intrasense, Guerbet, l'institut Gustave Roussy, premier centre de cancérologie en France et en Europe selon le magazine Newsweek, et le CHU d'Angers ont obtenu un financement de 5,9 millions d'euros dans le cadre de l'appel à projet « Innovation en imagerie médicale » de Bpifrance. Le projet Oncology Assistant (nom commercial : Liflow®) porté par les quatre partenaires utilise

l'IA (intelligence artificielle) pour faciliter et optimiser le suivi des patients atteints de cancer. Il bénéficie d'un financement public sur 5 ans pour assurer ses futures phases de développement.

Cet appel à projets « Innovation en imagerie médicale » a été lancé en 2023 par Bpifrance dans le cadre de la stratégie d'accélération « Santé Numérique » avec pour ambition de stimuler le développement et la structuration d'une filière d'excellence de l'imagerie médicale en France, en soutenant les entreprises innovantes et à fort potentiel.

Intrasense, avec une aide de 1,7 millions d'euros, assurera le développement applicatif de la solution Liflow® intégrant notamment des IAs codéveloppées avec Guerbet au sein d'un flux de travail optimisé. Intrasense portera la validation réglementaire de la solution et des algorithmes d'intelligence artificielle. Le financement alloué au projet permettra ainsi de lever des verrous technologiques et cliniques, et donc d'accélérer le développement de Liflow.

## Gouvernance

La gouvernance de la Société est présentée en détail au sein de la Partie 2 « Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise » du présent rapport.

## Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été maintenue par le Conseil d'administration au 31 décembre 2024, grâce à la trésorerie nette disponible à cette date, aux choix stratégiques opérés ces derniers mois et au soutien confirmé de Guerbet, actionnaire de référence.

Tout au long de l'exercice 2024, le Groupe a poursuivi ses efforts d'innovation et amorcé une transformation majeure pour répondre aux évolutions du marché de l'imagerie en oncologie. Dans cette optique, Intrasense a renforcé son équipe de direction en accueillant un nouveau Directeur Général et nouveau *Chief Business Officer*, reflétant la volonté de consolider sa présence internationale et de poursuivre ses investissements dans les solutions basées sur l'intelligence artificielle.

Ce repositionnement repose sur une feuille de route produit ambitieuse, dont les premières étapes ont récemment obtenu des approbations réglementaires en Europe. L'objectif est désormais de viser une croissance significative du chiffre d'affaires. Sous la direction du nouveau Directeur Général, le Groupe vise à accélérer son repositionnement stratégique tout en poursuivant une politique d'innovation continue, répondant ainsi aux besoins croissants des professionnels de santé pour le bénéfice de leurs patients.

Ainsi, dans la continuité de la stratégie amorcée en 2023, le Groupe a déployé d'importants moyens pour finaliser et commercialiser plusieurs produits clés : Myrian 2.10 certifié MDR, la première IA codéveloppée avec Guerbet (AI Prostate) ainsi que la nouvelle plateforme Liflow intégrant la solution DUOnco Liver. L'objectif demeure de fournir des outils toujours plus performants pour répondre aux besoins des centres de radiologie, des centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des hôpitaux, confrontés à une augmentation constante du nombre de cas de cancer dans le monde.

La collaboration renforcée avec Guerbet s'est prolongée par la mise en place de synergies commerciales, illustrées notamment par une première participation commune à des congrès internationaux. Dans le prolongement de l'accord de licence conclu en 2023, les deux groupes ont intensifié leurs échanges pour intégrer de nouvelles fonctionnalités d'intelligence artificielle

sur les plateformes Intrasense, dont la commercialisation se déploiera progressivement via des filiales Guerbet à partir de 2025.

Face à un contexte mondial difficile - la persistance du ralentissement du marché chinois, déjà affecté en 2023 par la campagne anti-corruption, et le conflit en Ukraine ayant pesé sur les budgets hospitaliers - des ajustements et adaptations sont à l'étude afin de limiter les pertes d'activité commerciale et de se préparer à une éventuelle reprise.

Par ailleurs, le financement de 5,9 millions d'euros octroyé par Bpifrance pour le projet « Oncology Assistant », mené en partenariat avec Guerbet, Gustave Roussy et le CHU d'Angers, constitue un levier important pour accélérer la R&D et renforcer la position d'Intrasense dans le domaine des solutions d'oncologie.

Fort de ces avancées, Intrasense entend poursuivre sa politique d'innovation en IA et accélérer la mise sur le marché de ses solutions phares Liflow et DUOnco au cours des prochains exercices, en s'appuyant sur une réorganisation commerciale et de nouveaux canaux de distribution, notamment via la montée en puissance des contrats de type SaaS. Ainsi, Intrasense ambitionne de consolider sa place de leader de l'imagerie oncologique augmentée par l'IA.

## Évènements postérieurs à la clôture

- Constatation de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-05

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa séance du 12 juillet 2022, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'un nombre maximum de 93.982 actions de la Société au profit des membres du comité de direction de la Société (le « Plan n° 2021-05 »).

Le Conseil d'administration a fixé la durée de la période d'acquisition des actions relatives au Plan n°2021-05 à trente (30) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 11 janvier 2025 inclus, la période de conservation étant fixée à quatre (4) mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 11 mai 2025 inclus.

Ainsi le 12 janvier 2025, la Société a procédé à l'émission de 93.982 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan n°2021-05, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 4.699.10 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 30 janvier 2025.

Ainsi, à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 2.635.813,10 euros divisé en 52.716.262 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale.

- Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des membres du comité de direction :

Le 30 janvier 2025, le Conseil d'administration a également mis en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des membres du comité de direction (le « Plan 2025 »), faisant usage de l'autorisation conférée par la 14<sup>ème</sup> résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2024.

Cette attribution porte sur un nombre total maximum de 648.504 actions, qui seront définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter de la décision d'attribution, soit le 30 janvier 2026, assortie d'une condition de présence et de conditions de performance ayant pour objectif la croissance de la Société et la création de valeur pour ses actionnaires. Les actions définitivement acquises devront être conservées par

les bénéficiaires pendant une période d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 29 janvier 2027 inclus.

- Conclusion d'une convention d'avance en compte courant d'actionnaire entre la Société et Guerbet pour un montant de 5,6 millions d'euros le 7 février 2025

En complément de l'avance en compte courant d'actionnaire de Guerbet d'un montant total de 2,4 millions d'euros versée au dernier trimestre de l'exercice 2024, la Société et Guerbet ont conclu, le 7 février 2025, sur autorisation préalable du Conseil d'administration en date du même jour, une convention d'avance en compte courant d'actionnaire d'un montant total de 5,6 millions d'euros afin d'assurer le financement de la Société sur l'exercice 2025.

Cette avance a été consentie jusqu'au 30 juin 2026, Guerbet ayant la possibilité de reporter en tant que de besoin cette date d'exigibilité à une date qu'elle notifiera à la Société.

- Signature d'un accord de distribution entre Intrasense et Guerbet SpA, filiale italienne de Guerbet, le 24 février 2025

Le 30 janvier 2025, le Conseil d'administration de la Société a autorisé la signature d'un accord de distribution entre la Société et Guerbet SpA, filiale italienne dont le capital social est détenu intégralement par Guerbet, indirectement intéressée à la conclusion de cet accord.

Cet accord, conclu le 24 février 2025 entre la Société et Guerbet SpA, prévoit la distribution non exclusive sur le territoire italien de l'ensemble des produits et plus particulièrement les nouvelles solutions développées intégrant des modules d'intelligence artificielle appartenant au catalogue de la Société par l'intermédiaire de la filiale italienne de Guerbet.

Cet accord marque un tournant important puisqu'il s'insère totalement dans la volonté de vouloir nouer des synergies commerciales fortes entre les deux parties visant à créer un fort impact positif sur l'activité globale du Groupe.

## C. Gestion des risques et contrôle interne

Le contrôle interne en place au sein de chaque société du Groupe repose sur les fondements principaux suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du Groupe ;
- la supervision et l'approbation par les directeurs du siège des opérations courantes des filiales, tout en privilégiant les critères suivants :
  - o un critère de réactivité, afin d'accompagner l'autonomie de chaque Société dans la gestion de ses affaires ;
  - o un critère de souplesse, pour que les dirigeants des sociétés du Groupe exercent pleinement leurs responsabilités ;
  - o un critère de simplicité, afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille modeste des entreprises composant le Groupe.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration ;
- le Comité des nominations et des rémunérations ;
- le Comité d'audit et des risques ; et
- la direction financière du Groupe et les correspondants administratifs et comptables locaux.

Le Groupe met en œuvre des reportings comptables et financiers périodiques. La périodicité des reportings dépend de la nature des informations (mensuels pour les reportings de trésorerie et de chiffre d'affaires, trimestrielle pour les reportings de résultats).

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables du Groupe et des responsables des entités concernées, au sein des :

- réunions budgétaires annuelles ;
- réunions stratégiques et de suivi de l'exécution de la stratégie, organisées régulièrement au cours de l'année.

La Société assure, dans le cadre de son service juridique :

- le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société (et le cas échéant, le traitement de ceux des filiales en liaison avec celles-ci) susceptibles de générer des risques significatifs ;
- l'assistance juridique de la Société et de ses filiales.

Concernant la comptabilité et la consolidation du Groupe, les règles sont définies au niveau du Groupe en accord avec Guerbet.

## D. Facteurs de risques financiers et opérationnels

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 (règlement dit « Prospectus 3 ») et du règlement délégué (UE) 2019/980, sont présentés dans ce chapitre les seuls risques spécifiques à la Société et au Groupe, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause.

Chacun de ces risques est spécifique à la Société et au Groupe et est classé, en fonction de son degré de criticité, lequel repose sur l'analyse conjointe de (i) la probabilité de voir le risque se réaliser et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif, dans la catégorie susmentionnée pertinente.

La probabilité d'occurrence de chacun des facteurs de risques relatifs à la Société et au Groupe et son impact, évalués sur trois niveaux (« limité », « modéré » et « élevé »), sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les principaux facteurs de risques sont regroupés en 4 catégories, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par degré de criticité net décroissant selon l'appréciation de la Société et du Groupe à la date de publication du rapport financier annuel, laquelle tient compte des mesures de gestion des risques. Les facteurs de risques les plus importants sont indiqués en premier et sont signalés par un astérisque. La survenance de faits nouveaux, soit internes au Groupe, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

Tableau synthétique :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
<b>Risques liés aux événements majeurs internationaux</b>			
Risques liés à la guerre en Ukraine et à l'environnement macroéconomique*	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la situation économique et géopolitique de la Chine	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la crise sanitaire	Limité	Modéré	Limité
<b>Risques liés aux activités du Groupe</b>			
Risques liés aux contraintes réglementaires applicables aux dispositifs médicaux*	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la cybersécurité des solutions et des équipements	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la dépendance aux personnes clés	Modéré	Modéré	Modéré
<b>Risques juridiques</b>			
Risques liés à la propriété intellectuelle*	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la contrefaçon	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits	Modéré	Modéré	Modéré
<b>Risques financiers</b>			
Risque de dilution*	Modéré	Modéré	Modéré
Risque de liquidité et de crédit	Modéré	Modéré	Limité
Risque de taux	Limité	Limité	Limité
Risque de change	Limité	Limité	Limité

## Risques liés aux événements majeurs internationaux

### Risques liés à la guerre en Ukraine et à l'environnement macroéconomique

Au cours de l'année 2024, la Société a continué de réaliser une partie de son activité sur les zones impactées par la crise en Ukraine (notamment en Russie et en Biélorussie) auprès de partenaires historiques au Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé sur ces zones continue d'être en recul passant de 471 k€ en 2023 à 273 k€ en 2024, soit une baisse de 42%.

L'ampleur de ce risque est considérée comme élevée pour le Groupe qui avait sollicité un dispositif de financement bancaire spécifiquement prévu pour soutenir les entreprises fortement exposées commercialement à ces pays, appelé « PGE Résilience ».

Plus généralement, la Société demeure particulièrement vigilante sur les impacts que peuvent avoir l'inflation et la hausse des taux d'intérêt dans un contexte géopolitique et économique incertain.

La probabilité d'occurrence de ce risque est également considérée comme élevée, bien qu'elle soit difficile à évaluer à terme, dans la mesure où il est difficile d'anticiper la durée de la guerre en Ukraine, et plus généralement, en raison de l'incertitude et de la volatilité de l'environnement macroéconomique.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme élevé.

### **Risques liés à la situation économique et géopolitique de la Chine**

Le Groupe réalise une partie de son activité commerciale sur le territoire chinois, entre autres à travers sa filiale locale. Le pays fait face à un repli des investissements étrangers depuis plus de 12 mois et une politique protectionniste importante de la part de son gouvernement. Cela se traduit par une politique de préférence « *made in China* » et « *invented in China* » de la part des autorités et clients, et des délais rallongés pour la certification et mise sur le marché de solutions étrangères.

Le Groupe a été fortement impacté au second semestre 2023 et tout au long de l'année 2024 par un gel complet des appels d'offres de son domaine sur l'ensemble du territoire chinois notamment en raison d'une politique « anti-corruption » menée par le gouvernement chinois. Cela confirme une instabilité économique globale par rapport aux possibilités d'accès au marché et à la politique locale.

Néanmoins, afin de se prémunir d'un risque de corruption à son niveau, le Groupe avait entamé à partir du second semestre 2023 des actions en Chine, à la fois auprès de ses clients par la signature d'une charte éthique, mais également auprès de son personnel avec une campagne de formation visant à les sensibiliser sur ces enjeux.

En 2024 le Groupe a apporté une attention particulière à la sensibilisation de l'ensemble des personnes pouvant être en lien avec des pays marqués par une potentielle corruption.

Etant donné la présence physique et importante à l'échelle du Groupe de sa filiale chinoise, et malgré une baisse très sensible de l'activité dans cette zone, l'ampleur de ce risque est toujours considérée comme élevée.

Au regard des événements de 2023, de la tendance de repli et des événements politiques majeurs intervenus en 2024 (élections américaines) pouvant dégrader très sensiblement le contexte géopolitique sur cette zone, la probabilité d'occurrence est considérée également comme élevée.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme élevé.

### **Risques liés à la crise sanitaire**

La Société et le Groupe ont été impactés par la crise sanitaire mondiale de la Covid-19 au cours des années 2020, 2021 et 2022 avec des restrictions spécifiques dans certains pays et plus

particulièrement au niveau de sa filiale en Chine. Au niveau organisationnel, le Groupe a dû adapter une nouvelle organisation de travail visant à répondre aux nouveaux enjeux posés par la Covid-19.

Depuis 2023, le Groupe ne ressent plus les effets de la crise sanitaire de la Covid-19.

Néanmoins, le risque que l'apparition de nouveaux variants du virus génère une nouvelle vague sanitaire, laquelle entraînerait la mise en place de nouvelles mesures gouvernementales restrictives de liberté venant ralentir l'ensemble de l'activité économique ne peut être écarté et génère toujours une incertitude.

La probabilité d'occurrence de ce risque est ainsi considérée comme limitée bien qu'elle soit difficile à évaluer.

Si une crise sanitaire devait apparaître dans les années à venir, elle serait susceptible à nouveau de générer une baisse globale de l'activité, et donc la détérioration de la situation économique de la Société et du Groupe, liée à cette baisse et à d'éventuels retards de paiement engendrés par cette nouvelle crise sanitaire. L'ampleur de ce risque demeure donc modérée.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par le Groupe comme limité.

## Risques liés aux activités du Groupe

### **Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par la Société et à son évolution possible.**

Les logiciels Myrian®, Liflow®, DUOnco® étant des dispositifs médicaux logiciel d'aide au diagnostic, leur commercialisation et leur usage sont sujets à l'obtention et au maintien de certifications légales ou réglementaires locales. En Europe, la Société dispose d'un marquage CE sous Règlement Européen 2017/745 délivré le 16 février 2024 (certificat n°39581 rev.0).

De même, la Société est soumise à d'autres autorités réglementaires étrangères certifiant Myrian® comme un dispositif médical conforme aux exigences réglementaires. Chaque autorité compétente ou organisme de certification est susceptible d'imposer ses propres conditions, de refuser de délivrer une autorisation, ou d'exiger des données complémentaires préalablement à la délivrance d'une certification, quand bien même une telle certification aurait d'ores et déjà été accordée par d'autres autorités.

Pour chaque marché, le processus d'obtention ou de renouvellement de la certification des produits peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à son succès ou à son délai, de sorte que la probabilité d'occurrence est considérée comme élevée. Si la certification était refusée, la commercialisation dans le pays concerné pourrait être retardée ou empêchée. Malgré la veille réglementaire mise en œuvre par la Société, un changement législatif, réglementaire ou de normes sur un marché dans lequel la Société commercialise ou envisage de commercialiser ses produits pourrait retarder ou empêcher la commercialisation de ces derniers jusqu'à l'obtention de la nouvelle certification. Si l'une des situations décrites ci-avant se produisait, elle serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par le Groupe comme élevé.

## **Risques liés à la dépendance aux personnes clés**

Le Groupe a connu des changements significatifs au niveau de sa gouvernance suite à l'arrivée de Monsieur Alexandre Salvador en qualité de Directeur général le 29 août 2024, lequel a succédé à Monsieur Nicolas REYMOND qui occupait cette fonction depuis 2018.

Malgré cette situation, les activités du Groupe n'ont pas été ralenties et sa situation financière, ses résultats ainsi que sa capacité à atteindre ses objectifs n'en ont pas été significativement affectés.

Le Groupe peut s'appuyer sur une connaissance approfondie du marché de l'imagerie médicale de sa gouvernance et des différents membres qui la composent. Les membres représentant Guerbet grâce à leur expertise et leurs réseaux peuvent ainsi permettre de limiter la dépendance aux personnes clés en favorisant l'accès à des profils de très hauts niveaux.

Au regard du fait que le Groupe est composé de sociétés à taille humaine, si celui-ci venait à perdre les services d'un ou plusieurs de ses dirigeants disposant d'une grande expérience du marché sur lequel le Groupe exerce son activité, ou si l'un ou plusieurs d'entre eux décidaient de réduire ou mettre fin à leur implication, le Groupe pourrait rencontrer certaines difficultés pour les remplacer et ses activités pourraient s'en trouver ralenties ou sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs en être affectés.

Le Groupe estime donc que le risque de criticité net est modéré, étant considéré que la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif modéré sur le Groupe (non-atteinte des objectifs de la Société, désorganisation, impact sur le chiffre d'affaires et la rentabilité), étant précisé que la probabilité d'occurrence, bien que difficile à évaluer, est modérée compte tenu du renouvellement récent de la direction générale et de la volonté de vouloir s'appuyer sur une équipe de direction stable.

## **Risques liés à la cybersécurité des solutions et des équipements**

Le Groupe évolue dans un domaine technologique de pointe, faisant appel également à des solutions cloud pour ses propres besoins et pour ses produits déployés chez ses clients.

A ce titre, le risque lié à la cybersécurité peut prendre plusieurs aspects :

- Attaque sur les solutions internes liées aux outils Intrasense, amenant à une perte de productivité et un gel des activités. Les solutions ont été renforcées ces 12 derniers mois avec des systèmes anti-intrusion, des sauvegardes dédiées, ainsi que des procédures bris de glace.
- Attaque sur des solutions produits déployées chez des clients, amenant à une fuite de données médicales ou impossibilité d'utilisation de la solution. Le Groupe s'appuie sur une infrastructure HDS et un infogéreur certifié HDS pour l'hébergement et la gestion de sa solution Cloud. Des tests de pénétration sont également réalisés par un acteur reconnu du domaine afin de garantir la sécurité du système. Le Groupe s'est fait accompagner de consultant spécialisés dans le développement de sa solution Cloud et utilise des partenaires internationaux spécialisés et de renom pour l'hébergement de sa solution.
- Risque d'arnaque lié à l'usurpation d'identité auprès de partenaires bancaires, financiers ou personnes liées à la gestion financière de l'entreprise. Le Groupe a mis en place des procédures de vérification d'identité en interne, des politiques de sécurité des comptes informatiques renforcées et ses partenaires financiers (banques) ont également des procédures de vérification d'identité fortes.

Au regard des solutions utilisées et déployées chez ses clients et de son domaine d'activité, le Groupe estime que la probabilité d'occurrence est élevée. Le Groupe a contracté, lors du premier trimestre 2024, une assurance dédiée aux enjeux de cybersécurité.

L'ampleur potentielle de ce risque et le degré de criticité net sont considérés comme élevés.

## Risques juridiques

### Risques liés à la propriété intellectuelle

Le succès du Groupe dépend notamment de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses droits de propriété intellectuelle, notamment ses droits d'auteur et ses brevets. Le Groupe dispose de trois brevets portant sur une technologie d'exploration par une technologie de suppression des artefacts lors de la mise à plat d'organes tubulaire, une technologie de segmentation générique des vaisseaux injectés en scanner et IRM, le calcul automatique de la déformation d'une région 3D d'un volume à un autre.

Dans le domaine des logiciels dans lequel le Groupe opère, le droit des brevets varie en fonction du pays et est en constante évolution. Il existe donc de nombreuses incertitudes dans ce domaine. Par conséquent, le Groupe ne peut pas garantir :

- que ses demandes de brevet en instance aboutiront à la délivrance de brevets ;
- que ses demandes de brevet, même si elles sont accordées, ne seront pas contestées, invalidées ou jugées inapplicables ;
- que la portée de toute protection offerte par des brevets sera suffisante pour protéger la Société contre ses concurrents ;
- que des tiers ne se verront pas accorder des brevets ou ne déposeront pas des demandes de brevet portant sur les produits du Groupe avant que le Groupe ne reçoive de tels brevets ou ne dépose de telles demandes ;
- que des tiers ne se verront pas accorder ou ne déposeront pas de demandes de brevet, ou ne disposeront pas de tout autre droit de propriété intellectuelle qui, même s'ils n'empiètent pas sur ceux du Groupe, viendront la limiter dans son développement.

Par ailleurs, malgré ses efforts en matière de veille technologique et de surveillance des brevets, le Groupe ne peut pas garantir que ses produits ne violeront pas les droits de propriété intellectuelle (notamment les brevets) détenus par des tiers et qu'elle ne sera pas contrainte de se défendre contre d'éventuelles poursuites engagées par des tiers.

Les litiges en matière de propriété intellectuelle sont fréquemment longs, coûteux et complexes. Certains des concurrents du Groupe disposent de ressources plus importantes et peuvent être plus à même de mener de telles procédures. Si des concurrents du Groupe parvenaient à contester avec succès la validité de ses droits de propriété intellectuelle ou de ses brevets, cela pourrait réduire la portée de ces derniers. Il est toutefois précisé que le Groupe n'est impliqué à ce jour dans aucun litige relatif à sa propriété intellectuelle.

Le Groupe protège sa technologie, ses procédés de fabrication, son savoir-faire et ses données confidentielles non brevetées par le biais d'engagements de confidentialité signés par ses employés et ses partenaires et par le dépôt régulier de son code source auprès d'un tiers de confiance, l'Agence de Protection des Programmes. Elle ne peut toutefois garantir que ces mesures seront suffisantes pour éviter toutes éventuelles réclamations ou actions de tiers en matière de droits d'auteur.

La survenance de l'une quelconque de ces situations concernant l'un des brevets, l'une des créations ou l'un des droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

Le Groupe estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- l'ensemble des produits Intrasense reposant sur les technologies développées par le Groupe, le Groupe estime que la protection desdites technologies est un enjeu clé ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur le Groupe (perte d'avantages compétitifs, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société, risques de contentieux).

### **Risques liés à la contrefaçon**

Les produits du Groupe sont principalement des logiciels commercialisés sous forme de licences d'utilisation. La copie illicite ou « piratage » constitue une violation du droit d'auteur et une perte d'exploitation pour tout éditeur de logiciels. Bien que le marché se soit discipliné ces dernières années dans les pays industrialisés, rien ne peut garantir que des utilisations illicites des logiciels du Groupe ne soient pas mises en œuvre.

Afin de se prémunir ou du moins de lutter contre le risque de piratage, les logiciels commercialisés par le Groupe sont notamment protégés par un mécanisme d'activation à partir de numéros de séries uniques et de codes d'activation permettant de limiter l'usage à un nombre précis d'utilisations simultanées et/ou de machines.

Une version piratée du logiciel n'étant pas couverte par la certification réglementaire, un contrefacteur utilisant une telle version s'exposerait en outre aux risques inhérents à l'usage professionnel, en contexte médical, d'un dispositif diagnostique non certifié, susceptible de mettre en cause sa responsabilité personnelle.

De la même façon, une entreprise qui tenterait de commercialiser une version piratée des logiciels du Groupe ne serait pas en mesure d'en obtenir la certification réglementaire, et serait ainsi en infraction avec la réglementation ou la loi.

De plus, dans les établissements hospitaliers, un ingénieur biomédical est en principe chargé de s'assurer de la certification des dispositifs médicaux utilisés dans l'établissement, et les certifications font partie des documents exigés dans les appels d'offre.

Enfin, le Groupe développant plusieurs versions de ses logiciels chaque année, une version piratée serait rapidement rendue obsolète, de sorte que l'ampleur de ce risque serait modérée.

Malgré les précautions et dispositifs mis en place, le Groupe ne peut garantir que des utilisations illicites de ses logiciels ne seront pas mises en œuvre. Ces pratiques constitueraient des infractions passibles de sanctions, au civil comme au pénal.

En conséquence, le Groupe estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré.

## Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Les activités du Groupe l'exposent à des risques de responsabilité qui pourraient notamment faire suite aux dysfonctionnements de certains de ses produits. Des plaintes pourraient être déposées ou des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre le Groupe et/ou ses dirigeants par les clients du Groupe ou, indirectement, par des tiers utilisant un produit du Groupe ou par des patients traités sur la base de diagnostics issus de l'utilisation de la gamme de produits du Groupe.

Le Groupe ne peut pas garantir que ses polices d'assurances en vigueur sont suffisantes pour la protéger contre de telles poursuites, de sorte que la probabilité d'occurrence est modérée. Si le Groupe ou ses partenaires voyaient leur responsabilité engagée (même en cas de poursuites ne donnant pas lieu à condamnation) ou s'il s'avérait impossible d'obtenir ou de maintenir en vigueur des polices d'assurances appropriées à un prix acceptable ou d'obtenir une autre protection, cela pourrait affecter significativement le développement et, à un stade ultérieur, la commercialisation des produits du Groupe.

La survenance de l'une quelconque de ces situations contentieuses pourrait avoir un effet significatif sur l'image du Groupe et/ou entraîner une condamnation susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, le développement et/ou les perspectives du Groupe. Enfin, le Groupe développant régulièrement plusieurs versions de ses logiciels certifiés réglementairement, l'ampleur de ce risque serait modérée.

À ce jour, le Groupe ne fait l'objet d'aucune plainte ni de poursuite judiciaire émanant de clients ou de tiers visant à mettre en jeu la responsabilité du fait des produits.

En conséquence, le Groupe estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré.

## Risques Financiers

### Risques de dilution

Faisant usage de l'autorisation conférée par la 14<sup>ème</sup> résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2024, le Conseil d'administration de la Société a mis en œuvre nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du comité de direction (le « Plan 2025 »), lequel pourra donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 648.504 actions à l'expiration de la période d'acquisition, soit le 30 janvier 2025, assortie d'une condition de présence et de conditions de performance. L'acquisition définitive de ces 648.504 actions attribuées gratuitement pourrait générer une dilution de 1,23 % du capital social.

A noter que les actions attribuées dans le cadre des plans mis en place en 2021 (2021-01, 2021-02, 2021-03, 2021-04 et 2021-05) ont été définitivement acquises et ainsi émises à la date du présent rapport.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, le Groupe envisage de poursuivre à l'avenir l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société au profit des membres du comité de direction et plus généralement des salariés, pouvant entraîner une dilution supplémentaire, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

Au regard de ce qui précède, le Groupe estime que le degré de criticité net du risque de dilution demeure modéré, étant considéré que l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à la réalisation de conditions de performance.

## Risque de liquidité et de crédit

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. La probabilité d'occurrence du risque reste modéré compte tenu des ressources financières du Groupe et du soutien financier exprimé par le groupe Guerbet à la clôture de l'exercice.

Le Groupe pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires et en cas de soutien limité par le groupe Guerbet, dont l'ampleur serait modérée.

Le Groupe estime ainsi son degré de criticité net comme limité. Le Groupe est en mesure de faire face à ses obligations à venir au cours des 12 mois à compter du 31 décembre 2024.

La trésorerie et les dettes financières du Groupe se présentaient comme suit au 31 décembre 2024 :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Comptes à terme	302	3 500	(3 198)
Disponibilités	629	1 053	(424)
<b>TOTAL TRESORERIE ACTIVE</b>	<b>930</b>	<b>4 553</b>	<b>(3 622)</b>
Banques créditrices	-	-	-
<b>TOTAL TRESORERIE PASSIVE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Trésorerie nette</b>	<b>930</b>	<b>4 553</b>	<b>(3 622)</b>

	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres variations	Clôture
Emprunts	982	4	163	-	824
Dettes de location - IFRS 16	509	148	154	(3)	507
Autres Emprunts	-	74	-	-	74
<b>Total</b>	<b>1 491</b>	<b>227</b>	<b>316</b>	<b>(3)</b>	<b>1 405</b>

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Dettes courantes dont</b>	<b>504</b>	<b>327</b>
Dettes de location - IFRS 16	179	138
Emprunts	325	190
Autres Emprunts	-	-
<b>Dettes non courantes dont</b>	<b>901</b>	<b>1 163</b>
Dettes de location - IFRS 16	328	371
Emprunts	499	792
Autres Emprunts	74	-
<b>Total</b>	<b>1 405</b>	<b>1 491</b>

## Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

L'ensemble des dettes du Groupe sont des dettes à taux fixe, ce qui limite l'exposition du Groupe à une fluctuation des taux.

L'ampleur du risque ainsi que le degré de criticité net ont été estimés comme limités.

Le bilan du Groupe présente une dette financière (hors avance remboursable) à taux fixe et variable détaillée ci-dessous :

	31/12/2024	Proportion	31/12/2023	Proportion
Dettes financières à taux fixe	1 405*	100,0%	1 491**	100,0%
Dettes financières à taux variable		0,0%		0,0%
<b>Total</b>	<b>1 405</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 491</b>	<b>100,0%</b>

\*dont 507 k€ d'emprunts sur droits d'utilisation ; \*\* dont 509 k€ d'emprunts sur droits d'utilisation.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couvertures de taux compte tenu du risque associé.

## Risque de change

Les actifs, passifs, revenus et charges du Groupe sont en grande majorité libellés en Euros, ce qui limite la probabilité de survenance du risque.

Seuls 7% des achats sont libellés en devises (hors opérations entre sociétés du Groupe). En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises affectent peu le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés. L'exposition du Groupe à la variation des taux de change EUR/DEV est limitée, dans la mesure où les sommes collectées en dollar couvrent les factures fournisseurs dans cette même devise.

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le Groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

L'ampleur du risque ainsi que le degré de criticité net ont été estimés comme limités.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2024 est la suivante :

Position en K devise	K USD	K CAD	K RMB
Actifs	200	15	382
Passifs	5	0	901
<b>Position nette avant gestion en devises</b>	<b>195</b>	<b>15</b>	<b>(518)</b>
Position hors bilan	-	-	-
<b>Position nette après gestion en devises</b>	<b>195</b>	<b>15</b>	<b>(518)</b>
Taux de conversion 1 euro =	1,0389	1,4948	7,5833
<b>Position nette après gestion en euros</b>	<b>188</b>	<b>10</b>	<b>(68)</b>
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>10</b>	<b>(65)</b>
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 5% par rapport au cours de clôture de la devise	9	0	-3

Les principaux risques de change concernant la devise USD, devise avec laquelle le Groupe facture le plus souvent à l'international, et la devise RMB, devise de sa principale filiale. Les positions nettes sont dites « longues », avec des avoirs supérieurs aux engagements en devises.

Avec une évolution défavorable de 5% des cours des devises par rapport au cours de clôture, l'impact serait une charge de 3 k€, impact peu significatif.

## E. Eléments financiers

### E1. Eléments financiers sur les comptes consolidés

#### Compte de résultat consolidé résumé

En K€	31/12/2024	31/12/2023	Var.
Chiffre d'affaires	2 246	3 305	(1 059)
Résultat opérationnel avant dotations et dépréciations	(4 308)	(2 780)	(1 528)
Résultat opérationnel courant	(5 612)	(3 504)	(2 108)
Résultat net de la période	(5 655)	(3 579)	(2 077)
Part du groupe	(5 655)	(3 579)	(2 077)
<i>Résultat net par action de 0,05 € de nominal (en euros)</i>	<i>(10,78)</i>	<i>(6,97)</i>	<i>(3,80)</i>
<i>Résultat net par action de 0,05 € de nominal (en euros)</i>	<i>(10,78)</i>	<i>(6,97)</i>	<i>(3,80)</i>

Le compte de résultat consolidé détaillé est présenté dans la Partie 3, relative à l'annexe aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2024 s'élève à 2.246 k€, en diminution de 1.059 k€ par rapport à 2023, soit -32%.

Le résultat opérationnel consolidé avant dotations et dépréciations, ou « EBITDA », de l'exercice 2024 est de -4.308 k€ contre -2.780 k€ en 2023.

Le résultat net consolidé de l'exercice 2024 dégage une perte de 5.655 k€, contre une perte de 3.579 k€ l'exercice précédent.

#### Chiffre d'affaires consolidé

Le détail de l'activité du Groupe et notamment celle relative à la reconnaissance des produits provenant d'activités ordinaires est détaillé au sein de la Note 6.1 de la Partie 3, relative aux annexes consolidées.

### Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique :

	31/12/2024	% CA	31/12/2023	% CA	Variation	Variation %
France	982	43,7%	1 182	35,8%	(200)	-16,9%
Europe*	329	14,6%	746	22,6%	(417)	-55,9%
Chine	425	18,9%	867	26,2%	(442)	-51,0%
Reste du monde**	510	22,7%	510	15,4%	-	0,0%
<b>Total</b>	<b>2 246</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 305</b>	<b>100,0%</b>	<b>(1 059)</b>	<b>-32,0%</b>

\* dont Russie \*\* dont Brésil

### Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par activités :

	31/12/2024	% CA	31/12/2023	% CA	Variation	Variation %
Licences	1 665	74,1%	2 637	79,8%	(972)	-36,9%
Maintenance	373	16,6%	434	13,1%	(61)	-14,0%
Autres prestations de services	209	9,3%	235	7,1%	(27)	-11,3%
<b>Total</b>	<b>2 246</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 305</b>	<b>100,0%</b>	<b>(1 059)</b>	<b>-32,0%</b>

## Charges de personnel

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Salaires et traitements	(2 974)	(2 762)	(212)
Charges sociales	(1 153)	(1 045)	(108)
<b>Total</b>	<b>(4 127)</b>	<b>(3 807)</b>	<b>(320)</b>

L'augmentation nette des charges de personnel de 320 k€ est liée en majeure partie à l'augmentation de la production immobilisée sur ces mêmes rubriques à savoir pour 413 k€.

L'augmentation brute (avant production immobilisée) des charges de personnel pour 959 k€ s'explique principalement par :

- L'effet « année pleine » des recrutements opérés en 2023 ;
- La hausse des ETP (voir infra 6.4.2) sur l'exercice en lien avec le recrutement de nouveaux talents avec la mise en place d'une politique de rémunération attractive ;
- La revalorisation moyenne des salaires à hauteur de 3%.

L'effectif du personnel du Groupe au 31 décembre 2024 s'élève à 76 salariés, contre 74 au 31 décembre 2023.

L'effectif moyen équivalent à temps plein est de 40 salariés sur 2024, contre 67 pour l'exercice précédent.

## Charges externes

Les charges externes baissent de 142 k€ (montant net des retraitements mentionnés en Note 6.2 « Production immobilisée » de la partie relative aux comptes consolidés) principalement en raison de :

La baisse des rémunérations d'intermédiaires et honoraires pour 377 k€ qui provient d'honoraires ponctuels significativement importants en 2023 principalement causée par l'Offre Publique d'Achat (OPA) initiée par Guerbet au cours de l'année 2023.

Cette baisse est compensée par l'augmentation des postes suivants :

- Locations pour 86 k€ en raison d'un recours plus significatif à des logiciels permettant d'optimiser l'automatisation des flux au sein du Groupe de manière à accélérer sa réactivité ;
- Autres frais dont cotisations pour 63 k€ s'expliquant par les frais de recrutements engagés dans le cadre de la réorganisation des équipes commerciales et du recrutement de talents à haut potentiel au sein d'un marché tendu.

L'augmentation des déplacements et frais de transports (+27 k€) qui s'explique par le recrutement de ressources commerciales au sein du Groupe au cours de cet exercice.

## Résultat opérationnel avant dotations et dépréciation (EBITDA)

Le résultat opérationnel consolidé avant dotations et dépréciations, ou « EBITDA », est déficitaire de 4.308 k€, soit en dégradation de 1.528 k€ par rapport à l'exercice précédent. La diminution de chiffres d'affaires a été accompagnée d'une hausse des coûts en lien avec la poursuite des investissements du Groupe.

## Bilan consolidé résumé

Actif en K€	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Actifs non courants		5 309	4 090	1 219
Actifs courants		2 375	6 364	(3 989)
<b>Total Actif</b>		<b>7 684</b>	<b>10 454</b>	<b>(2 770)</b>

Passif en K€	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Capitaux propres		1 654	7 289	(5 635)
Passifs non courants		1 062	1 321	(259)
Passifs courants		4 968	1 844	3 124
<b>Total des passifs courants et non courants</b>		<b>6 030</b>	<b>3 165</b>	<b>2 864</b>
<b>Total Passif</b>		<b>7 684</b>	<b>10 454</b>	<b>(2 770)</b>

Le total des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 7.684 k€, en diminution de 2.770 k€. Le bilan consolidé détaillé est présenté dans la Partie 3, relative à l'annexe aux comptes consolidés.

## Actifs courants

Les actifs courants s'élèvent à 2.375 k€ au 31 décembre 2024, contre 6.364 k€ au 31 décembre 2023, soit une diminution de 3.989 k€, principalement liée à la baisse de la trésorerie et équivalents de trésorerie de 3.622 k€ et à la diminution des créances clients pour 285 k€.

## Trésorerie nette au 31 décembre 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Comptes à terme	302	3 500	(3 198)
Disponibilités	629	1 053	(424)
<b>TOTAL TRESORERIE ACTIVE</b>	<b>930</b>	<b>4 553</b>	<b>(3 622)</b>
Banques créditrices			0
<b>TOTAL TRESORERIE PASSIVE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Trésorerie nette</b>	<b>930</b>	<b>4 553</b>	<b>(3 622)</b>

La trésorerie nette consolidée de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 930 k€, en diminution de 3.622 k€ en raison de la baisse d'activité et l'augmentation des dépenses du Groupe.

## Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2024, le capital est composé de 52.622.280 actions ordinaires, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,05 euro, comme suit :

Capital social	Nombre d'actions
	52 262
Nombre d'actions au début de l'exercice	015
	360
Création d'actions	265
<b>Nombre d'actions à la fin de l'exercice</b>	<b>52 622</b>
	280

Ci-dessous, la répartition du capital de la Société au 31 décembre 2024 :

Actionnaires	Base non-diluée		Base diluée	
	Actions	%	Actions	%
Guerbet	29 257 963	55,6%	29 257 963	55,5%
Management et administrateurs	762 305	1,4%	793 632	1,5%
Flottant	22 525 828	42,8%	22 588 483	42,8%
Auto-détention	76 184	0,1%	76 184	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>52 622 280</b>	<b>100%</b>	<b>52 716 262</b>	<b>100%</b>

## Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres variations	Clôture
Emprunts	982	4	163	-	824
Dettes de location - IFRS 16	509	148	154	(3)	507
Autres Emprunts	-	74	-	-	74
<b>Total</b>	<b>1 491</b>	<b>227</b>	<b>316</b>	<b>(3)</b>	<b>1 405</b>

	31/12/2024	31/12/2023
Échéances à moins d'1 an	504	327
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	827	1 163
Échéances à plus de 5 ans	74	0
<b>Total</b>	<b>1 405</b>	<b>1 491</b>

La diminution des dettes financières provient du remboursement des PGE 2020 de 163 k€ et du remboursement des dettes de location IFRS16 pour 154 k€ compensés par 5 nouveaux contrats liés à l'augmentation de la flotte de véhicule pour 128 k€ et de 20 k€ sur les immeubles (suite à une revalorisation des loyers).

L'augmentation de la ligne « Autres Emprunts » correspond à la part d'avance remboursable du premier versement de la BPI dans le cadre de l'appel à projet « Innovation en imagerie médicale » de Bpifrance détaillé dans la section des faits significatifs de l'exercice.

Les autres éléments du bilan consolidé sont présentés dans la Partie 3, relative à l'annexe aux comptes consolidés.

Les autres éléments du bilan consolidé sont présentés dans la Partie 3, relative à l'annexe aux comptes consolidés.

## E2. Eléments financiers sur les comptes individuels

### Tableau des résultats des cinq derniers exercices sociaux (Intrasense SA)

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE (en €)</b>					
Capital social	1.218.288,35	1.566.370,70	1.566.370,70	2.613.100,75	2.631.114,00
Nbre d'actions ordinaires existantes	24.365.767	31.327.414	31.327.414	52.262.015	52.622.280
Nbre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription et d'options	3.410.086	2.357.455	2.430.514	454.247*	93.982
<b>OPERATIONS ET RESULTATS (en €)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3.777.222	4.336.609	3.855.506	3.580.206	2.316.540
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	599.520	304.648	(623.597)	(1.451.820)	(3.315.348)
Impôts sur les bénéfices	(351.279)	(163.577)	(587.911)	(919.895)	(841.897)
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(848.619)	(1.121.996)	(2.904.638)	(2.655.208)	(5.146.883)
Résultat distribué					

<b>RESULTAT PAR ACTION (en €)</b>					
- Résultat avant impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.02	0,01	(0,02)	(0,03)	(0,06)
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0.03)	(0.04)	(0,09)	(0,05)	(0,09)
- Dividende distribué à chaque action	-	-	-	-	-
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	33	33	39	53	59
Montant de la masse salariale de l'exercice	1.817.553	2.043.201	2.575.392	3.456.394	4.207.605
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (hors CICE)	796.291	905.641	1.157.792	1.695.814	1.968.549

\*dont 93.982 actions gratuites correspondant aux plans 2021-05

## Résultats des filiales

Ci-dessous sont présentés les résultats des filiales au titre des exercices 2024 et de 2023 :

### Yingsi Software Technology Co. Ltd (Shanghai)

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Yingsi Software Technology Co. Ltd, société de droit chinois au capital de 650.202 RMB dont le siège social est sis à Shanghai (Chine).

La société Yingsi Software Technology Co. Ltd a poursuivi son activité de commercialisation et promotion de la gamme de produit d'Intrasense (ligne de produit Myrian).

Les comptes de la société Yingsi Software Technology Co. Ltd font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2024 :

En k€	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	351	631
Charges d'exploitation	(1.417)	(1.867)
Résultat net	(814)	(1.481)

Capitaux propres	(6.301)	(5.279)
------------------	---------	---------

La société Yingsi Software Technology Co. Ltd a connu au cours de l'année 2024 une activité en baisse de 44,37% par rapport à 2023 suite à la campagne anti-corruption menée par le gouvernement chinois qui a gelé les appels d'offres.

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 11 personnes, contre 14 au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1.417 k€, contre 1.867 k€ pour 2023.

Le résultat net est une perte de 814 k€, contre une perte 1.481 k€ en 2023.

### **Intrasense Inc.**

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Intrasense Inc., société de droit américain dont le capital est de 10.000 USD, enregistrée dans l'Etat du Delaware.

Les comptes de la société Intrasense Inc. font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2024 :

En Keur	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	0	0
Charges d'exploitation	(19)	(25)
Résultat net	(8)	(191)

Capitaux propres	(2.243)	(2.101)
------------------	---------	---------

Il n'y a pas d'effectif au titre des exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 19 k€ en 2024 contre 25 k€ en 2023.

Le résultat net ressort pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 à -8 k€, contre -191 k€ pour 2023.

## **Revue de l'activité – Comptes annuels individuels 2024**

### **Actif immobilisé**

Le total actif immobilisé net s'élève à 6.985.437 euros au 31 décembre 2024, contre 5.193.062 euros au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 1.792.376 euros, cette hausse étant principalement liée à la constatation de la production immobilisée relative aux développements R&D réalisés au cours de la période sur ses deux lignes de produit.

### **Actif circulant**

Le total actif circulant net s'élève à 2.325.642 euros au 31 décembre 2024, contre 6.242.377 euros au 31 décembre 2023, soit une diminution de 3.035.282 euros, principalement en raison de la baisse des disponibilités de la Société du fait de la baisse de l'activité et de la hausse des dépenses.

## Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'élève à 4.077.464 euros au 31 décembre 2024, contre 9.117.947 euros au 31 décembre 2023, soit une diminution de 5.040.483 euros, liée à la perte de l'exercice et la perception d'une subvention d'investissement pour 106.400 euros dans le cadre du projet BPI détaillé dans les faits marquants de l'exercice.

## Dettes

Le total des dettes s'élève à 4.624.053 euros au 31 décembre 2024 contre 2.073.745 euros au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 2.550.308 euros, principalement liée à la convention d'apport en compte courant signée entre la Société et Guerbet à hauteur de 2.421.425 euros visant à assurer le financement de la Société. A cette hausse s'ajoute l'augmentation des dettes fournisseurs pour 118 153 euros et des dettes fiscales et sociales pour 177.182 euros compensés par les remboursements des PGE à hauteur de 162.516 euros.

## Chiffre d'affaires

(PCG Art. 531-2/15)

Chiffre d'Affaires France : 970.758 euros

Chiffre d'Affaires Export : 1.345.781 euros.

Figure ci-dessous la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par type d'activité pour les deux dernières années

CA par zone géographique :

En K€	31/12/2024	% CA	31/12/2023	% CA	Variation	%
France	971	42%	1 175	33%	-204	-21%
Europe (dont Russie)	320	14%	740	21%	-421	-132%
Chine	520	22%	1 148	32%	-628	-121%
Reste du monde	506	22%	517	14%	-11	-2%
<b>Total</b>	<b>2 317</b>		<b>3 580</b>		<b>-1 263</b>	<b>-55%</b>

CA par type d'activités :

En K€	31/12/2024	% CA	31/12/2023	% du CA	Variation	%
Licences	1 571	68%	2 524	71%	-953	-61%
Maintenance	373	16%	415	12%	-42	-11%
Autres prestations de services et ventes de marchandises	373	16%	641	18%	-268	-72%
<b>Total</b>	<b>2 317</b>		<b>3 580</b>		<b>-1 263</b>	<b>-55%</b>

## Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5.487.816 euros au 31 décembre 2024, contre 6.581.674 euros au 31 décembre 2023, soit une diminution de 1.093.857 euros, principalement liée à la baisse d'activité enregistrée sur la période, pour partie compensée par l'augmentation de la production immobilisée.

## Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à 10.709.855 euros au 31 décembre 2024, contre 9.218.678 euros au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 1.491.177 euros, principalement liée aux hausses de la masse salariale chargée (1.024 k€) ; des dotations aux amortissements (232 k€) ; et à l'augmentation des dotations pour dépréciations/provisions (269 k€).

## Résultat net

Le résultat net s'élève à -5.146.883 euros au 31 décembre 2024, contre -2.655.208 euros au 31 décembre 2023, soit une diminution de 2.491.674 euros.

Les autres éléments du compte de résultat social sont présentés dans la Partie 4 relative aux annexes sur les comptes annuels individuels ou « sociaux ».

## Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

## Charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il sera demandé à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, engagées au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevé à 24.505 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, ainsi que l'impôt correspondant.

Compte tenu d'un résultat fiscal négatif, l'impôt supporté en raison desdites charges est nul.

## Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Le tableau ci-dessous présente les factures reçues et émises, non réglées à la clôture de l'exercice, dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce).

	Article D. 441-6 I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	38					16	14					37
Montant total TTC des factures concernées	104 279	1 868	120 534	0	6 584	128 987	-33 149	27 056	395	38 431	1 206 388	1 272 271
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	3,3%	0,1%	3,9%	0,0%	0,2%	4,1%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							-1,1%	0,9%	0,0%	1,3%	40,4%	42,6%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	p Délais contractuels : 30 jours						p Délais contractuels : 30, 50, 60 jours					
	" Délais légaux :						" Délais légaux :					
Total Achats TTC	3 129 652											
Total Ventes TTC							2 989 242					

## Créances et dettes inter-entreprises

Les créances et les dettes détenues à l'égard des filiales d'Intrasense, qui étaient à l'ouverture comptabilisées dans les créances rattachées aux participations ou dans les créances / dettes fournisseurs, ont été comptabilisées en compte courant d'associé à la clôture. Les flux correspondants sont rémunérés au taux maximal d'intérêt déductible, soit à 5,75 % au titre de l'exercice 2024.

## F. Informations portant sur les capitaux propres de la Société

### Evolution du capital social

Au 31 décembre 2024, le capital est composé de 52.622.280 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune.

Les variations de capital correspondent à l'émission de 360.265 actions nouvelles créées dans le cadre de la réalisation des plans d'actions gratuites 2021-03 et 2021-04.

Capital social	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
Capital social ouverture de l'exercice N	52 262 015	0,05	2 613 100,75
Variation de capital au cours de l'exercice N	360 265	0,05	18 013,25
<b>Capital social clôture de l'exercice N</b>	<b>52 622 280</b>	<b>0,05</b>	<b>2 631 114,00</b>

Il est rappelé que consécutivement à l'émission de 93.982 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan n°2021-05 en date du 12 janvier 2025, constatée par le Conseil d'administration de la Société le 30 janvier 2025, le capital social de la Société s'élève à 2.635.813,10 euros divisé en 52.716.262 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale.

### Paievements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur déterminée à la date d'attribution des droits à paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel est généralement comptabilisée en charges, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions, et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

La juste valeur du montant dû à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement, en fonction de la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions. Toute variation du passif est comptabilisée en résultat net.

Ces éléments sont détaillés ci-après.

## Plan d'attribution gratuite d'actions (AGA)

Les actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration sont détaillées dans la Note 6.4.4 de la Partie 3, relative à l'annexe aux comptes consolidés.

## Participation des salariés dans le capital de la Société

En 2021, la Société a mis en place pour la première fois un accord d'intéressement pour une durée d'un an ayant pour but de renforcer la cohésion et l'implication des équipes dans l'activité de la Société et du Groupe. La Société a déposé un nouvel accord en 2024, pour une durée d'un an également, qui ne sera pas renouvelé en 2025.

Aucun accord de participation des salariés n'a été mis en place par la Société à la date du présent rapport financier annuel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2024, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise ou étant frappées d'inaccessibilité.

# G. Informations portant sur la cotation des titres de la société

## Relations avec les investisseurs individuels

Le site internet [www.intrasense.fr](http://www.intrasense.fr) comprend un volet destiné à la communication financière, régulièrement mis à jour. Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du Groupe : communiqués, comptes annuels et semestriels, etc.

Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier à l'adresse : [investisseurs@intrasense.fr](mailto:investisseurs@intrasense.fr).

## Relations avec les investisseurs institutionnels

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs, qu'ils rencontrent tout au long de l'année, principalement sur la place financière de Paris. Des réunions avec les actionnaires, investisseurs et analystes sont organisées à l'occasion des publications des résultats, opérations financières ou événements importants pour le Groupe. La Direction Administrative et Financière et la Direction Générale de la Société sont à la disposition des actionnaires, investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du Groupe et les résultats publiés.

## Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Au 31 décembre 2024, la Société détient 76.184 actions propres, représentant 0,14 % du capital, et d'une valeur de 17.598 € à la clôture (cours de 0,231 €).

Le montant de disponibilités du contrat de liquidité avec TSAF s'élève à une valeur au bilan de 17.598 €.

<b>Actions en propre au 01/01/2024</b>	<b>53 266</b>
Achats 2024	135 813
Ventes 2024	112 895
<b>Actions en propre au 31/12/2024</b>	<b>76 184</b>

La Société n'a procédé à la constatation d'aucune dépréciation sur les actions en propre, leur valeur réelle, calculée en fonction du cours de bourse du dernier mois de l'exercice, étant supérieure à la valeur comptable.

La Société n'a procédé à aucun autre achat d'actions dans le cadre de son programme de rachat au cours de l'année 2024.

## Evolution du cours de bourse sur l'année 2024

	Cours d'ouverture	+ haut du mois	+ bas du mois	Cours de clôture	Cours moyen	Cours moyen pondéré	Volume
janv.-24	0,3550	0,3790	0,3120	<b>0,3360</b>	0,3410	0,3343	<b>345 541</b>
févr.-24	0,3360	0,3360	0,2880	<b>0,2950</b>	0,3238	0,3178	<b>368 477</b>
mars-24	0,2950	0,3140	0,2030	<b>0,2300</b>	0,2752	0,2536	<b>612 433</b>
avr.-24	0,2800	0,4400	0,2050	<b>0,3590</b>	0,2977	0,3444	<b>3 098 601</b>
mai-24	0,3590	0,3590	0,3000	<b>0,3150</b>	0,3259	0,3243	<b>360 799</b>
juin-24	0,3150	0,3390	0,2550	<b>0,2640</b>	0,2962	0,2876	<b>261 620</b>
juil.-24	0,2780	0,3200	0,2510	<b>0,2900</b>	0,2883	0,2831	<b>221 972</b>
août-24	0,2900	0,3100	0,2690	<b>0,3100</b>	0,2862	0,2887	<b>292 018</b>
sept.-24	0,3100	0,5200	0,2660	<b>0,2930</b>	0,3013	0,3911	<b>2 509 904</b>
oct.-24	0,2890	0,2920	0,2510	<b>0,2730</b>	0,2769	0,2704	<b>454 494</b>
nov.-24	0,2740	0,3150	0,2550	<b>0,2730</b>	0,2768	0,2821	<b>461 195</b>
déc.-24	0,2730	0,3500	0,2210	<b>0,2310</b>	0,2657	0,2688	<b>1 570 394</b>
					<b>0,2963</b>	<b>0,3269</b>	<b>10 557 448</b>

**Cours d'ouverture le 02/01/2024 : 0,3550 €** Plus fort volume mensuel : 3 098 601 (avril)  
 Cours le + haut de l'année : 0,5200 € Plus faible volume mensuel : 221 972 (juillet)  
 Cours le + bas de l'année : 0,2030 € **Volume moyen mensuel : 879 787**  
**Cours de clôture le 31/12/2024 : 0,2310 €**

Variation sur l'année : -34,93%

## H. Honoraires des commissaires aux comptes

Montants en k€	31/12/2024	31/12/2023
Certification des comptes annuels et attestations	84	78
Services autres que la certification des comptes	-	-
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>78</b>

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 84 k€ contre 78 k€ en 2023.

# Rapport sur le Gouvernement d'entreprise



2

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Le présent rapport a notamment pour objet de vous rendre compte de la composition du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, du mode de gouvernance de la Société ainsi que des éléments de rémunération des mandataires sociaux.

Ce rapport est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce et vous est présenté conjointement avec le rapport de gestion.

## A. Conseil d'administration et Direction générale

### Composition du Conseil

À la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

- Monsieur François NICOLAS, administrateur dont la nomination a été proposée par Guerbet et Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Jérôme ESTAMPES, administrateur dont la nomination a été proposée par Guerbet ;
- Madame Charlotte BAMIÈRE, administratrice dont la nomination a été proposée par Guerbet ;
- Madame Michèle LESIEUR, administratrice indépendante ;
- Madame Anne LARPIN, administratrice indépendante ;
- Monsieur Patrice RULLIER, administrateur indépendant ;

Nom	Indépendance	Comité d'audit et des risques	Comité des nominations et rémunérations	Fonctions	Échéance
François NICOLAS	Non		Membre	Président – Administrateur	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028
Jérôme ESTAMPES	Non	Membre		Administrateur	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028
Charlotte BAMIÈRE	Non	Membre		Administrateur	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028
Michèle LESIEUR	Oui	Membre	Membre	Administrateur	AG 2029 relative à l'Approbation des comptes 2028
Anne LARPIN	Oui	Membre		Administrateur	AG 2029 relative à l'Approbation des comptes 2028
Patrice RULLIER	Oui		Membre	Administrateur	AG 2028 relative à l'Approbation des comptes 2027

Les trois administrateurs indépendants du Conseil, Madame Michèle LESIEUR, Madame Anne LARPIN et Monsieur Patrice RULLIER, n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, ce qui leur permet de jouer pleinement leur rôle d'administrateur indépendant (le critère d'indépendance est apprécié au regard du code MIDDLENEXT, recommandation n°3).

## Direction Générale

Monsieur Alexandre SALVADOR est le Directeur Général de la Société depuis le 29 août 2024. Avant cette date, Monsieur Nicolas REYMOND était le Directeur Général de la Société. Ce dernier a été révoqué de son mandat de Directeur Général par décision du Conseil d'administration en date du 26 août 2024.

## Pouvoirs du Directeur Général

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi ou l'article 2.2 du règlement intérieur attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, le Directeur Général de la Société rend compte des faits marquants de la vie de la Société.

## Travaux du Conseil

Le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société et notamment :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la Société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête et le rapport annuel ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Conformément à l'article 2.2 du règlement intérieur, aucune des décisions suivantes ne pourra être (i) prise ou mise en œuvre par le Conseil d'administration, le Directeur Général ou tout dirigeant ou représentant légal de la Société ou (ii) soumise à la délibération de l'assemblée

générale des actionnaires de la Société ou de l'une de ses filiales sans avoir été préalablement approuvée par le Conseil d'administration à une majorité qualifiée nécessitant le vote favorable d'au moins un administrateur nommé sur proposition de Guerbet, en sa qualité d'actionnaire de référence :

- (i) l'approbation et la modification du budget annuel et consolidé de la Société et de ses filiales ;
- (ii) dès lors que cela n'est pas prévu dans le budget annuel approuvé par le Conseil d'administration :
  - (a) la souscription, l'octroi ou la modification de tout emprunt, prêt, avance, crédit et/ou facilités de paiement, ligne de découvert par la Société et/ou l'une quelconque des filiales et supérieur à 50.000 euros hors taxes cumulé et consolidé au titre d'un exercice fiscal et, plus généralement, toute décision qui aurait pour conséquence d'augmenter l'endettement de la Société de plus de 50.000 euros ;
  - (b) toute caution, aval ou garantie consentie par la Société ou l'une quelconque des filiales et l'octroi par la Société et/ou l'une quelconque des filiales de sûretés ou droits quelconques sur des actifs ou titres pour le compte de ou en faveur de tiers ou tout engagement hors bilan d'un montant supérieur à 50.000 euros hors taxes cumulé et consolidé au titre d'un exercice fiscal ;
  - (c) l'engagement par la Société et/ou l'une quelconque des filiales de toute dépense d'investissement ou de désinvestissement dès lors que le montant unitaire de ces investissements est supérieur à 50.000 euros hors taxes cumulé et consolidé au titre d'un exercice fiscal ;
  - (d) toute évolution ou modification du budget annuel ou des plans d'affaires de la Société relatifs à la stratégie, à la recherche et développement (R&D) et à la recherche et technologie (R&T), et tous les changements qui s'y rapportent ayant un impact financier (à la hausse ou à la baisse) supérieur à 50.000 euros sur les commandes reçues ou les ventes, et/ou 50.000 euros sur le résultat net, la trésorerie, les charges de recherche et développement ou les investissements, ou qui sont significatifs à un autre titre ;
- (iii) toute cession, transfert ou acquisition d'éléments d'actifs significatifs, en particulier de droits de propriété intellectuelle ainsi que toutes licences en dehors de celles consenties dans le cours normal des affaires ;
- (iv) toute modification significative des orientations stratégiques de la Société et de ses filiales ;
- (v) tout changement significatif de la nature ou de l'étendue de l'activité de la Société ou le développement de toute nouvelle gamme de produits ou services significative ;
- (vi) toute décision relative à la nomination, au renouvellement et à la révocation du Président de la Société, du Directeur Général ou, le cas échéant, du Directeur Général Délégué ;
- (vii) toute émission de valeurs mobilières ou plus généralement toute opération sur le capital, les fonds propres ou quasi-fonds propres, toute modification des droits particuliers attachés aux titres financiers, par la Société ou l'une quelconque des filiales ainsi que toute opération de restructuration juridique de la Société et de ses filiales (y compris notamment tous projets de fusion, scission, apport partiel d'actif, transformation) ;
- (viii) toute projet de joint-venture, fusion, partenariat stratégique ou alliance significative ;
- (ix) la mise en place ou la modification au sein de la Société de tout plan ou schéma d'intéressement donnant directement ou indirectement accès au capital, de tout plan d'épargne d'entreprise, ou plus généralement de tout mécanisme d'intéressement ou de participation des mandataires sociaux et des salariés ; ainsi que toute décision relative à l'approbation du règlement de ces plans d'intéressement et la désignation des bénéficiaires ;
- (x) concernant tout mandataire social ou salarié dirigeant de la Société ou de l'une quelconque des filiales : leur nomination ou leur recrutement, leur révocation ou leur

- licenciement, leur rémunération et les avantages consentis à l'évolution de leur rémunération et des avantages consentis ;
- (xi) la création de tout comité au sein du Conseil d'administration de la Société ou au sein de tout organe compétent au sein de la Société, et l'établissement ou la modification des règles de ces comités ;
  - (xii) toute décision de dissolution ou liquidation, ou toute autre procédure collective (amiable ou judiciaire) de la Société ou de l'une de ses filiales ;
  - (xiii) la mise en œuvre de toute action en justice, procédure arbitrale ou la conclusion de toute transaction à laquelle la Société ou une de ses filiales est partie et dont l'enjeu est supérieur à 50.000 euros ;
  - (xiv) la conclusion, le renouvellement, la modification ou la résiliation d'un accord entre la Société ou l'une de ses filiales, d'une part, et un actionnaire (ou affilié) de la Société, un dirigeant ou une personne liée à celui-ci, d'autre part ;
  - (xv) toute décision relative à la nomination, le renouvellement ou le remplacement des commissaires aux comptes de la Société ou de l'une de ses filiales ;
  - (xvi) toute modification des dates de clôture de l'exercice social et tout changement important des principes ou méthodes comptables de la Société ou de l'une de ses filiales ;
  - (xvii) toute promesse ou engagement d'accomplir l'une des décisions ci-dessus.

## Les comités spécialisés

En application de l'article 19 des statuts de la Société et conformément aux recommandations n°6 et n°7 du Code de gouvernance Middlenext, le Conseil d'administration a institué un comité des nominations et des rémunérations lors de sa réunion du 11 décembre 2020, et un comité d'audit et des risques lors de sa réunion du 11 février 2022.

Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion en date du 30 juin 2023 consécutive à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 30 juin 2023 approuvant la nomination de Madame Charlotte Bamière et de Monsieur Jérôme Estampes, et la ratification de la nomination de Monsieur François Nicolas, de procéder à la modification de la composition du comité des nominations et des rémunérations et du comité d'audit et des risques, laquelle n'a pas évolué depuis.

### Le Comité des nominations et des rémunérations

Le Conseil d'administration est assisté d'un comité des nominations et des rémunérations. La première réunion du comité des nominations et des rémunérations a eu lieu le 11 décembre 2020.

Depuis le 30 juin 2023, le comité des nominations et des rémunérations est composé de Madame Michèle Lesieur (présidente), Monsieur Patrice Rullier et Monsieur François Nicolas.

Le comité des nominations et des rémunérations a pour missions, en matière de nomination :

- d'examiner la composition du Conseil d'administration ;
- de mettre en œuvre la procédure de sélection des nouveaux administrateurs ou de renouvellement des mandats en cours, et ainsi d'examiner les candidatures ;
- de formuler les propositions des nominations des membres des comités spécialisés du Conseil ;
- d'examiner les candidatures aux fonctions de Directeur Général, et s'il y a lieu, de Directeur Général Délégué et éventuellement des cadres de la Société ;
- de procéder à l'évaluation périodique de l'indépendance des administrateurs au regard des critères du Code Middlenext.

Le comité des nominations et des rémunérations est également chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'administration sur des sujets en matière de rémunérations tels que :

- la politique de rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
- l'examen des projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites à attribuer aux salariés et aux dirigeants de la Société, afin de permettre au Conseil d'administration de fixer le nombre global et/ou individuel d'options ou d'actions gratuites attribuées, ainsi que les conditions et modalités d'attribution ;
- la rémunération des administrateurs ;
- de façon générale, toute question que lui soumet le Président ou le Conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Le comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité pourra faire appel, dans l'accomplissement de sa mission, à tout conseil et expert extérieur qu'il jugera utile.

Le comité présente au Conseil d'administration les rapports, études ou autres investigations qu'il a mis en œuvre, et formule le cas échéant tout avis ou recommandation, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier les suites qu'il entend y donner.

Conformément à la recommandation R7 du Code Middledenext auquel la Société adhère, le comité des nominations et des rémunérations est présidé par Madame Michèle Lesieur, administratrice indépendante, qui n'a pas de mandat de dirigeant mandataire social au sein de la Société.

### Le Comité d'audit et des risques

Le Conseil d'administration est assisté d'un comité d'audit et des risques depuis le 11 février 2022.

Les membres du comité d'audit et des risques sont désignés par le Conseil d'administration.

Depuis le 30 juin 2023, le comité d'audit et des risques est composé de Madame Anne Larpin (présidente), Madame Michèle Lesieur, Madame Charlotte Bamière et Monsieur Jérôme Estampes.

Les dispositions légales et réglementaires en vigueur fixent les missions du comité d'audit et des risques.

Le comité d'audit et des risques peut entendre toute personne de son choix appartenant aux directions fonctionnelles de la Société et de ses filiales, y compris hors la présence de la direction générale. Le Comité d'audit et des risques peut faire appel, dans l'accomplissement de sa mission, à tout conseil ou expert extérieur qu'il jugera utile. Le Comité d'audit et des risques a également la faculté d'organiser, en tant que de besoin, toute réunion spécifique avec le commissaire aux comptes, les dirigeants de la Société et de ses filiales.

Le Comité d'audit et des risques se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le Comité d'audit et des risques présente au Conseil d'administration les rapports, études ou autres investigations qu'il a mis en œuvre, et formule le cas échéant tout avis ou recommandation, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier les suites qu'il entend y donner.

Conformément à la recommandation R7 du Code Middlenext auquel la Société adhère, Madame Anne Larpin, membre indépendante du comité d'audit et des risques, présente des compétences particulières en matière financière. Monsieur Jérôme Estampes présente également des compétences en la matière, en sa qualité de Directeur Administratif et Financier de Guerbet. Madame Charlotte Bamière présente des compétences particulières concernant les risques de par sa qualité de Directrice Juridique de Guerbet.

## Listes des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous présente la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Nom	Adresse	Mandat et fonction	Entités du Groupe	Échéance	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société au cours des 5 dernières années	Société
François NICOLAS	5, rue des Vanesses 93420 Villepinte	Président	INTRASENSE SA	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028		
					Administrateur	CARANX MEDICAL
					Administrateur	ARTEDRONE
					Directeur Général	MEDEX
					Directeur	ACCURATE MEDICAL THERAPEUTICS LTD.
Michèle LESIEUR	38, rue du Pas Saint Maurice 92150 Suresnes	Administratrice indépendante	INTRASENSE SA	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028		
					Administratrice	INTELLIGENT ULTRASOUND
					Administratrice	PRODWAYS GROUP SA
					Administratrice	EOS IMAGING (jusqu'en juillet 2021)
					Administratrice	PROVEPHARM (jusqu'en mars 2023)
					CEO	SUPERSONIC IMAGINE (jusqu'en janvier 2020)
Anne LARPIN	118, rue de Courcelles 75017 Paris	Administratrice indépendante	INTRASENSE SA	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028		
					Administratrice	HORADIANSE
					Membre du Collège	ACPR
					Administratrice	GPMR
					Gérant	TARAMAK
Patrice RULLIER	11, rue François MILLET, 75016 Paris	Administrateur indépendant	INTRASENSE SA	AG 2028 relative à l'approbation des comptes 2027		
					Administrateur	HORIZONTAL SOFTWARE (jusqu'en 2021)
					Administrateur	STADE Français SASP (jusqu'en 2018)
					DGD & Administrateur	OBERTHUR CASH PROTECTION

Charlotte Bamière	5, rue des Vanesses 93420 Villepinte	Administratrice	INTRASENSE SA	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028		
					Director	GUERBET MEDICAL DEVICES (SHANGHAI) CO., LTD
					Director	GUERBET PHARMACEUTICALS (WENZHOU) CO., LTD
					Director	GUERBET KOREA LTD
					Director	IMAGING SOLUTIONS KOREA Ltd.
					Supervisor	GUERBET TAIWAN CO., LTD.
				Secretary	GUERBET LABORATORIES LIMITED	

Jérôme Estampes	5, rue des Vanesses 93420 Villepinte	Administrateur	INTRASENSE SA	AG 2029 relative à l'approbation des comptes 2028			
						Administrateur	S.A. GUERBET N.V
						Director & ad-hoc Secretary	GUERBET CHILE LIMITADA
						Supervisor	GUERBET MEDICAL DEVICES (SHANGHAI) CO., LTD
						Supervisor	GUERBET PHARMACEUTICALS (WENZHOU) CO., LTD
						Gerente	GUERBET COLOMBIA S.A.S.
						Jednatel ("gérant")	GUERBET CZECH REPUBLIC s.r.o.
						Director	GUERBET ASIA PACIFIC LIMITED
						Director	GUERBET INDIA PRIVATE LIMITED
						Director	GUERBET IRELAND UNLIMITED COMPANY
						Director	LIEBEL-FLARSHEIM IRELAND LIMITED
						Director	ACCURATE MEDICAL THERAPEUTICS LTD.
						Consigliere	GUERBET S.P.A.
						Director	GUERBET JAPAN KK
						Director	GUERBET KOREA LTD
						Director	IMAGING SOLUTIONS KOREA Ltd.
						Administrador Unico	GESTION ESPECIALIZADA LORO S.A. DE C.V.
						Secretary	OPERADORA DE INSUMOS PARA LA SALUD GUERBET, S.A. DE C.V.
						Administrador Unico	GUERBET MEXICANA S.A. DE C.V.
						Director & Treasurer	GUERBET IMAGING PANAMA S.A.
						Director & Treasurer	GUERBET PANAMA S.A.
						Member of the Management Board	GUERBET POLAND SP. Z O.O.
						Director	A. MARTINS & FERNANDES S.A.
						Director	LABORATORIOS FARMACEUTICOS GUERBET S.A.U.
						Director	GUERBET AG
						Director	GUERBET IMAGING SWITZERLAND AG
						Director	GUERBET TAIWAN CO., LTD.
				Director	TASFIYE HALINDE GUERBET İLAÇ A.Ş		
				Director	GUERBET ARGENTINA LIMITED		

					Manager & President	GUERBET LLC
					President & Sole Director	GUERBET CARIBBEAN INC.
					Manager & President	GUERBET AMERICA LLC
Alexandre SALVADOR	1231 avenue du Mondial 98 34000 Montpellier	Directeur Général	INTRASENSE SA	Durée indéterminée		
					Administrateur	BLACKFORD ANALYSIS (2023)

## Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux

### Rémunérations du Directeur Général au titre de l'exercice 2024

La politique de rémunération 2024 de Monsieur Nicolas Reymond avait été déterminée par le conseil d'administration en date du 18 mars 2024.

Lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 26 août 2024 et suite à la révocation de Monsieur Nicolas Reymond de ses fonctions de Directeur Général, le Conseil d'administration a déterminé une nouvelle politique de rémunération 2024 applicable à Monsieur Alexandre Salvador à compter du 29 août 2024, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, qui s'était également tenu en date du 26 août 2024. La politique de rémunération a été révisée (volet variable) par décision du Conseil d'administration en date du 16 octobre 2024.

Dans ce cadre, il a été attribué à Monsieur Nicolas Reymond, au prorata de la durée de son mandat de Directeur Général au cours de l'exercice 2024, 221.246 € bruts annuels dont un véhicule de fonction pour un montant de 2.950 € à titre d'avantage en nature, auxquels se sont ajoutés 98.137 € d'indemnités de révocation.

Il a également été attribué à Monsieur Alexandre Salvador, au prorata de la durée de son mandat de Directeur Général, la somme de 69.475 € bruts annuels, dont un véhicule de fonction pour un montant de 1.025 € à titre d'avantage en nature.

Le détail de la rémunération du Directeur Général est mentionné dans la note 8.2 de la partie 3 du rapport financier annuel.

Monsieur Nicolas Reymond et monsieur Alexandre Salvador ont bénéficié en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite et prévoyance complémentaire.

Les frais et dépenses (notamment les frais raisonnables de déplacement et d'hébergement) engagés par les administrateurs au titre de leur mandat (réunions du Conseil d'administration, réalisation de missions confiées par le Conseil d'administration) sont intégralement pris en charge par la Société. Aucune somme significative n'a été versée à ce titre en 2024.

Conformément à la recommandation n°16 du Code Middlednext, la Société a établi un ratio d'équité indiquant la comparaison entre la rémunération du dirigeant et le SMIC en vigueur au 31 décembre 2024. Le ratio est de 17,57 au titre de l'exercice 2024 par rapport à la rémunération perçue par Monsieur Nicolas Reymond et de 9,65 par rapport à la rémunération perçue par Monsieur Alexandre Salvador.

### Rémunération des administrateurs au titre de l'année 2024

Aux termes de 6<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 25 juin 2024, les actionnaires de la Société ont fixé à 60.000 euros le montant de la rémunération globale des membres du Conseil

d'administration (anciennement « jetons de présence ») à répartir entre chaque membre pour l'exercice 2024.

Le montant de la rémunération des administrateurs au titre de l'année 2024 a été réparti comme suit :

Nom	Fonctions	Versés / Provisionnés	Rémunération en €
François NICOLAS	Président – Administrateur Guerbet	N.A.*	N.A.
Jérôme ESTAMPES	Administrateur Guerbet	N.A.*	N.A.
Charlotte BAMIERE	Administratrice Guerbet	N.A.*	N.A.
Michèle LESIEUR	Administratrice indépendante	Versés	19.000
Anne LARPIN	Administratrice indépendante	Versés	19.000
Patrice RULLIER	Administrateur indépendant	Versés	19.000

*\* Les administrateurs Guerbet ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat*

### Opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et personnes liées

À la date de la clôture de l'exercice 2024, les dirigeants et administrateurs détiennent, dans le capital de la Société, les participations suivantes :

Titulaires	Nombre d'actions détenues	Quote-part du capital*
François NICOLAS	1	N.S.
Jérôme ESTAMPES	1	N.S.
Charlotte BAMIERE	1	N.S.
Michèle LESIEUR	1	N.S.
Anne LARPIN	1	N.S.
Patrice RULLIER	1	N.S.
Alexandre SALVADOR	-	N.A.

\*Sur la base du capital social au 31 décembre 2024, composé de 52.622.280 actions, étant précisé que « N.S. » (non significatif) représente moins de 1,00% du capital social.

A la connaissance de la Société, aucune opération n'a été réalisée sur les titres de la Société par l'un des dirigeants (ou personnes liées) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et jusqu'à la date du présent rapport.

## B. Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Conformément au premier alinéa de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, il doit être mentionné dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une

fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par cette dernière au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Nous vous précisons qu'une convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

#### **Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre la Société et Guerbet, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, le 1<sup>er</sup> octobre 2024**

Personne concernée : Guerbet, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

Une convention d'avance en compte courant d'un montant total de deux millions quatre cent mille euros (2.400.000€) a été conclue entre la Société et Guerbet afin d'assurer le financement de la Société.

L'avance a été consentie jusqu'au 31 décembre 2025. Guerbet aura cependant la faculté, mais en aucun cas l'obligation, de reporter en tant que de besoin cette date d'exigibilité à une date qu'elle notifiera à la Société. L'avance pourra être remboursée (i) en actions nouvelles de la Société en cas d'exercice du droit de conversion préalablement ou au plus tard à la date d'exigibilité, ou (ii) en espèces à la date d'exigibilité conformément aux conditions prévues par la convention.

La convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'administration en date du 23 septembre 2024 et sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Par ailleurs, nous vous précisons qu'une convention conclue au cours d'un exercice antérieur a vu son exécution se poursuivre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

#### **Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

##### **Contrat de concession de licence non-exclusive conclu entre la Société et Guerbet le 19 juin 2023**

Personne concernée : Guerbet, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

Par la conclusion du contrat de concession de licence non-exclusive conclu entre la Société et Guerbet, Guerbet a concédé à la Société et ses sociétés affiliées une licence non-exclusive d'utilisation de ses algorithmes d'intelligence artificielle.

Par cette concession de licence non-exclusive, Guerbet autorise Intrasense à intégrer ses algorithmes d'intelligence artificielle développés sur la prostate et le foie dans la solution Myrian® Intrasense, réaliser l'ensemble des démarches cliniques et réglementaires nécessaires à l'approbation du produit dans les territoires mentionnés au contrat en qualité de fabricant légal, promouvoir et commercialiser les produits auprès d'utilisateurs et de partenaires OEM (i.e des tiers qui souhaiteraient intégrer les produits dans un autre produit en vue de leur commercialisation à des utilisateurs) sur ces différents territoires.

### **Conventions autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice**

#### **Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre la Société et Guerbet, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, le 7 février 2025**

Personne concernée : Guerbet, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

Une nouvelle convention d'avance en compte courant d'un montant total de cinq millions six cent mille euros (5.600.000€) a été conclue entre la Société et Guerbet afin d'assurer le financement de la Société en 2025.

L'avance a été consentie jusqu'au 30 juin 2026. Guerbet aura cependant la faculté, mais en aucun cas l'obligation, de reporter en tant que de besoin cette date d'exigibilité à une date qu'elle notifiera à la Société.

L'Avance pourra également être remboursée (i) en actions nouvelles de la Société en cas d'exercice du droit de conversion préalablement ou au plus tard à la date d'exigibilité, ou (ii) en espèces à la date d'exigibilité conformément aux conditions prévues par la convention.

La convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'administration en date du 7 février 2025 et sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### Accord de distribution entre la Société et Guerbet SpA, filiale italienne dont le capital social est détenu intégralement par Guerbet, le 24 février 2025

Personne concernée : Guerbet, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, indirectement intéressé à la conclusion de l'accord de distribution.

Cet accord prévoit la distribution non exclusive sur le territoire italien de l'ensemble des produits et services de la Société et plus particulièrement les nouvelles solutions développées intégrant des modules d'intelligence artificielle appartenant au catalogue de la Société par l'intermédiaire de la filiale italienne de Guerbet. La durée de cet accord est fixée à 2 ans. Il est renouvelable tacitement par période d'un an.

L'accord a été autorisé préalablement par le Conseil d'administration de la Société en date du 30 janvier 2025 et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## C. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce :

Numéro et date de la résolution	Objet de la résolution	Plafond(s)	Prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
7 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 25 juin 2024	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (programme de rachat d'actions)	15.720.986,40 euros 10% du capital social	Prix max. de 3 euros par action	18 mois (jusqu'au 25 décembre 2025)	La société n'a mis en œuvre aucun programme de rachat mais a conclu un contrat de liquidité avec la société Tradition Securities and Future (voir la section « Informations portant sur la cotation des titres » de la société figurant dans le rapport de gestion du RFA.
8 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 25 juin 2024	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 2.000.000 euros*	-	26 mois (jusqu'au 25 août 2026)	Délégation non utilisée
9 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 25 juin 2024	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1.000.000 euros* 20% du capital social par an pour les offres au public visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier	le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25%	26 mois (jusqu'au 25 août 2026)	Délégation non utilisée
10 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM	Délégation de compétence consentie au conseil	2.000.000 euros (plafond autonome)	le prix d'émission des actions	18 mois	Délégation non utilisée

du 25 juin 2024	d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes		nouvelles devra être au moins égal au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des quinze (15) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25%	(jusqu'au 25 décembre 2025)	
11 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 25 juin 2024	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	15% du montant de l'émission initiale*	-	26 mois  (jusqu'au 25 août 2026)	Délégation non utilisée
12 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 25 juin 2024	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce	5% du capital social*	prix déterminé conformément à l'article L. 3332-20 du Code du travail	26 mois  (jusqu'au 25 août 2026)	Délégation non utilisée

14 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 25 juin 2024	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société)	10% du capital social	-	38 mois	Lors de sa réunion du 30 janvier 2025, le conseil d'administration de la Société a procédé à l'attribution gratuite de 648.504 actions au bénéfice des membres du comité de direction de la Société (Plan 2025), lesquelles pourront être définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition d'un an, soit le 30 janvier 2026, assortie d'une condition de présence et de conditions de performance. Elles devront être conservées au nominatif et ne pourront être cédées pendant une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 29 janvier 2027.
				(25 août 2027)	
15 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 25 juin 2024	Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	l'augmentation de capital pourra être réalisée en une ou plusieurs fois et dans la proportion et aux époques que le conseil d'administration appréciera	-	26 mois	Délégation non utilisée
				(jusqu'au 25 août 2026)	
16 <sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 25 juin 2024	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	10% du capital social par période de vingt-quatre (24) mois	-	24 mois	Délégation non utilisée
				(jusqu'au 25 juin 2026)	

\* le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées s'impute sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire de 4.000.000 € (13<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 25 juin 2024).

\*\* définition de la catégorie de personnes :

- des sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers, investissant à titre habituel ou ayant investi au cours des 36 derniers mois plus de 2 millions d'euros dans les valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans les secteurs médical et/ou des nouvelles technologies, ou
  - des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs, ou
  - des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité,
- étant précisé que le nombre de bénéficiaires, que le Conseil d'administration identifiera au sein de la catégorie ci-dessus, ne pourra être supérieur à trente (30) par émission

## D. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

La Société a désigné le Code Middlednext comme code de référence auquel elle entend se conformer.

Le tableau ci-après indique les recommandations du Code Middlednext auxquelles la Société se conforme, et celles qu'elle envisage de suivre à l'avenir :

Recommandations du Code MIDDLENEXT	Conforme	Envisage de s'y conformer	Considère non approprié
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X <sup>(1)</sup>		
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil	X		
R4 : Information des membres du Conseil	X		
R5 : Formation des membres du Conseil	X <sup>(2)</sup>		
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	X <sup>(3)</sup>		
R7 : Mise en place de comités	X		
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur le RSE		X	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X		
R10 : Choix de chaque administrateur	X		
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	X		
R12 : Rémunération de l'administrateur	X		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil		X	
R14 : Relations avec les « actionnaires »	X <sup>(4)</sup>		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise		X	

R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	x		
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »		x	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	N.A		
R19 : Indemnités de départ	N.A		
R20 : Régimes de retraite supplémentaires		x	
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	x <sup>(5)</sup>		
R22 : Revue des points de vigilance	x		

<sup>(1)</sup> Conformément à la recommandation R2 du Code Middlenext, l'article 9.4 du règlement intérieur du Conseil d'administration tel que modifié par le Conseil d'administration le 2 avril 2024 prévoit une procédure de révélation et de suivi des conflits d'intérêts qui consiste en ce que le secrétaire en charge de l'établissement du procès-verbal du Conseil d'administration, au début de chaque réunion du Conseil d'administration visant à arrêter les comptes annuels, pose ouvertement la question à tous les administrateurs afin de savoir s'ils se trouvent ou non en situation de conflit d'intérêts et de leur rappeler leur devoir, le cas échéant, de s'abstenir de participer aux délibérations ou au vote. En cas de doute sur la présence ou non d'un conflit d'intérêts, les administrateurs non concernés délibèrent et votent à main levée sur la nécessité de faire sortir de la salle l'administrateur en situation de conflit d'intérêts. En cas d'égalité, les administrateurs indépendants ont une voix prépondérante. Outre le renforcement de la révélation de ces conflits, et afin également d'en assurer le suivi, le Conseil d'administration délibère annuellement afin de réaliser un état des lieux sur l'existence de tels conflits d'intérêts et le cas échéant de les gérer.

<sup>(2)</sup> Conformément à la recommandation R5 du Code Middlenext, l'article 11 du règlement intérieur du Conseil d'administration tel que modifié par le Conseil d'administration le 2 avril 2024 prévoit un plan de formation des administrateurs qui consiste à (i) accorder aux administrateurs qui en feraient la demande des formations au cours de leur mandat sur des thématiques financières et juridiques spécifiques dont les coûts et remboursements de frais éventuels de la part de la Société devraient être validés préalablement par le Conseil d'administration, et (ii) organiser annuellement une visite d'un ou plusieurs sites du groupe Intrasense pour les former et les sensibiliser à l'activité de la Société.

<sup>(3)</sup> Conformément à la recommandation R6 du Code Middlenext, il est précisé que le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois en 2024, avec un taux de participation de 95%.

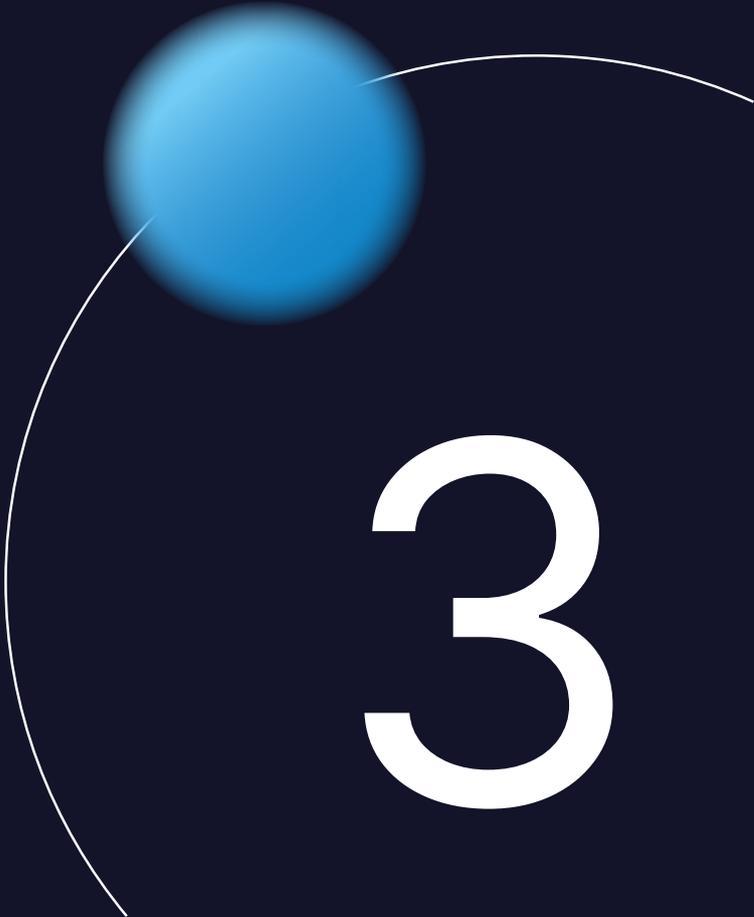
<sup>(4)</sup> Conformément à la recommandation R14 du Code Middlenext, le Conseil d'administration réuni le 26 avril 2024 a porté une attention particulière aux votes négatifs et a analysé les votes des actionnaires minoritaires sur les résolutions de l'assemblée générale réunie le 30 juin 2023.

<sup>(5)</sup> Le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 30 janvier 2025, mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société au bénéfice des membres du comité de direction de la Société (Plan 2025) dont Monsieur Alexandre Salvador, Directeur Général de la Société depuis le 29 août 2024. Le Plan 2025, qui a vocation à être complété par deux autres plans d'attribution gratuite d'actions à mettre en place 2026 et 2027, est assorti d'une condition de présence et de conditions de performance, appréciées à l'issue d'une période d'acquisition

d'un an. Les actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2025 devront être conservées un an après l'expiration de la période d'acquisition. Les conditions de performance instaurées dans le cadre de ces trois plans successifs seront ainsi appréciées sur une période de 3 ans.

Il est précisé que les items du Code Middlednext auxquels la Société ne se conforme pas à ce jour demeurent à l'étude.

Annexe comptes  
consolidés annuels et  
établis en normes IFRS



3

Intrasense SA (« la Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2004 et domiciliée en France.

Le siège social de la Société est au 1231 Avenue du Mondial 98, 34000 Montpellier, France. Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale.

Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (anciennement Alternext) depuis 2012.

Le total des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 7.684 k€.

Le chiffre d'affaires de 2024 s'élève à 2.246 k€.

Le Résultat opérationnel consolidé avant dotations et dépréciations est de -4.308 k€.

Le Résultat net consolidé de l'exercice est une perte de 5.655 k€.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes consolidés. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 25 mars 2025.

# SOMMAIRE

## BILAN

## COMPTE DE RESULTAT

## COMPTE DE RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

## ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

## ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES

### NOTE 1. PRESENTATION GENERALE

### NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### NOTE 3. POSTERIEURS A LA CLOTURE

### NOTE 4. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### 4.1 PRINCIPES GENERAUX

#### 4.2 DECLARATION DE CONFORMITE

*4.2.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2024*

*4.2.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2024*

#### 4.3 BASE D'ÉVALUATION DES COMPTES CONSOLIDES

*4.3.1 Continuité de l'exploitation*

*4.3.2 Recours à des estimations et jugements*

#### 4.4 METHODE DE CONSOLIDATION

#### 4.5 MONNAIE FONCTIONNELLE ET CONVERSION DES ETATS FINANCIERS EN DEVISE ETRANGERE

#### 4.6 CONVERSION DES TRANSACTIONS EN DEVISES ETRANGERES

### NOTE 5. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

#### 5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

*5.1.1 Frais de Recherche et développement*

*5.1.2 Brevets*

*5.1.3 Détail des immobilisations incorporelles*

#### 5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### 5.3 DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS CORPORELS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION

#### 5.4 DEPRECIATION D'ACTIFS

#### 5.5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

#### 5.6 ACTIFS COURANTS

*5.6.1 Etat des actifs courants*

*5.6.2 Créances clients*

*5.6.3 Autres actifs courants*

*5.6.4 Créance de CIR et de CII*

#### 5.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

#### 5.8 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

- 5.9 CAPITAUX PROPRES
  - 5.9.1 *Evolution du nombre d'actions de la société-mère*
  - 5.9.2 *Détail des capitaux propres*
  - 5.9.3 *Répartition du nombre d'actions de la société-mère*
  - 5.9.4 *Paiements fondés sur des actions*
- 5.10 EVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS
- 5.11 PROVISIONS
  - 5.11.1 *Mouvements*
  - 5.11.2 *Avantages différés du personnel*
- 5.12 PASSIFS FINANCIERS
  - 5.12.1 *Détail des passifs financiers*
  - 5.12.2 *Détail des dettes financières avec distinction de la partie non courante de ces dettes*
  - 5.12.3 *Détail des dettes financières par échéance*
  - 5.12.4 *Détail des dettes de location IFRS 16 par échéance*
- 5.13 AUTRES PASSIFS NON COURANTS
- 5.14 PASSIFS COURANTS
  - 5.14.1 *Etat des passifs courants*
  - 5.14.2 *Échéance des passifs courants à la clôture de l'exercice*
  - 5.14.3 *Fournisseurs*
  - 5.14.4 *Autres passifs courants*
  - 5.14.5 *Produits constatés d'avance*

## **NOTE 6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

- 6.1 RECONNAISSANCE DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES
  - 6.1.1 *Ventilation du chiffre d'affaires consolidé*
- 6.2 FRAIS DE DEVELOPPEMENT
- 6.3 ACHATS CONSOMMES
- 6.4 CHARGES DE PERSONNEL
  - 6.4.1 *Détail des charges de personnel*
  - 6.4.2 *Effectif moyen pendant l'exercice*
  - 6.4.3 *Effectif instantané au 31 décembre*
  - 6.4.4 *Plan d'attribution d'actions gratuites*
- 6.5 CHARGES EXTERNES
- 6.6 IMPOTS ET TAXES
- 6.7 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION
- 6.8 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
- 6.9 RESULTAT OPERATIONNEL COURANT
- 6.10 RESULTAT OPERATIONNEL
- 6.11 RESULTAT FINANCIER
- 6.12 IMPOTS SUR LES RESULTATS

*6.12.1 Détail de l'impôt sur les résultats*

*6.12.2 Impôts différés*

6.13 RESULTAT PAR ACTION

*6.13.1 Résultat net par action*

*6.13.2 Résultat dilué par action*

**NOTE 7. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**NOTE 8. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES**

8.1 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

8.2 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

8.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## BILAN

Actif	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Immobilisations Incorporelles	5.1	4 565	3 302	1 263
Immobilisations Corporelles	5.2	181	218	(38)
Droits d'utilisation d'actifs corporels au titre de contrats de location	5.3	460	468	(8)
Autres actifs financiers	5.5	103	102	2
<b>Actifs non courants</b>		<b>5 309</b>	<b>4 090</b>	<b>1 219</b>
Clients et comptes rattachés	5.6.2	323	609	(285)
Autres actifs courants	5.6.3	1 121	1 202	(81)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.7	930	4 553	(3 622)
<b>Actifs courants</b>		<b>2 375</b>	<b>6 364</b>	<b>(3 989)</b>
<b>Total Actif</b>		<b>7 684</b>	<b>10 454</b>	<b>(2 770)</b>

Passif	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Capital social	5.9	2 631	2 613	18
Réserves		4 678	8 254	(3 576)
Résultat de l'exercice		(5 655)	(3 579)	(2 077)
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 654</b>	<b>7 289</b>	<b>(5 635)</b>
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	5.12	901	1 163	(263)
Provisions à long terme	5.11	161	155	6
Autres passifs non courants	5.13	0	3	(3)
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 062</b>	<b>1 321</b>	<b>(259)</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14.3	526	410	116
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	5.14	504	327	177
Provisions à court terme	5.11	300	34	266
Autres passifs courants	5.14.4	3 638	1 072	2 565
<b>Passifs courants</b>		<b>4 968</b>	<b>1 844</b>	<b>3 124</b>
<b>Total des passifs courants et non courants</b>		<b>6 030</b>	<b>3 165</b>	<b>2 864</b>
<b>Total Passif</b>		<b>7 684</b>	<b>10 454</b>	<b>(2 770)</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	Note	31/12/2024	31/12/2023	Var.
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6.1</b>	<b>2 246</b>	<b>3 305</b>	<b>(1 059)</b>
Achats consommés	6.3	(686)	(361)	(325)
Charges de personnel	6.4	(4 127)	(3 807)	(320)
Charges externes	6.5	(1 572)	(1 714)	142
Impôts et taxes	6.6	(124)	(116)	(8)
Autres produits et charges d'exploitation	6.7	(45)	(88)	42
<b>Résultat opérationnel avant dotations et dépréciations</b>		<b>(4 308)</b>	<b>(2 780)</b>	<b>(1 528)</b>
Dotations aux amortissements	6.8	(995)	(855)	(140)
Dotations et reprises aux provisions	6.8	(309)	130	(439)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>6.9</b>	<b>(5 612)</b>	<b>(3 504)</b>	<b>(2 108)</b>
Autres produits et charges opérationnels		(6)	(15)	9
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>6.10</b>	<b>(5 618)</b>	<b>(3 519)</b>	<b>(2 099)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		50	50	1
Coût de l'endettement financier brut		(51)	(47)	(4)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>6.11</b>	<b>(0)</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>
Autres produits et charges financiers	6.11	(37)	(63)	26
<b>Résultat financier net</b>	<b>6.11</b>	<b>(37)</b>	<b>(60)</b>	<b>22</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(5 655)</b>	<b>(3 579)</b>	<b>(2 077)</b>
Charge d'impôt	6.12			
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(5 655)</b>	<b>(3 579)</b>	<b>(2 077)</b>
<b>Part du groupe</b>		<b>(5 655)</b>	<b>(3 579)</b>	<b>(2 077)</b>
<i>Résultat net par action de 0,05 € de nominal (en euros)</i>	<i>6.13.1</i>	<i>(10,78)</i>	<i>(6,97)</i>	<i>(3,80)</i>
<i>Résultat net par action de 0,05 € de nominal (en euros)</i>	<i>6.13.2</i>	<i>(10,78)</i>	<i>(6,97)</i>	<i>(3,80)</i>

## COMPTE DE RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

En K€	Note	31/12/2024	31/12/2023	Var.
<b>Résultat net</b>		<b>(5 655)</b>	<b>(3 579)</b>	<b>(2 077)</b>
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – variation nette de juste valeur		3	9	(6)
Réévaluations du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies		0	(3)	3
<b>Autres éléments non recyclables du résultat global</b>		<b>3</b>	<b>6</b>	<b>(3)</b>
Variations des écarts de conversion		(12)	23	(36)
<b>Autres éléments recyclables du résultat global</b>		<b>(12)</b>	<b>23</b>	<b>(36)</b>
<b>Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt</b>		<b>(9)</b>	<b>29</b>	<b>(38)</b>
<b>Résultat global</b>		<b>(5 665)</b>	<b>(3 550)</b>	<b>(2 115)</b>
<b>Part du groupe</b>		<b>(5 665)</b>	<b>(3 550)</b>	<b>(2 115)</b>

## ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En K€	Capital	Réserves	Réserves de conversion	Réserves d'écarts sur les régimes à prestations définies	Réserves de juste valeur	Résultats non distribués	Situation nette Groupe
<b>Capitaux propres corrigés 31 décembre 2022</b>	<b>1 566</b>	<b>3 175</b>	<b>267</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>(3 020)</b>	<b>2 012</b>
Résultat net N-1						(3 579)	(3 579)
Réévaluations du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies					(3)		(3)
Variation des écarts de conversion			23				23
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – variation nette de juste valeur						9	9
<b>Résultat global de la période (retraité)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23</b>	<b>(3)</b>	<b>9</b>	<b>(3 579)</b>	<b>(3 550)</b>
Variation de capital	1 047	7 637					8 684
Paievements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres		(37)				180	142
Affectation en réserves		(3 020)				3 020	
<b>Capitaux propres 31 décembre 2023</b>	<b>2 613</b>	<b>7 755</b>	<b>290</b>	<b>-</b>	<b>29</b>	<b>(3 399)</b>	<b>7 289</b>
Résultat net N						(5 655)	(5 655)
Réévaluations du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies							
Variation des écarts de conversion			(12)				(12)
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – variation nette de juste valeur						3	3
<b>Résultat global de la période (retraité)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(12)</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>(5 655)</b>	<b>(5 665)</b>
Variation de capital	18	(18)					
Paievements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres						30	30
Affectation en réserves		(3 399)				3 399	
<b>Capitaux propres 31 décembre 2024</b>	<b>2 631</b>	<b>4 338</b>	<b>278</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>(5 625)</b>	<b>1 654</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>(5 655)</b>	<b>(3 579)</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6.8	1 304	703
Charges sur Actions gratuites	6.4	10	180
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		3	26
Autres produits et charges calculés			8
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>(4 338)</b>	<b>(2 662)</b>
Coût de l'endettement financier net	6.11	0	(3)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)			
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>(2 666)</b>	<b>(1 712)</b>
(Augmentation)/diminution des stocks		0	0
(Augmentation)/diminution du poste clients et comptes rattachés		245	458
Augmentation/(diminution) du poste fournisseurs et comptes rattachés		116	(324)
(Augmentation)/diminution des autres actifs		81	(125)
Augmentation/(diminution) des autres passifs		165	(392)
Variation du B.F.R. lié à l'activité		607	(384)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>(3 731)</b>	<b>(3 049)</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.1/5.2/5.3	(2 209)	(1 926)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	5.5	(2)	(1)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>(2 211)</b>	<b>(1 927)</b>
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	5.9	0	8 684
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5.12	153	64
Remboursements d'emprunts	5.12	(316)	(649)
Intérêts financiers nets versés	6.11	(0)	3
Autres flux liés aux opérations de financement		2 495	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>2 332</b>	<b>8 102</b>
Incidence des variations des cours des devises		(12)	15
<b>Variations de la trésorerie nette</b>		<b>(3 622)</b>	<b>3 141</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture</b>		<b>4 553</b>	<b>1 412</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture</b>		<b>930</b>	<b>4 553</b>

# ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES

## NOTE 1. PRESENTATION GENERALE

Intrasense SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. La société a son siège au 1231 Avenue du Mondial 98, 34000 Montpellier, France.

Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale.

Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients.

La Société Française est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (anciennement Alternext) depuis 2012.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 mars 2025. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

## NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### Activité

- Crise en Ukraine :

Au cours de l'année 2024, la Société a continué de réaliser une partie de son activité sur les zones impactées par la crise en Ukraine (notamment en Russie et en Biélorussie) auprès de partenaires historiques au Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé sur ces zones continue d'être en recul passant de 471 k€ en 2023 à 273 k€ en 2024, soit une baisse de 42%.

- Constatation de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-03 et du Plan n°2021-04

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa séance du 11 février 2022, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions d'un nombre total maximum de 313.274 actions de la Société dans le cadre d'un « Plan n° 2021-03 » au profit des membres du comité de direction de la Société.

Au cours de sa séance du 12 juillet 2022, il a également décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du comité de direction de la Société portant sur un nombre total maximum de 140.973 actions dans le cadre d'un « Plan n° 2021-04 ».

Lors de ces réunions, le Conseil d'administration a fixé la durée de la période d'acquisition des actions relatives au :

- Plan n°2021-04 à dix-huit (18) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 10 janvier 2024 inclus, la période de conservation étant fixée à six (6) mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 11 juillet 2024 inclus.

- Plan n°2021-03 à trente (30) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 10 août 2024 inclus, la période de conservation étant fixée à quatre (4) mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 11 décembre 2024 inclus.

Ainsi, le 11 janvier 2024, la Société a procédé à l'émission de 140.973 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan n°2021-04, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 7.048,65 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 18 mars 2024.

Le 11 août 2024, la Société a également procédé à l'émission de 219.292 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan n°2021-03, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 10.964,60 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 23 septembre 2024.

Consécutivement à ces augmentations ce capital, le capital social de la Société s'élevait, à la clôture de l'exercice 2024, à 2.631.114,00 € divisé en 52.622.280 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale.

- Révocation de Monsieur Nicolas REYMOND et nomination de Monsieur Alexandre SALVADOR en qualité de nouveau Directeur Général de la Société

Le Conseil d'administration, réuni le 26 août 2024, a décidé de nommer Monsieur Alexandre SALVADOR en qualité de Directeur Général de la Société, avec effet le 29 août 2024.

Monsieur Alexandre SALVADOR a ainsi succédé à Monsieur Nicolas REYMOND qui occupait cette fonction depuis 2018. La décision du Conseil d'administration a été motivée par la volonté d'accélérer le repositionnement stratégique de l'entreprise sur des solutions à forte valeur ajoutée médicale, intégrant l'intelligence artificielle (IA) en radiologie.

- Obtention de la certification CE de Myrian® au nouveau règlement européen des versions 2.10, 2.12 et 2.13

Le 17 février 2024, Myrian® 2.10 est devenue la première version de la plateforme du Groupe à obtenir le marquage CE sous MDR (Medical Device Regulation), nouvelle réglementation des dispositifs médicaux. Cette conformité représente un défi majeur pour l'ensemble des entreprises œuvrant dans le domaine de la santé, permettant ainsi à Intrasense de rejoindre le cercle fermé des heureux bénéficiaires de ce certificat. L'obtention de la certification CE sous MDR des versions suivantes a été (par exemple Myrian version 2.12 et Liflow® 1.0) accélérée grâce à l'obtention de ce certificat.

Le 5 avril 2024, le Groupe a obtenu la certification CE de sa nouvelle version 2.12 qui intègre des algorithmes d'intelligence artificielle : l'IA prostate développée par Guerbet, l'IA Veolity® LungCAD développée par MeVis Medical Solutions AG et l'IA Icobrain™ développée par Icometrix.

L'intégration de l'IA prostate de Guerbet au sein des solutions d'Intrasense constitue une étape majeure dans la collaboration industrielle et commerciale entre les deux acteurs et la réalisation de leur ambition de croissance.

Le 8 novembre 2024, Myrian® a obtenu la certification CE avec succès pour la nouvelle version 2.13 qui intègre une nouvelle version majeure de l'IA prostate développée par Guerbet, et toujours l'IA Veolity® LungCAD développée par MeVis Medical Solutions AG et l'IA Icobrain™ développée par Icometrix.

La mise à jour de l'IA prostate au sein de Myrian® permet d'élargir l'intégration de la plateforme aux systèmes de santé. Parfaitement intégrée à la routine clinique, l'IA facilite le diagnostic et la prise de décision thérapeutique. Elle segmente automatiquement la prostate et fournit son volume, simplifiant le calcul de la densité de PSA (antigène spécifique de la prostate) et du score PI-RADS, et met en évidence les zones suspectes grâce à une carte de probabilité.

- Obtention de la certification CE de la ligne de la première version de son produit Liflow® sous le nouveau règlement européen (MDR) et certification CE de la nouvelle version de Liflow®, enrichie d'une IA dédiée au foie

Le 22 avril 2024, le Groupe a obtenu le certificat de conformité CE sous MDR pour la première version de sa solution Liflow® 1.0, marquant une étape significative dans la stratégie produit du Groupe. Cette certification permet le déploiement du produit en situation réelle auprès des premiers établissements pilotes et d'évaluer les premières fonctionnalités de la plateforme dans un environnement clinique réel. Cette version n'a pas fait l'objet d'une commercialisation.

Le 16 décembre 2024, Liflow®2.0 a reçu la certification de conformité CE sous MDR. La nouvelle version de cette solution innovante dédiée à l'imagerie oncologique, marque une étape majeure dans l'intégration de Liflow® car elle intègre le nouvel algorithme d'IA DUOnco™ Liver développé en collaboration avec Guerbet, qui assiste la détection des lésions focales hépatiques, en complément d'une IA dédiée à la détection des lésions pulmonaires.

- Liflow®, solution dédiée à l'imagerie oncologique, remporte le Prix Innovation JFR 2024 dans la catégorie "Informatique de santé et IA"

Les Prix Innovation JFR, instaurés en 2021 par la Société Française de Radiologie (SFR), visent à valoriser les partenaires industriels qui portent des innovations dans le domaine de l'imagerie médicale. Organisé en collaboration avec le SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales) et d'autres acteurs majeurs du secteur, ce prix est un marqueur d'excellence technologique, attribué dans cinq catégories.

Liflow® est récompensée du Prix Innovation JFR 2024 dans la catégorie « Informatique de santé et IA » pour ses capacités innovantes d'aide au diagnostic et de suivi des patients atteints de cancer, la positionnant comme solution de référence en imagerie oncologique. La plateforme se distingue par une approche centrée sur le patient et des outils innovants intégrés au sein d'une interface unifiée, optimisant la qualité des soins et l'efficacité des professionnels de santé. Elle s'inscrit pleinement dans la transformation numérique du suivi oncologique et favorise la collaboration des équipes pluridisciplinaires.

- Conclusion d'une convention d'avance en compte courant d'actionnaire entre la Société et Guerbet pour un montant de 2,4 millions d'euros

Le 23 septembre 2024, le Conseil d'administration après avoir examiné les termes autorise la conclusion d'une convention consentie jusqu'au 31 décembre 2025 entre la Société et Guerbet, en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce. Guerbet aura cependant la faculté, mais en aucun cas l'obligation, de reporter en tant que de besoin cette date d'exigibilité à une date qu'elle notifiera à la Société.

- Dans le cadre de cette convention, Guerbet a mis à disposition de la Société une avance en compte courant d'un montant total de deux millions quatre cent mille euros (2.400.000€) afin d'assurer le financement de la Société sur l'année 2024. Obtention d'un financement de 5,9 millions d'euros pour le projet Oncology Assistant (nom commercial : Liflow®), solution innovante dédiée à l'imagerie oncologique

Intrasense, Guerbet, l'institut Gustave Roussy, premier centre de cancérologie en France et en Europe selon le magazine Newsweek, et le CHU d'Angers ont obtenu un financement de 5,9 millions d'euros dans le cadre de l'appel à projet « Innovation en imagerie médicale » de Bpifrance. Le projet Oncology Assistant (nom commercial : Liflow®) porté par les quatre partenaires utilise l'IA (intelligence artificielle) pour faciliter et optimiser le suivi des patients atteints de cancer. Il bénéficie d'un financement public sur 5 ans pour assurer ses futures phases de développement.

Cet appel à projets « Innovation en imagerie médicale » a été lancé en 2023 par Bpifrance dans le cadre de la stratégie d'accélération « Santé Numérique » avec pour ambition de stimuler le

développement et la structuration d'une filière d'excellence de l'imagerie médicale en France, en soutenant les entreprises innovantes et à fort potentiel.

Intrasense, avec une aide de 1,7 millions d'euros, assurera le développement applicatif de la solution Liflow® intégrant notamment des IAs codéveloppées avec Guerbet au sein d'un flux de travail optimisé. Intrasense portera la validation réglementaire de la solution et des algorithmes d'intelligence artificielle. Le financement alloué au projet permettra ainsi de lever des verrous technologiques et cliniques, et donc d'accélérer le développement de Liflow.

## Evénements importants survenus depuis le 31 décembre 2024

### Evolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été maintenue par le Conseil d'administration au 31 décembre 2024, grâce à la trésorerie nette disponible à cette date, aux choix stratégiques opérés ces derniers mois et au soutien confirmé de Guerbet, actionnaire de référence.

Tout au long de l'exercice 2024, le Groupe a poursuivi ses efforts d'innovation et amorcé une transformation majeure pour répondre aux évolutions du marché de l'imagerie en oncologie. Dans cette optique, Intrasense a renforcé son équipe de direction en accueillant un nouveau Directeur Général et nouveau *Chief Business Officer*, reflétant la volonté de consolider sa présence internationale et de poursuivre ses investissements dans les solutions basées sur l'intelligence artificielle.

Ce repositionnement repose sur une feuille de route produit ambitieuse, dont les premières étapes ont récemment obtenu des approbations réglementaires en Europe. L'objectif est désormais de viser une croissance significative du chiffre d'affaires. Sous la direction du nouveau Directeur Général, le Groupe vise à accélérer son repositionnement stratégique tout en poursuivant une politique d'innovation continue, répondant ainsi aux besoins croissants des professionnels de santé pour le bénéfice de leurs patients.

Ainsi, dans la continuité de la stratégie amorcée en 2023, le Groupe a déployé d'importants moyens pour finaliser et commercialiser plusieurs produits clés : Myrian 2.10 certifié MDR, la première IA codéveloppée avec Guerbet (AI Prostate) ainsi que la nouvelle plateforme Liflow intégrant la solution DUOnco Liver. L'objectif demeure de fournir des outils toujours plus performants pour répondre aux besoins des centres de radiologie, des centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des hôpitaux, confrontés à une augmentation constante du nombre de cas de cancer dans le monde.

La collaboration renforcée avec Guerbet s'est prolongée par la mise en place de synergies commerciales, illustrées notamment par une première participation commune à des congrès internationaux. Dans le prolongement de l'accord de licence conclu en 2023, les deux groupes ont intensifié leurs échanges pour intégrer de nouvelles fonctionnalités d'intelligence artificielle sur les plateformes Intrasense, dont la commercialisation se déploiera progressivement via des filiales Guerbet à partir de 2025.

Face à un contexte mondial difficile - la persistance du ralentissement du marché chinois, déjà affecté en 2023 par la campagne anti-corruption, et le conflit en Ukraine ayant pesé sur les budgets hospitaliers - des ajustements et adaptations sont à l'étude afin de limiter les pertes d'activité commerciale et de se préparer à une éventuelle reprise.

Par ailleurs, le financement de 5,9 millions d'euros octroyé par Bpifrance pour le projet « Oncology Assistant », mené en partenariat avec Guerbet, Gustave Roussy et le CHU d'Angers, constitue un levier important pour accélérer la R&D et renforcer la position d'Intrasense dans le domaine des solutions d'oncologie.

Fort de ces avancées, Intrasense entend poursuivre sa politique d'innovation en IA et accélérer la mise sur le marché de ses solutions phares Liflow et DUOnco au cours des prochains exercices, en s'appuyant sur une réorganisation commerciale et de nouveaux canaux de distribution, notamment via la montée en puissance des contrats de type SaaS. Ainsi, Intrasense ambitionne de consolider sa place de leader de l'imagerie oncologique augmentée par l'IA.

## Recherche et Développement

Le Groupe mène depuis sa création une stratégie soutenue en matière de recherche et développement pour concevoir et commercialiser des produits à caractère innovant dans le domaine de la santé, et plus particulièrement de l'imagerie médicale. Ses efforts lui ont par ailleurs valu d'être reconnu très rapidement comme entreprise innovante.

Les frais de développement activés au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 2.121 k€. En cumul, ils s'élèvent à 14.038 k€ (valeur brute) depuis la création de la Société. Ces frais ont été activés selon les critères d'activation tel que précisés en note 5.1.

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des composants logiciels et des applications effectivement commercialisés.

Au cours de l'exercice, plusieurs développements significatifs ont été réalisés dans le cadre des activités R&D :

L'année 2024 a été marquée par des avancées majeures en matière de certification, avec l'obtention de six nouvelles accréditations, confirmant la capacité de la R&D Intrasense et Guerbet à concevoir et certifier efficacement des produits conformes aux exigences réglementaires.

Parmi ces certifications, Myrian 2.12 a intégré l'IA Prostate de Guerbet ainsi qu'une IA de détection des nodules pulmonaires, enrichissant ainsi la profondeur clinique de la solution.

De plus, la première version du nouveau produit Liflow a été certifiée dans le délai prévu et déployée dans un centre partenaire, permettant d'obtenir des premiers retours utilisateurs en conditions réelles sur des données patients. Suite à ces premiers tests, une seconde version, Liflow v2.0, a également été certifiée et déployée avec pour objectif d'optimiser le gain de productivité lors de la revue d'examens d'imagerie en oncologie, notamment avec l'intégration d'une IA de détection des nodules pulmonaires et d'une l'IA de détection, segmentation et mesure des tumeurs hépatiques, développée conjointement avec Guerbet.

En parallèle, le Groupe a franchi une étape stratégique avec le lancement de la nouvelle gamme de produits DUOnco. Les certifications des premiers algorithmes en mode « standalone », dont une IA dédiée aux tumeurs hépatiques en 2024 et une IA de détection des lésions osseuses – première IA de ce type certifiée CE –, viennent renforcer et diversifier l'offre d'Intrasense, consolidant ainsi son positionnement dans l'imagerie oncologique avancée.

Par ailleurs, ces avancées reposent sur le développement et le déploiement cloud en conformité avec la norme HDS, ouvrant la voie à une nouvelle stratégie de commercialisation et de distribution des gammes Liflow et DUOnco. Ces réalisations illustrent l'engagement continu de la R&D à innover et à proposer des solutions toujours plus performantes et adaptées aux besoins du marché.

## NOTE 3. POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Constatation de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-05

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa séance du 12 juillet 2022, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'un nombre maximum de 93.982 actions de la Société au profit des membres du comité de direction de la Société (le « Plan n° 2021-05 »).

Le Conseil d'administration a fixé la durée de la période d'acquisition des actions relatives au Plan n°2021-05 à trente (30) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 11 janvier 2025 inclus, la période de conservation étant fixée à quatre (4) mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 11 mai 2025 inclus.

Ainsi le 12 janvier 2025, la Société a procédé à l'émission de 93.982 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan n°2021-05, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 4.699.10 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 30 janvier 2025.

Ainsi, à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 2.635.813,10 euros divisé en 52.716.262 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale.

- Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des membres du comité de direction :

Le 30 janvier 2025, le Conseil d'administration a également mis en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des membres du comité de direction (le « Plan 2025 »), faisant usage de l'autorisation conférée par la 14<sup>ème</sup> résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2024.

Cette attribution porte sur un nombre total maximum de 648.504 actions, qui seront définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter de la décision d'attribution, soit le 30 janvier 2026, assortie d'une condition de présence et de conditions de performance ayant pour objectif la croissance de la Société et la création de valeur pour ses actionnaires. Les actions définitivement acquises devront être conservées par les bénéficiaires pendant une période d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 29 janvier 2027 inclus.

- Conclusion d'une convention d'avance en compte courant d'actionnaire entre la Société et Guerbet pour un montant de 5,6 millions d'euros

Le 07 février 2025, le Conseil d'administration après avoir examiné les termes autorise la conclusion d'une convention consentie jusqu'au 30 juin 2026 entre la Société et Guerbet, en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce. Guerbet aura cependant la faculté, mais en aucun cas l'obligation, de reporter en tant que de besoin cette date d'exigibilité à une date qu'elle notifiera à la Société.

Dans le cadre de cette convention, Guerbet a mis à disposition de la Société une avance en compte courant d'un montant total de cinq millions six cent mille euros (5.600.000€) afin d'assurer le financement de la Société sur l'année 2025.

- Intrasense et Guerbet Italie par l'intermédiaire de sa filiale Guerbet Italie signent un accord de distribution

Le 30 janvier 2025, le Conseil d'administration de la Société a autorisé la signature d'un accord de distribution entre la Société et Guerbet Italie.

Cet accord prévoit la distribution non exclusive sur le territoire italien de l'ensemble des produits et plus particulièrement les nouvelles solutions développées intégrant des modules d'intelligence artificielle appartenant au catalogue de la Société par l'intermédiaire de sa filiale Guerbet Italie.

Cet accord marque un tournant important puisqu'il s'insère totalement dans la volonté de vouloir nouer des synergies commerciales fortes entre les deux parties visant à créer un fort impact positif sur l'activité globale du Groupe.

## NOTE 4. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 4.1 Principes généraux

Les états financiers consolidés sont préparés en Euro, monnaie fonctionnelle de la Société-mère, et les montants présentés dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les comptes annuels ont une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### 4.2 Déclaration de conformité

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe Intrasense a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (« International Accounting Standards »), et leurs interprétations SIC (« Standing Interpretations Committee ») et IFRIC (« International Financial Reporting Interpretations Committee »).

Les comptes consolidés d'Intrasense pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis en application des principes comptables IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne en vigueur au 31 décembre 2024, et ce pour toutes les périodes présentées. Ces principes sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/accounting-and-taxes\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/accounting-and-taxes_en).

#### 4.2.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2024

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire décrites ci-dessous.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
Modifications d'IAS 1 –Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (y compris les derniers amendements publiés le 31 octobre 2022)	01/01/2024	01/01/2024
Modifications d'IFRS 16 –Passif de location relatif à une cession-bail (publié par l'IASB le 22 septembre 2022)	01/01/2024	01/01/2024
Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 –Accords de financement de fournisseurs (publié par l'IASB le 25 mai 2023)	01/01/2024	01/01/2024

#### 4.2.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2024

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire à ses états financiers ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
Modifications d'IAS 21 –Absence de convertibilité (publié par l'IASB le 15 août 2023)	01/01/2025	01/01/2025
Modifications d'IFRS 9 et IFRS 7–Classification et évaluation des instruments financiers (publié par l'IASB le 30 mai 2024)	01/01/2026	01/01/2026 - non approuvé par l'UE
Améliorations annuelles –IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS10 et IAS 7 (publiées par l'IASB le 18 juillet 2024)	01/01/2026	01/01/2026 - non approuvé par l'UE
IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers (publié par l'IASB le 9 avril 2024)	01/01/2027	01/01/2027 - non approuvé par l'UE
IFRS 19 -Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique (publié par l'IASB le 9 mai 2024)	01/01/2027	01/01/2027 - non approuvé par l'UE

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations, sur les états financiers consolidés du Groupe, est en cours.

Par ailleurs, les comptes consolidés annuels du groupe Intrasense ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC à la date de clôture.

### 4.3 Base d'évaluation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du principe de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS applicables.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

### 4.3.1 Continuité de l'exploitation

Les comptes consolidés annuels se clôturant au 31 décembre ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation, au regard des perspectives de croissance de la société et du soutien financier exprimé par le groupe Guerbet notamment par les apports en comptes courants réalisés visant à permettre la poursuite de l'activité sur les 12 prochains mois.

### 4.3.2 Recours à des estimations et jugements

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS. Leur établissement exige que la Direction exerce son jugement, qu'elle ait recours à des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres critères considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les principaux domaines exigeant de la Direction qu'elle exerce son jugement et procède à des estimations concernent notamment :

- L'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement les indemnités de fin de carrière (Note 5.11) ;
- L'évaluation des provisions (Note 5.11) ;
- L'activation des frais de développement et le calcul du CIR (Notes 5.1/5.6.5).

## 4.4 Méthode de consolidation

Les états financiers des deux filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. L'ensemble des filiales étant détenues à 100% par Intrasense S.A., elles sont placées sous le contrôle du Groupe et sont incluses dans les états financiers consolidés.

Entité	Forme	Pays	Ville (siège social)	SIREN	% de contrôle	% d'intégration	Méthode	Détention
INTRASENSE	SA	France	MONTPELLIER	452 479 504	100,00%	100,00%	CONS	----
INTRASENSE Inc.	SA	Etats-Unis	NEW YORK		100,00%	100,00%	IG	Directe
INTRASENSE China Co.	Ltd	Chine	SHANGAI		100,00%	100,00%	IG	Directe

Lorsque les méthodes comptables appliquées par les filiales, activités conjointes, co-entreprises et sociétés mises en équivalence ne sont pas conformes à celles retenues par le Groupe, les modifications nécessaires sont apportées aux comptes de ces entreprises, afin de les rendre compatibles avec les principes comptables retenus par le Groupe.

## 4.5 Monnaie fonctionnelle et conversion des états financiers en devise étrangère

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle de la Société-mère. L'état de la situation financière des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros au taux de change de clôture (cours en vigueur à la fin de chaque période) tandis que leur état du résultat net, autres éléments du résultat

global ainsi que leur tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen pour la période. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres sous la rubrique « Réserve de conversion » (et attribués aux participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant).

## 4.6 Conversion des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le taux de change en vigueur à la date de transaction. À la fin de chaque période, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat :

- sur les lignes « Produits financiers » ou « Charges financières » s'ils sont relatifs à des éléments financiers,
- et au sein des « Autres produits/charges opérationnels » s'ils sont relatifs à des éléments opérationnels.

## NOTE 5. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

### 5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale, majorées des dépenses ultérieures amortissables, et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

#### 5.1.1 Frais de Recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement sont activés lorsqu'ils répondent aux critères suivants définis par IAS 38 :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet
- Intention du Groupe d'achever le projet
- Capacité à utiliser l'actif
- Probabilité d'avantages économiques futurs attendus de l'actif
- Disponibilité des ressources et évaluation fiable des dépenses de développement.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, notamment des coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance, etc.). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité, dans la plupart des cas estimée de 3 ans à 5 ans, à compter de la commercialisation des projets.

Les dépenses de développement concernent des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés ainsi que le développement d'une nouvelle ligne de produit en oncologie. En ce qui concerne Myrian®, les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produit. Intrasense édite deux versions du logiciel Myrian® par an : les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou de nouveaux modules, mais elles reposent toujours sur les mêmes socles logiciels.

Ces frais de développement avaient été amortis dès l'origine sur la durée de vie des produits, estimée à 5 ans.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

## 5.1.2 Brevets

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité (généralement entre 2 et 5 ans) n'excédant pas leur durée de protection, soit environ 20 ans. Les immobilisations incorporelles incluent également les frais de dépôt de brevet. Les amortissements pour les frais de dépôt de brevet débutent à la date officielle de validation du dépôt par les organismes compétents.

## 5.1.3 Détail des immobilisations incorporelles

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles sur l'exercice, et l'exercice précédent, sont détaillés ci-dessous :

Clôture au 31 décembre 2024					
Immobilisations incorporelles en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Frais de développement	10 800	997	-	-	11 796
Logiciels, brevets, licences	177	-	-	-	177
Immobilisations Incorporelles en cours	1 224	1 125	-	(106)	2 242
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>12 200</b>	<b>2 121</b>	<b>-</b>	<b>(106)</b>	<b>14 215</b>
Frais de recherche et développement	(8 726)	(751)	-	-	(9 476)
Logiciels, brevets, licences	(173)	(1)	-	-	(174)
Immobilisations Incorporelles en cours	-	-	-	-	0
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>(8 898)</b>	<b>(752)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9 650)</b>
Frais de recherche et développement	2 074	246	-	-	2 320
Logiciels, brevets, licences	4	(1)	-	-	3
Immobilisations Incorporelles en cours	1 224	1 125	-	(106)	2 242
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>3 302</b>	<b>1 369</b>	<b>-</b>	<b>(106)</b>	<b>4 565</b>

Clôture au 31 décembre 2023					
Immobilisations incorporelles en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Frais de développement	9 665	1 135	-	-	10 800
Logiciels, brevets, licences	177	-	-	-	177
Immobilisations Incorporelles en cours	650	574	-	-	1 224
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>10 491</b>	<b>1 709</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 200</b>
Frais de recherche et développement	(8 113)	(612)	-	-	(8 726)
Logiciels, brevets, licences	(171)	(1)	-	-	(173)
Immobilisations Incorporelles en cours	-	-	-	-	-
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>(8 284)</b>	<b>(614)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(8 898)</b>
Frais de recherche et développement	1 552	522	-	-	2 074
Logiciels, brevets, licences	6	(1)	-	-	4
Immobilisations Incorporelles en cours	650	574	-	-	1 224
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>2 133</b>	<b>1 095</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 302</b>

Au 31 décembre 2024, le montant des acquisitions des autres immobilisations incorporelles au titre de la période s'élève à 2.121 k€, dont 1.125 k€ comptabilisés en immobilisations en cours et relatifs à la seconde ligne de produit en oncologie « Liflow ». L'ensemble des coûts de ce projet seront amortis à compter de sa commercialisation sur le marché qui sera effective début 2025.

Conformément à l'application de la norme IAS38, la part de subvention perçue dans le cadre de l'appel à projet BPI pour 106 k€ est venue en diminution des immobilisations brutes de l'exercice.

## 5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, ou, le cas échéant, à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif, ou, le cas échéant comptabilisés comme un actif séparé, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif soit :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations corporelles sur l'exercice et l'exercice précédent sont détaillés ci-dessous :

Clôture au 31 décembre 2024					
Immobilisations corporelles en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Installations et agencements	101	1	-	-	102
Matériel de bureau et informatique	390	44	(89)	-	345
Mobilier	99	-	-	-	99
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>590</b>	<b>45</b>	<b>(89)</b>	<b>-</b>	<b>546</b>
Installations et agencements	(69)	(6)	-	-	(75)
Matériel de bureau et informatique	(249)	(69)	89	-	(229)
Mobilier	(54)	(7)	-	-	(61)
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(372)</b>	<b>(83)</b>	<b>89</b>	<b>-</b>	<b>(366)</b>
Installations et agencements	32	(5)	-	-	27
Matériel de bureau et informatique	141	(25)	-	-	116
Mobilier	45	(7)	-	-	38
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>218</b>	<b>(38)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>181</b>

Clôture au 31 décembre 2023					
Immobilisations corporelles en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Installations et agencements	72	29	-	-	101
Matériel de bureau et informatique	306	107	(22)	(2)	390
Mobilier	53	46	-	-	99
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>431</b>	<b>183</b>	<b>(22)</b>	<b>(2)</b>	<b>590</b>
Installations et agencements	(61)	(8)	-	-	(69)
Matériel de bureau et informatique	(207)	(65)	22	2	(249)
Mobilier	(48)	(6)	-	-	(54)
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(315)</b>	<b>(80)</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>(372)</b>
Installations et agencements	11	21	-	-	32
Matériel de bureau et informatique	99	42	-	-	141
Mobilier	5	40	-	-	45
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>116</b>	<b>103</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>218</b>

Au cours de la période, le Groupe a procédé principalement à un renforcement de son parc informatique suite à l'arrivée de nouvelles recrues avec des outils de dernières générations permettant d'être en adéquation avec les volontés de développement du Groupe. Les reprises constatées sur le poste matériel informatique correspondent à la mise au rebut de l'ensemble des matériels devenus obsolètes et qui avaient fait l'objet d'un remplacement lors d'exercices précédents.

### 5.3 Droits d'utilisation d'actifs corporels au titre de contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la signature d'un contrat, le Groupe détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location. Un contrat qui constitue ou contient un contrat de location accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une rémunération.

À la date de commencement ou de modification d'un contrat comportant une composante location, le Groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante location sur la base de leur prix individuel relatif. Toutefois, pour les contrats de location de biens immobiliers, le Groupe a choisi de ne pas séparer les composantes « services », mais de comptabiliser toutes les composantes comme une seule composante de nature locative.

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers retraitée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat, augmenté des charges initiales directes éventuellement supportées, et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent, ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu.

L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location, sauf si ce dernier prévoit un transfert au Groupe de la propriété de l'actif sous-jacent au terme du contrat, ou si le coût de l'actif « droit d'utilisation » tient compte du fait que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif « droit d'utilisation » sera amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. De plus, l'actif « droit d'utilisation » verra sa valeur régulièrement revue à la baisse en cas de pertes pour dépréciation, et fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal du Groupe. C'est ce dernier taux que le Groupe emploie généralement comme taux d'actualisation

Le Groupe détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes, et procède à certains ajustements pour tenir compte des conditions du contrat et du type d'actif loué.

Les paiements de loyers pris en compte pour l'évaluation de la dette de loyers se composent :

- des loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance ;
- des loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat ;
- des montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle ; et
- du prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, des loyers payés au cours de la période de renouvellement si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation.

La dette de loyers est évaluée à la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs due à un changement d'indice ou de taux, en cas de réévaluation par le Groupe du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, si le Groupe revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance.

Lorsqu'une dette de loyers est ainsi réévaluée, la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » est ajustée en conséquence, ou bien l'ajustement est porté au compte de résultat si la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » a été réduite à zéro.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, lorsque la base de calcul de la variation des loyers futurs se trouve réévaluée en conséquence de la réforme des taux d'intérêt de référence, le Groupe réévalue la dette de loyers en actualisant les loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé tenant compte du nouveau taux d'intérêt de référence.

Le Groupe présente dans les immobilisations corporelles les actifs « droit d'utilisation » ne correspondant pas à la définition d'immeubles de placement, tandis que la dette de loyers est comptabilisée au poste « emprunts » de l'état de la situation financière.

#### Contrats de location de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers sur les

contrats de location d'actifs de faible valeur et sur les contrats de location de courte durée, y compris les équipements informatiques. Le Groupe comptabilise les loyers acquittés dans le cadre de ces contrats en charges, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Le Groupe a pris en location ses deux bureaux (Montpellier et Shanghai) ainsi que l'ensemble de sa flotte de véhicules. Les baux ont été conclus pour une durée de 9 et 10 ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les contrats de location portant sur les véhicules sont quant à eux conclus pour une période 3 ans renouvelable.

Actifs de « droit d'utilisation » au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 :

Clôture au 31 décembre 2024						
Droits d'utilisation en K€	Ouverture	Nouveaux contrats	Cessions/sorties	Dotations aux amortissements	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Bâtiments	990	20	-	-	9	1 019
Véhicules	104	129	(27)	-	-	205
<b>Droits d'utilisation bruts</b>	<b>1 094</b>	<b>148</b>	<b>(27)</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>1 224</b>
Bâtiments	(572)	-	-	(121)	(5)	(698)
Véhicules	(55)	-	27	(39)	-	(66)
<b>Amortissements des droits d'utilisation</b>	<b>(626)</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>(160)</b>	<b>(5)</b>	<b>(764)</b>
Bâtiments	419	20	-	(121)	3	320
Véhicules	49	129	-	(39)	-	139
<b>Droits d'utilisation liés aux contrats de location nets</b>	<b>468</b>	<b>148</b>	<b>-</b>	<b>(160)</b>	<b>3</b>	<b>460</b>

Clôture au 31 décembre 2023						
Droits d'utilisation en K€	Ouverture	Nouveaux contrats	Cessions/sorties	Dotations aux amortissements	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Bâtiments	997	-	-	-	(7)	990
Véhicules	84	56	-	-	(36)	104
<b>Droits d'utilisation bruts</b>	<b>1 081</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(43)</b>	<b>1 094</b>
Bâtiments	(451)	-	-	(129)	8	(572)
Véhicules	(52)	-	-	(32)	29	(55)
<b>Amortissements des droits d'utilisation</b>	<b>(503)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(161)</b>	<b>37</b>	<b>(626)</b>
Bâtiments	547	-	-	(129)	1	419
Véhicules	32	56	-	(32)	22	49
<b>Droits d'utilisation liés aux contrats de location nets</b>	<b>579</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>(161)</b>	<b>(5)</b>	<b>468</b>

Au 31 décembre 2024, compte tenu de certains ajustements, les éléments se décomposent dans leur valeur brute ainsi :

- Bâtiments : 769 k€ relatifs aux locaux occupés à Montpellier, France
- Bâtiments : 250 k€ relatifs aux locaux occupés à Shanghai, Chine
- Véhicules : 205 k€ compte tenu du renouvellement d'un véhicule.

Au 31 décembre 2023, compte tenu de certains ajustements, les éléments se décomposent ainsi :

- Bâtiments : 749 k€ relatifs aux locaux occupés à Montpellier, France
- Bâtiments : 241 k€ relatifs aux locaux occupés à Shanghai, Chine
- Véhicules : 104 k€ compte tenu du renouvellement d'un véhicule.

Leur durée moyenne résiduelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est d'environ 3 ans pour le bail immobilier de Montpellier, 4 ans pour le bail immobilier des locaux en Chine, et 1 à 3 ans pour les véhicules.

L'augmentation de la valeur des véhicules pour 129 k€ provient de la contractualisation de 5 nouveaux contrats en 2024 visant à renforcer la présence physique des équipes terrains auprès des clients.

Concernant la durée des contrats à retenir pour l'application d'IFRS 16, le Groupe a eu recours à des jugements afin de déterminer si le Groupe est ou non raisonnablement certain de reconduire les contrats au-delà de la durée non résiliable.

Les durées ont donc été déterminées sur la base de la durée restante de chaque contrat sans considérer de renouvellement.

La dette sur obligations locatives au titre des contrats s'établit comme suit pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

Clôture au 31 décembre 2024					
Passifs locatifs en K€	Ouverture	Nouveaux contrats	Paiements en capital	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Bâtiments	458	21	(115)	-	364
Véhicules	51	129	(37)	-	142
<b>Passifs locatifs</b>	<b>509</b>	<b>150</b>	<b>(152)</b>	<b>-</b>	<b>507</b>

Clôture au 31 décembre 2023					
Passifs locatifs en K€	Ouverture	Nouveaux contrats	Paiements en capital	Ecart de conversion et autres mouvements	Clôture
Bâtiments	568		(124)	14	458
Véhicules	19	56	(23)	0	51
<b>Passifs locatifs</b>	<b>587</b>	<b>56</b>	<b>(147)</b>	<b>14</b>	<b>509</b>

Le taux marginal d'endettement utilisé pour l'actualisation de la dette est de respectivement 1,80% et 4,30% pour les bâtiments de Montpellier et de Shangai, et de 3,00% à 3,85% pour les matériels de transport.

Les taux marginaux retenus à la date de transition ont été estimés à partir de simulations de taux d'endettement bancaires communiqués par les banques, et reflètent le profil de paiement des loyers. La durée retenue pour la détermination des taux correspond à la durée totale du contrat et pour des biens similaires.

Les montants comptabilisés en résultat net du fait de l'application de la norme IFR16 sont les suivants :

Montants comptabilisés en résultat net	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur les dettes de loyers	(11)	9
Charges liées aux contrats de location de courte durée	12	3
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>13</b>

## 5.4 Dépréciation d'actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, dès lors qu'un évènement ou un changement dans les conditions de marché présente un risque de perte de valeur pour une immobilisation incorporelle ou corporelle, sa valeur comptable est revue afin de s'assurer qu'elle reste inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie in fine.

La valeur recouvrable à la date de l'arrêté tient notamment compte de l'évolution commerciale des produits ainsi que des évolutions technologiques. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur correspondant à la différence entre ces deux valeurs est immédiatement comptabilisée en résultat.

Une perte de valeur comptabilisée pour une immobilisation corporelle ou incorporelle ayant une durée d'utilité déterminée peut être reprise si la valeur recouvrable devient à nouveau supérieure à la valeur comptable. La reprise ne peut toutefois excéder la perte de valeur comptabilisée initialement.

Le Groupe n'a constaté aucune dépréciation et donc aucune perte de valeur à la clôture du 31 décembre 2024.

## 5.5 Actifs financiers non courants

Selon IFRS 9, Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies, et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le Groupe enregistre des corrections de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les éléments suivants :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; et
- les actifs sur contrats.

Le Groupe comptabilise également des corrections de valeur pour pertes sur ses créances de loyers, présentées dans les créances clients et autres débiteurs.

Pour les actifs financiers non courants, la dépréciation a été appréciée de manière individuelle en tenant compte du profil de risque de la contrepartie et des garanties existantes. Pour les créances commerciales, le Groupe utilise la méthode simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à comptabiliser dès l'origine sur l'ensemble des créances les pertes attendues, selon une évaluation fondée sur l'observation statistique des pertes hors contexte exceptionnel (exemple guerre Russie/Ukraine).

Les actifs financiers se présentent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Autres actifs financiers non courants	63	63
Dépôts et cautions versés	41	39
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>102</b>

Les mouvements sur l'exercice 2024 ne sont pas significatifs.

## 5.6 Actifs courants

### 5.6.1 Etat des actifs courants

L'état des actifs courants est présenté ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Créances clients et comptes rattachés	272	601	(329)
Clients douteux	976	893	84
Dépréciations des clients	(925)	(885)	(40)
Autres actifs courants	1 121	1 202	(81)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	930	4 553	(3 622)
<b>Total</b>	<b>2 375</b>	<b>6 364</b>	<b>(3 989)</b>

En dehors des clients douteux, l'ensemble des actifs courants pour les exercices 2024 et 2023 sont à moins d'1 an.

### 5.6.2 Créances clients

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Valeur brute (dont douteux)	1 248	1 494	(245)
Provisions	(925)	(885)	(40)
<b>Valeur nette</b>	<b>323</b>	<b>609</b>	<b>(285)</b>

Les créances clients varient principalement par :

- la comptabilisation d'une dotations sur dépréciation sur créance client d'un montant de 40 k€ en lien avec le remboursement de certains clients sur l'exercice ;
- une meilleure performance en matière de recouvrement se traduisant par une baisse du poste client de 245 k€

Le Groupe a décidé de mettre en place à compter de 2021 une table de dépréciation, présentée ci-dessous, afin d'estimer le risque d'irrécouvrabilité de ses créances compte tenu de leur ancienneté à la clôture des comptes. Le Groupe suppose que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 6 mois. Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale et estime les pertes de crédit attendues, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou

des efforts excessifs. Il s'agit notamment d'informations quantitatives et qualitatives et d'analyses, basées sur l'expérience historique du Groupe et une évaluation avisée du crédit, ainsi que des informations prospectives.

À noter que cette table n'est appliquée que pour l'entité française à la clôture de l'exercice 2024 et 2023 :

	Taux de dépréciation
Créances clients dont la date d'échéance est < 6 mois	0%
Créances clients dont la date d'échéance est > 6 mois et < 12 mois	25%
Créances clients dont la date d'échéance est > 12 mois et < 24 mois	50%
Créances clients dont la date d'échéance est > 24 mois	100%

La baisse chiffre d'affaires en raison d'une facturation moins importante sur la fin de l'année explique également la baisse du poste clients (hors douteux).

### 5.6.3 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sur les deux derniers exercices sont résumés ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Avances et acomptes, fournisseurs débiteurs	47	78	(31)
Créances sociales et fiscales	930	993	(63)
Autres créances	26	6	21
Charges constatées d'avance	118	125	(8)
<b>Total</b>	<b>1 121</b>	<b>1 202</b>	<b>(81)</b>

La hausse des créances sociales et fiscales provient principalement de la baisse du « Crédit d'Impôt Recherche » (CIR) et du « Crédit d'Impôt Innovation » (CII) entre 2023 et 2024 (voir 5.6.4).

### 5.6.4 Créance de CIR et de CII

Les créances de CIR et de CII ont évolué de la façon suivante par rapport à l'exercice précédent :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
CIR	754	878	(124)
CII	88	42	46
<b>Total</b>	<b>842</b>	<b>920</b>	<b>(78)</b>

En 2024, le Groupe a constitué comme en 2023 un dossier de demande de remboursement au titre du CII, représentant une créance de 88 k€ contre 42 k€ en 2023. La créance totale au titre du CIR et du CII s'élève au 31 décembre 2024 à 842 k€.

La détermination des deux crédits d'impôts a été réalisée par le Groupe en adoptant une démarche structurée et des méthodologies appropriées, décrites ci-après :

Le périmètre des activités de recherche & développement et d'innovation ouvrant droit respectivement au CIR et au CII a été délimité en effectuant une analyse au cas par cas de chaque projet de recherche et de leur état d'avancement. Seules les dépenses de développement expérimental ont été prises en compte dans le calcul du crédit d'impôt.

Les amortissements des immobilisations dédiées en partie à des activités de recherche ont été retenus en appliquant une clé de répartition déterminée selon des critères objectifs, tels que le temps d'utilisation à des activités éligibles et le nombre de personnes affectées à ces activités.

Les dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens ont été prises en compte sur la base du suivi interne constitué par des feuilles de temps faisant mention du nombre d'heures consacrées aux différents projets de recherche éligibles identifiés, et des travaux réalisés et rattachés au projet concerné.

Les dépenses de sous-traitance ont été retenues lorsque le prestataire auquel sont confiés les travaux de recherche est établi sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne, ou de l'Espace économique européen, et si le prestataire est agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le Groupe dispose d'un dossier justificatif et d'un dossier scientifique de chacun des projets éligibles identifiés, grâce à la mise en place d'un suivi en temps réel des projets de recherche et des moyens techniques, humains et financiers associés.

Le Groupe comptabilise sa créance de CIR et de CII en diminution de la valeur brute des frais de développement.

## 5.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités en comptes courants bancaires ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

Les équivalents de trésorerie comprennent les comptes et dépôts à terme et placements financiers, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois), et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les équivalents de trésorerie sont classés en « juste valeur par résultat » : ils sont évalués à la juste valeur et leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Compte tenu de la nature de ces actifs, leur juste valeur est en général proche de leur valeur nette comptable.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires.

TRESORERIE NETTE	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Comptes à terme	302	3 500	(3 198)
Disponibilités	629	1 053	(424)
<b>TOTAL TRESORERIE ACTIVE</b>	<b>930</b>	<b>4 553</b>	<b>(3 622)</b>
Banques créditrices	-	-	-
<b>TOTAL TRESORERIE PASSIVE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Trésorerie nette</b>	<b>930</b>	<b>4 553</b>	<b>(3 622)</b>

Le Groupe dispose de 930 k€ de disponibilités au 31 décembre 2024. Les comptes sont principalement détenus en euros.

## 5.8 Comptes de régularisation actif

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Charges d'exploitation	118	125	(8)
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>125</b>	<b>(8)</b>

Le montant des charges constatées d'avance est en baisse de 8 k€ par rapport à la clôture annuelle 2023. Cette variation n'est pas significative.

## 5.9 Capitaux propres

### 5.9.1 Evolution du nombre d'actions de la société-mère

Au 31 décembre 2024, le capital est composé de 52.622.280 actions ordinaires, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,05 euro, comme suit :

Capital social	Nombre d'actions
Nombre d'actions au début de l'exercice	52 262 015
Création d'actions	360 265
Nombre d'actions à la fin de l'exercice	52 622 280

Voir infra « événements significatifs de l'exercice » concernant les actions créées.

### 5.9.2 Détail des capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
Capital Social	2 631	2 613
Prime d'Emission, de fusion et de conversion d'obligations convertibles	9 144	9 144
Réserves Légales	16	16
Réserves consolidées	(4 759)	(1 196)
Résultat consolidé	(5 655)	(3 579)
Ecart de conversion	278	290
<b>Total</b>	<b>1 654</b>	<b>7 289</b>

### 5.9.3 Répartition du nombre d'actions de la société-mère

La répartition du capital de la Société au 31 décembre des deux derniers exercices est la suivante :

2024 Actionnaires	Base non-diluée		Base diluée	
	Actions	%	Actions	%
Guerbet	29 257 963	55,6%	29 257 963	55,5%
Management et administrateurs	762 305	1,4%	793 632	1,5%
Flottant	22 525 828	42,8%	22 588 483	42,8%
Auto-détention	76 184	0,1%	76 184	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>52 622 280</b>	<b>100%</b>	<b>52 716 262</b>	<b>100%</b>

2023 Actionnaires	Base non-diluée		Base diluée	
	Actions	%	Actions	%
Guerbet	29 257 963	56,0%	29 257 966	55,5%
Management et administrateurs	934 618	1,8%	1 388 865	2,6%
Flottant	22 016 168	42,1%	22 016 165	41,8%
Auto-détention	53 266	0,1%	53 266	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>52 262 015</b>	<b>100%</b>	<b>52 716 262</b>	<b>100%</b>

## 5.9.4 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur déterminée à la date d'attribution des droits à paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel est généralement comptabilisée en charges, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions, et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

La juste valeur du montant dû à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement, en fonction de la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions. Toute variation du passif est comptabilisée en résultat net.

Compte tenu des périodes de « vesting » déjà écoulées et des plans d'attribution gratuite d'actions (AGA) existants, le Groupe a valorisé dans le cadre de l'établissement de ses comptes annuels 2024 (voir infra 6.4.3 « Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (AGA) »).

## 5.10 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

## 5.11 Provisions

### 5.11.1 Mouvements

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise des provisions uniquement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La détermination de l'exposition au risque, la comptabilisation et l'évaluation des provisions concernant les litiges et contentieux en cours font appel à une part importante de jugement et d'estimations.

Ces jugements et estimations sont par nature sujets au changement, notamment si de nouvelles informations ou de nouveaux éléments d'appréciation devenaient disponibles

Les variations des provisions sur l'exercice et l'exercice précédent sont présentées ci-dessous :

Variations 2024	Ouverture	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres variations	Clôture décembre 2023
<b>Courantes</b>	<b>34</b>	<b>300</b>	<b>(34)</b>	-	-	<b>300</b>
Provisions liées au personnel	34	300	(34)	-	-	300
<b>Non courantes</b>	<b>155</b>	<b>55</b>	-	-	<b>(48)</b>	<b>161</b>
Provision pour garantie	48	34	-	-	(48)	34
Provisions liées au personnel	75	18	-	-	-	93
Avantages différés du personnel (5.11.2)	31	3	-	-	-	35
<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>355</b>	<b>(34)</b>	-	<b>(48)</b>	<b>461</b>

Variations 2023	Ouverture	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres variations	Clôture décembre 2023
<b>Courantes</b>	-	<b>34</b>	-	-	-	<b>34</b>
Provisions liées au personnel	-	34	-	-	-	34
<b>Non courantes</b>	<b>261</b>	<b>54</b>	<b>(142)</b>	<b>(22)</b>	<b>4</b>	<b>155</b>
Provision pour garantie	22	48	-	(22)	-	48
Provisions liées au personnel	75	-	-	-	-	75
Autres provisions	142	-	(142)	-	-	-
Avantages différés du personnel (5.11.2)	22	6	-	-	4	31
<b>Total</b>	<b>261</b>	<b>88</b>	<b>(142)</b>	<b>(22)</b>	<b>4</b>	<b>189</b>

Les litiges portent sur quatre procédures prud'homales au cours de l'exercice 2024. La direction et ses avocats ont procédé à une analyse des risques associés à ces procédures, et ont estimé le risque à 392.5 k€ pour l'ensemble.

La provision complémentaire au titre de 2024 correspond à un litige né suite au départ de l'ancien directeur général d'Intrasense et que la société a évalué à 300 k€. Une autre provision complémentaire de 17,5k€ sur l'une des 3 anciennes affaires a été réalisée suite à un jugement rendu au cours de l'exercice.

Par ailleurs, une provision pour garantie clients (voir infra. Provisions pour risques et charges et passifs éventuels) a été constatée à hauteur de 33 k€, contre 48 k€ l'an dernier, compte tenu de la baisse du niveau de plainte auprès et d'un réajustement organisationnel des équipes supports de la Société.

## 5.11.2 Avantages différés du personnel

Conformément à la norme IAS 19, l'obligation du Groupe au titre des régimes à prestations définies est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. L'obligation finale est ensuite actualisée.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de l'obligation sont :

- le taux attendu d'augmentation des salaires ;
- le taux d'inflation ;
- le taux d'actualisation ;
- le taux de rotation du personnel.

Les coûts des services sont comptabilisés en résultat net.

Les coûts financiers sont comptabilisés en résultat net et inclus dans la rubrique « Résultat financier » de l'état consolidé du résultat net.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels proviennent des changements d'hypothèses actuarielles ou des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit).

Selon la législation et les pratiques en vigueur dans les pays où le Groupe exerce son activité, les salariés peuvent percevoir des indemnités au moment de leur départ en retraite ou encore des pensions postérieurement à leur départ. Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles deviennent exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages postérieurs à l'emploi sous forme d'indemnités de départ en retraite ou fin de carrière (France).

Le rapprochement entre les variations de la valeur actuelle des engagements de retraite à prestations définies de la situation financière consolidée, et la charge comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net pour les exercices présentés, est illustré dans le tableau suivant :

Evolution de l'engagement	31/12/2024	31/12/2023
Engagement à l'ouverture au 01/01/N-1	31	22
Coût normal	2	6
Charge d'intérêt	1	1
Ecarts actuariels générés sur la période	-	3
<b>Engagement à la clôture au 31/12/N</b>	<b>35</b>	<b>31</b>

L'engagement est en hausse de 3k€, en raison des mouvements de personnel sur l'exercice.

Les principales hypothèses actuarielles, utilisées dans le cadre de l'évaluation des engagements de retraite à prestations définies, sont présentées ci-dessous :

Hypothèses actuarielles	31/12/2024	31/12/2023
Convention collective	Métallurgie	Métallurgie
Age de départ en retraite	Départ à taux plein	Départ à taux plein
	Réforme 2023 : 67 ans	Réforme 2023 : 67 ans
Hypothèses de turnover des effectifs :	Table de turnover avec des taux décroissants par catégorie d'emploi.	Table de turnover avec des taux décroissants par catégorie d'emploi.
Table de mortalité	TH TF 00-02	TH TF 00-02
Modalités de départ en fin de carrière	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales
Taux de revalorisation des salaires	3%	3%
Taux de charges sociales	45,00% hors apprenti 25,00% apprenti	45,00% hors apprenti 25,00% apprenti
Taux d'actualisation (Oblig. AA)	3,50%	3,50%

## 5.12 Passifs financiers

### 5.12.1 Détail des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe se composent uniquement de dettes financières (voir Note 5.13.2) au 31 décembre 2024 :

	2024			2023
	Courant	Non courant	Total	Total
<b>Dettes financières</b>	504	901	1 405	1 491
<b>Total</b>	<b>504</b>	<b>901</b>	<b>1 405</b>	<b>1 491</b>

### 5.12.2 Détail des dettes financières avec distinction de la partie non courante de ces dettes

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Dettes courantes dont</b>	<b>504</b>	<b>327</b>
Dettes de location - IFRS 16	179	138
Emprunts	325	190
Autres Emprunts	-	-
<b>Dettes non courantes dont</b>	<b>901</b>	<b>1 163</b>
Dettes de location - IFRS 16	328	371
Emprunts	499	792
Autres Emprunts	74	-
<b>Total</b>	<b>1 405</b>	<b>1 491</b>

Réconciliation de la variation des passifs financiers au titre de l'exercice :

Mouvements 2024	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres variations	Clôture
Emprunts	982	4	163	-	824
Dettes de location - IFRS 16	509	148	154	(3)	507
Autres Emprunts	-	74	-	-	74
<b>Total</b>	<b>1 491</b>	<b>227</b>	<b>316</b>	<b>(3)</b>	<b>1 405</b>

Mouvements 2023	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres variations	Clôture
Emprunts	1 135	8	162	-	982
Dettes de location - IFRS 16	587	56	147	(14)	509
Autres Emprunts	341	-	341	-	-
<b>Total</b>	<b>2 063</b>	<b>64</b>	<b>649</b>	<b>(14)</b>	<b>1 491</b>

Au cours de l'année 2024, l'augmentation de la ligne « Autres Emprunts » correspond à la part d'avance remboursable du premier versement de la BPI dans le cadre de l'appel à projet « Innovation en imagerie médicale » de Bpifrance détaillé dans la section des faits significatifs de l'exercice.

Concernant les deux PGE contractés en 2020, le montant des remboursements sur l'année s'élève à 162 k€.

Les PGE résiliences feront quant à eux l'objet d'un début de remboursement à compter de 2025.

Les conditions de taux relatives aux dettes financières sont détaillées ci-après :

	31/12/2024	Proportion	31/12/2023	Proportion
Dettes financières à taux fixe	1 405	100,0%	1 491	100,0%
Dettes financières à taux variable		0,0%		0,0%
<b>Total</b>	<b>1 405</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 491</b>	<b>100,0%</b>

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts - PGE 2020	1,69%	1,69%
Dettes de location - IFRS 16 - Véhicules (Note 5.3)	3% - 3,85%	3,00%
Dettes de location - IFRS 16 - Immeuble Chine (Note 5.3)	4,30%	4,30%
Dettes de location - IFRS 16 - Immeuble France (Note 5.3)	1,80%	1,80%
Autres Emprunts	5,11%	2,32%

### 5.12.3 Détail des dettes financières par échéance

Ces dettes financières présentent les échéances suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Échéances à moins d'1 an	504	327
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	827	1 163
Échéances à plus de 5 ans	74	0
<b>Total</b>	<b>1 405</b>	<b>1 491</b>

### 5.12.4 Détail des dettes de location IFRS 16 par échéance

Les échéances des dettes de location sont les suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Échéances à moins d'1 an	179	138
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	328	371
Échéances à plus de 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>507</b>	<b>509</b>

### 5.13 Autres passifs non courants

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Contributions sur plan (voir infra 6.4.4)	-	3	(3)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>

## 5.14 Passifs courants

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

### 5.14.1 Etat des passifs courants

Les passifs courants se présentent ainsi :

ETAT DES PASSIFS COURANTS	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Partie courante des emprunts et dettes financières	504	327	177
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	43	5	38
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	526	410	116
Dettes fiscales et sociales	964	831	133
Autres dettes	20	26	(6)
Produits constatés d'avance	190	211	(21)
Comptes courants	2 421	-	2 421
Provisions court terme	300	34	266
<b>Total</b>	<b>4 968</b>	<b>1 844</b>	<b>3 124</b>

### 5.14.2 Échéance des passifs courants à la clôture de l'exercice

Le tableau des échéances des dettes courantes est le suivant :

ETAT DES PASSIFS COURANTS	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	43	43	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	526	526	
Dettes fiscales et sociales	964	964	
Autres dettes	20	20	
Produits constatés d'avance	190	190	
Comptes courants	2 421	2 421	
Provisions court terme	300	300	
<b>Total</b>	<b>4 464</b>	<b>4 464</b>	<b>-</b>

Tous les passifs courants sont à moins d'un an.

### 5.14.3 Fournisseurs

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	526	410	116
<b>Total</b>	<b>526</b>	<b>410</b>	<b>116</b>

#### 5.14.4 Autres passifs courants

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	43	5	38
Dettes fiscales et sociales	964	831	133
Autres dettes	20	26	(6)
Produits constatés d'avance	190	211	(21)
Comptes courants	2 421	-	2 421
<b>Total</b>	<b>3 638</b>	<b>1 072</b>	<b>2 565</b>

#### 5.14.5 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 190 k€ au 31 décembre 2024 et s'expliquent par l'étalement sur la durée des contrats des prestations annuelles de maintenance (IFRS 15).

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Reconnaissance des revenus (chiffre d'affaires)	190	211	(21)
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>211</b>	<b>(21)</b>

## NOTE 6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus générés par le Groupe proviennent de ventes de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM, ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers.

L'ensemble des licences sur les produits Myrian® sont vendues sous un modèle « on premise » c'est-à-dire sous forme de licences perpétuelles. De ce fait, la reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire (ventes indirectes) ou le client final (ventes directes).

La seconde ligne de produit « Liflow » sera quant à elle vendue sous un modèle de type abonnement à compter de sa mise sur le marché. Pour rappel, cette ligne ne produit n'a généré de revenus au titre de cette exercice.

Le chiffre d'affaires « services » correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat. Le prix de vente d'une licence inclut une première année de garantie.

Par ailleurs, le Groupe réalise dans le cadre de certains projets spécifiques des reventes d'équipements informatiques ou de licences tierces lui permettant d'offrir aux clients finaux ou distributeurs une solution complète et qualitative en lien avec les valeurs du Groupe.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

Les autres produits d'exploitation sont non significatifs.

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur la nature et sur le moment de réalisation des obligations de prestation dans le cadre des contrats conclus avec des clients, y compris les conditions de paiement significatives, ainsi que sur le traitement comptable des produits associés

Type de produit/service	Nature, moment de la réalisation de l'obligation de prestation, principales conditions de paiement	Comptabilisation des produits
<b>Licence</b>	<p>Les clients obtiennent le contrôle de la licence à partir du moment où l'ensemble des numéros de série/codes d'activation uniques (les « Clés d'Activation ») de la licence concernée par la vente, lui ont été transmis. Les factures sont alors émises et le chiffre d'affaires est comptabilisé à ce moment.</p> <p>Les factures font l'objet généralement d'un paiement par acompte de 30% à 40% à la commande, et le solde doit être réglé dans les 30 jours.</p> <p>Les produits relatifs à des ventes de licences peuvent donner lieu à des ristournes, rabais commerciaux.</p>	Les produits sont comptabilisés au moment où l'ensemble des numéros de série/codes d'activation uniques (les « Clés d'Activation ») de la licence concernée par la vente ont été transmis au client.
<b>Maintenance</b>	<p>Les services de maintenance correspondent à la maintenance au-delà de la première année de garantie.</p> <p>Ces services se caractérisent soit sous la forme d'un contrat de maintenance ou soit d'un bon de commande suivi d'une facturation.</p> <p>Les factures sont émises annuellement ou trimestriellement et sont généralement payables dans les 30 jours de leur émission.</p>	Les produits sont comptabilisés au fur et à mesure compte tenu de la périodicité de la maintenance.
<b>Revente de matériels informatiques</b>	<p>La revente de matériels informatiques regroupe principalement l'achat en vue de la revente d'écrans spécifiques à destination des radiologues, serveurs, laptops.</p> <p>Les factures font l'objet généralement d'un paiement par acompte de 30% à 40% à la commande, et le solde doit être réglé dans les 30 jours.</p> <p>Les produits relatifs à la revente de matériels informatiques ne peuvent donner lieu à des ristournes, rabais commerciaux.</p>	Les produits sont comptabilisés pour la revente de matériel informatique à partir du transfert de propriété entre le Groupe et le client soit à la remise physique du matériel.
<b>Revente de licences tierces</b>	<p>Les clients obtiennent le contrôle de la licence à partir du moment où l'ensemble des codes d'activation uniques de la licence tierce concernée par la revente, lui ont été transmis.</p> <p>Les factures font l'objet généralement d'un paiement par acompte de 30% à 40% à la commande, et le solde doit être réglé dans les 30 jours.</p> <p>Les produits relatifs à la revente de licences tierces ne peuvent donner lieu à des ristournes, rabais commerciaux.</p>	Les produits sont comptabilisés à partir du moment où les codes d'activation de la licence tierce ont été transmis au client final.
<b>Autres prestations de services</b>	<p>Les autres prestations de services regroupent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation d'utilisateurs ;</li> <li>- Certains développements spécifiques ;</li> <li>- Frais d'installation de serveurs ;</li> </ul> <p>et se rattachent directement aux rubriques mentionnées ci-dessus.</p> <p>Les factures sont émises généralement au même moment que la vente de licence mais leur reconnaissance en chiffre d'affaires ne se fait qu'au moment de la réalisation de la prestation.</p> <p>Les factures font l'objet généralement d'un paiement par acompte de 30% à 40% à la commande, et le solde doit être réglé dans les 30 jours.</p> <p>Les produits relatifs à des ventes d'autres prestations peut donner lieu à des ristournes, rabais commerciaux.</p>	Les produits sont comptabilisés au moment de la réalisation de la prestation.

### 6.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe réalisé au cours des deux derniers exercices, et déterminé selon la norme IFRS 15, est présenté ci-après avec un détail par zone géographique et par activité :

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique :

	31/12/2024	% CA	31/12/2023	% CA	Variation	Variation %
France	982	43,7%	1 182	35,8%	(200)	-16,9%
Europe*	329	14,6%	746	22,6%	(417)	-55,9%
Chine	425	18,9%	867	26,2%	(442)	-51,0%
Reste du monde**	510	22,7%	510	15,4%	-	0,0%
<b>Total</b>	<b>2 246</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 305</b>	<b>100,0%</b>	<b>(1 059)</b>	<b>-32,0%</b>

\* dont Russie \*\* dont Brésil

Sur l'ensemble de l'exercice 2024, la Société affiche un chiffre d'affaires consolidé de 2,2 m€, en baisse de 32% par rapport à l'ensemble de l'année 2023.

Sur le seul second semestre, le volume d'activité s'est établi à plus de 1 m€, en légère baisse de 7,45% par rapport au 2nd semestre de l'exercice 2023. Pour rappel, le niveau de chiffre d'affaires réalisé au 1er semestre 2023 bénéficiait encore d'une situation politique en Chine favorable, créant un effet de base significatif et défavorable à la comparaison des volumes d'activité réalisés à la fois sur le 1er semestre et les douze mois d'activité 2024.

La ventilation géographique du chiffre d'affaires réalisé sur les douze mois d'exercice permet de faire ressortir les éléments suivants :

En France, l'activité enregistre une décroissance avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 982 contre 1 182 k€ (-16,9%) en 2023. La Société a dû faire face à une résilience du marché et a dû entamer une refonte de ses équipes commerciales sur cette zone de manière à pouvoir adresser au mieux le marché français à partir de l'année 2025. Ces différents changements organisationnels ont donc affecté les capacités du groupe à adresser les attentes du marché.

En Europe, l'activité s'inscrit en baisse continue depuis le début du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie. Le chiffre d'affaires s'est inscrit en repli de 56% sur l'ensemble de l'exercice 2024, pour atteindre 329 K€ contre 746 k€ un an auparavant.

En Chine, la poursuite des effets du ralentissement du marché, suite à la campagne anticorruption mise en place en 2023, continue à freiner mécaniquement les ventes d'Intrasense. Le chiffre d'affaires sur cette zone a été divisé par 2 en 2024 pour atteindre 425 K€ contre 867 K€ réalisé un an auparavant.

Sur les autres zones géographiques, l'activité est restée stable à 510 K€. Au Brésil, les ventes ont été portées principalement par la poursuite de la collaboration avec MV, acteur majeur dans le développement de logiciels de gestion pour la santé. L'objectif pour Intrasense est le développement et l'expansion de ses activités commerciales dans ce pays et en Amérique Latine.

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par activité :

	31/12/2024	% CA	31/12/2023	% CA	Variation	Variation %
Licences	1 665	74,1%	2 637	79,8%	(972)	-36,9%
Maintenance	373	16,6%	434	13,1%	(61)	-14,0%
Autres prestations de services	209	9,3%	235	7,1%	(27)	-11,3%
<b>Total</b>	<b>2 246</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 305</b>	<b>100,0%</b>	<b>(1 059)</b>	<b>-32,0%</b>

## 6.2 Frais de développement

Le Groupe a constaté sur l'exercice de coûts de développement activés pour un montant de 2.015 k€. Ces coûts de développement sont venus en déduction des coûts directs dont ils sont issus, de la façon suivante :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Achats non stockés	8	8	-
Personnel extérieur	161	216	(55)
Honoraires	308	332	(24)
Salaires et traitements	1 666	1 400	266
Charges sociales	820	672	147
<b>Total</b>	<b>2 963</b>	<b>2 629</b>	<b>335</b>
- Crédit Impôt recherche	(842)	(920)	78
- IAS20 - Subvention BPI	(106)	0	(106)
<b>Total activé en consolidation</b>	<b>2 015</b>	<b>1 709</b>	<b>413</b>

La détermination de la production immobilisée a été réalisée par le Groupe en adoptant une démarche structurée et des méthodologies appropriées décrites ci-après :

S'agissant du périmètre, les activités de développement sont assises sur celles ouvrant droit au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation (CIR, CII). Le périmètre été délimité en effectuant une analyse au cas par cas de chaque projet, afin d'identifier ceux répondant aux critères d'activations (IAS 38 – Note 5.1).

En ce qui concerne les dépenses de personnel, les salaires et charges afférentes ont été pris en compte sur la base du suivi interne, constitué des feuilles de temps faisant mention du nombre d'heures consacrées aux différents projets de recherche éligibles identifiés, et des travaux réalisés et rattachés au projet concerné.

Les dépenses externes ont quant à elles été retenues lorsque les travaux réalisés le prestataire auquel elles étaient confiées rentraient dans le cadre du développement des projets identifiés. Sont incluses l'ensemble des dépenses agréés au niveau du CIR/CII.

Le Groupe dispose d'un suivi en temps réel de ses projets sur les moyens techniques, humains et financiers qui ont été engagés dans le cadre des différents développements réalisés.

La production immobilisée de l'année comprend notamment le développement de sa nouvelle ligne de produit en oncologie « Liflow », pour 1 125 k€. Cette seconde ligne de produit n'étant pas encore commercialisée, l'ensemble des éléments activés au cours de cet exercice et des précédents ne sont donc pas amortis au 31 décembre 2024.

La production immobilisée est en hausse de 413 k€, en raison notamment de :

- Le renforcement de ses effectifs R&D sur les deux lignes de produits et l'effet « année pleine » suite aux recrutements opérés en 2023 ;
- Une amélioration continue de la gestion de l'effort des équipes R&D et notamment sur les temps passés au travers d'une organisation Agile ;

## 6.3 Achats consommés

Les achats consommés des années 2024 et 2023 se présentent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Achats matières premières	(470)	(98)	(371)
Achats d'études et prestations de services	(148)	(61)	(87)
Achats de marchandises	(6)	(26)	21
Frais accessoires	(62)	(175)	113
<b>Total</b>	<b>(686)</b>	<b>(361)</b>	<b>(325)</b>

La hausse des matières premières s'explique principalement par la contractualisation d'un contrat avec un fournisseur de modules d'intelligence artificielle portant sur le poumon et intégrés au sein des solutions Myrian.

La hausse des achats d'études et des prestations de services correspond à l'externalisation de fonctions techniques clés dans le cadre de développements spécifiques auprès de clients.

## 6.4 Charges de personnel

### 6.4.1 Détail des charges de personnel

Les charges de personnel se présentent de la façon suivante :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Salaires et traitements	(2 974)	(2 762)	(212)
Charges sociales	(1 153)	(1 045)	(108)
<b>Total</b>	<b>(4 127)</b>	<b>(3 807)</b>	<b>(320)</b>

L'augmentation nette des charges de personnel de 320 k€ est liée en majeure partie à l'augmentation de la production immobilisée sur ces mêmes rubriques à savoir pour 413 k€.

L'augmentation brute (avant production immobilisée) des charges de personnel pour 959 k€ s'explique principalement par :

- L'effet « année pleine » des recrutements opérés en 2023 ;
- La hausse des ETP (voir infra 6.4.2) sur l'exercice en lien avec le recrutement de nouveaux talents avec la mise en place d'une politique de rémunération attractive ;
- La revalorisation moyenne des salaires à hauteur de 3%.

### 6.4.2 Effectif moyen pendant l'exercice

L'effectif moyen en équivalent temps plein est de 70 salariés pour l'exercice 2024 comparé à 67 pour l'exercice précédent.

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
France	59	53	6
Chine	11	14	(3)
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>67</b>	<b>3</b>

### 6.4.3 Effectif instantané au 31 décembre

L'effectif du personnel du Groupe au 31 décembre 2024 s'élève à 76 salariés, contre 74 au 31 décembre 2023.

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
France	66	61	5
Chine	10	13	(3)
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>74</b>	<b>2</b>

### 6.4.4 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le 11 février 2022, le Conseil d'administration a voté l'attribution gratuite d'actions ordinaires (AGA) aux membres du comité de direction, et ce en application de la 14<sup>ème</sup> résolution, votée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 août 2021. Cette attribution porte sur un maximum de 5% du capital social, soit 1.566.370 actions, et se divise en 3 plans distincts (2021-01, 2021-02 et 2021-03), soumis à des conditions de performance et à des périodes d'acquisition et de conservation différentes détaillées ci-après.

#### Plan n°1 (2021-01) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 626.548 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société, en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas, à la date de fin de la période d'acquisition ; aucune condition de performance ;
- Durée de la période d'acquisition : 1 an à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 10 février 2023 inclus ;
- Durée de la période de conservation : 12 mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 10 février 2024 inclus.

#### Plan n°2 (2021-02) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 626.548 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société, en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas, à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de conditions de performance basées sur l'atteinte ou non de 2 critères financiers (chiffre d'affaires consolidé et EBITDA consolidé) au titre de l'année 2022 ;
- Durée de la période d'acquisition : 18 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 10 août 2023 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 6 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 10 février 2024 inclus.

#### Plan n°3 (2021-03) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 313.274 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;

- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société, en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas, à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de la condition de performance boursière (atteinte d'un cours moyen pondéré par les volumes de l'action Intrasense lors des vingt derniers jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition qui soit supérieur ou égal à 2,00 euros) ;
- Durée de la période d'acquisition : 30 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 10 août 2024 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 4 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 10 décembre 2024 inclus.

Le 12 juillet 2022, le Conseil d'administration a constaté le refus d'attributions gratuites d'actions ordinaires par deux bénéficiaires (ancien directeur technique et ancien directeur administratif financier) réalisées lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 février 2022. Le conseil a également procédé à la mise en place de deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions (2021-04 et 2021-05), soumis à des conditions de performance et des périodes d'acquisition différentes, détaillées ci-après :

#### Plan n°4 (2021-04) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 140.973 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société, en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas, à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de conditions de performance basées sur l'atteinte ou non de 2 critères financiers (chiffre d'affaires consolidé et EBITDA consolidé) au titre de l'année 2022 ;
- Durée de la période d'acquisition : 18 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 11 janvier 2024 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 6 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 11 juillet 2024 inclus.

#### Plan n°5 (2021-05) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 93.982 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société, en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas, à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de la condition de performance boursière (atteinte d'un cours moyen pondéré par les volumes de l'action Intrasense lors des vingt derniers jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition qui soit supérieur ou égal à 2 euros) ;
- Durée de la période d'acquisition : 30 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 11 janvier 2025 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 4 mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 11 mai 2025 inclus

Etant précisé que suite à la mise en place des plans 2021-4 et 2021-5, le total d'actions nouvelles susceptibles d'être émises via les 5 plans resterait dans le cadre fixé d'un maximum de 5% du capital social, soit 1.566.370 actions

Ci-dessous, tableau récapitulatif des actions gratuites de la Société en date du 31 décembre 2023 :

	PLAN 2021-01	PLAN 2021-02	PLAN 2021-03	PLAN 2021-04	PLAN 2021-05	Total AGA
<b>Total avant refus par les bénéficiaires</b>	626 548	626 548	313 274	140 973	93 982	1 801 325
<i>AGA refusées</i>	<i>130 531</i>	<i>187 964</i>	<i>93 982</i>			<i>412 477</i>
<b>Total après refus par les bénéficiaires</b>	<b>496 017</b>	<b>438 584</b>	<b>219 292</b>	<b>140 973</b>	<b>93 982</b>	<b>1 388 848</b>

Le Groupe a valorisé en date du 31 décembre 2024 l'impact de l'attribution de ces 5 plans à 10 k€ contre 180 k€ au 31 décembre 2023, total dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Actions gratuites	31/12/2024	31/12/2023
TOTAL Plan 1 (2021-01)	-	(27)
TOTAL Plan 2 (2021-02)	-	(84)
TOTAL Plan 3 (2021-03)	(24)	(39)
TOTAL Plan 4 (2021-04)	(1)	(28)
TOTAL Plan 5 (2021-05)	(8)	(11)
TOTAL Contributions sur plans	23	9
<b>Total</b>	<b>(10)</b>	<b>(180)</b>
dont passifs courants	5	26
dont passifs non courants	-	3

## 6.5 Charges externes

Le tableau suivant présente les charges externes :

Charges externes	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Achats non stockés	(40)	(33)	(7)
Sous-traitance	(14)	(5)	(9)
Locations	(202)	(116)	(86)
Entretiens et réparations	(33)	(22)	(11)
Primes d'assurance	(30)	(25)	(4)
Etudes, documentations, séminaires	(9)	(23)	14
Personnel extérieur	(16)	(13)	(3)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(618)	(995)	377
Publicité, publications, relations publiques	(81)	(44)	(38)
Transports de biens et transports collectifs du personnel	(4)	(2)	(2)
Déplacements, missions et réceptions	(327)	(299)	(27)
Frais postaux et de télécommunications	(14)	(15)	1
Services bancaires et assimilés	(11)	(10)	(1)
Autres frais dont cotisations	(174)	(111)	(63)
<b>Total</b>	<b>(1 572)</b>	<b>(1 714)</b>	<b>142</b>

Les charges externes baissent de 142 k€ (montant net des retraitements mentionnés en Note 6.2 « Production immobilisée ») principalement en raison de :

La baisse des rémunérations d'intermédiaires et honoraires pour 377 k€ qui provient d'honoraires ponctuels significativement importants en 2023 principalement causée par l'Offre Publique d'Achat (OPA) initiée par Guerbet au cours de l'année 2023 et par l'augmentation des frais engagés non

Cette baisse est compensée par l'augmentation des postes suivants :

- Locations pour 86 k€ en raison d'un recours plus significatif à des logiciels permettant d'optimiser l'automatisation des flux au sein du Groupe de manière à accélérer sa réactivité ;
- Autres frais dont cotisations pour 63 k€ s'expliquant par frais de recrutements engagés dans le cadre de la réorganisation des équipes commerciales et du recrutement de talents à haut potentiel au sein d'un marché tendu.

L'augmentation des déplacements et frais de transports (+27 k€) qui s'explique par le recrutement de ressources commerciales au sein du Groupe au cours de cet exercice.

## 6.6 Impôts et taxes

Les impôts et taxes se présentent ainsi pour les exercices 2024 et 2023 :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Taxes sur rémunérations (France)	(65)	(57)	(8)
Contribution économique territoriale (France)	(7)	(14)	7
Autres impôts et taxes	(52)	(45)	(7)
<b>Total</b>	<b>(124)</b>	<b>(116)</b>	<b>(8)</b>

Les autres impôts et taxes augmentent en raison de la retenue à la source figurant sur l'intégralité de l'année en lien avec la signature du contrat avec la société brésilienne « MV » en 2022.

Les taxes sur rémunérations correspondent aux taxes sur les salaires de l'entité française et évoluent à la hausse en raison de la hausse des effectifs.

## 6.7 Autres produits et charges d'exploitation

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Jetons de présence	(57)	(58)	1
Autres charges	(15)	(157)	142
Subventions	11	14	(3)
Autres produits	16	113	(98)
<b>Total</b>	<b>(45)</b>	<b>(88)</b>	<b>42</b>

La baisse des autres charges et la hausse des autres produits correspond aux remboursements en 2023 des différents avances remboursables et subventions (Hypmed, ANR) auprès des différents organismes concernés et qui faisaient jusqu'à leur dénouement l'objet de provisions dans les comptes.

## 6.8 Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements ainsi que les dotations aux provisions nettes de reprises incluses au sein du compte de résultat, sont synthétisées ci-après :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Sur immobilisations incorporelles	(752)	(614)	(138)
Sur immobilisations corporelles	(83)	(80)	(3)
Sur Droits d'utilisation - IFRS 16	(160)	(161)	1
<b>Total</b>	<b>(995)</b>	<b>(855)</b>	<b>(140)</b>

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Risques et charges	(269)	82	(350)
Clients	(40)	49	(89)
<b>Total</b>	<b>(309)</b>	<b>130</b>	<b>(439)</b>

## 6.9 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe. Le résultat opérationnel courant se dégrade de 2.108 k€ entre 2024 et 2023. Il s'élève à la clôture à -5.612 k€ contre -3.504 k€ au 31 décembre 2023.

## 6.10 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Sur l'exercice 2024, le résultat opérationnel est similaire au résultat opérationnel courant, les autres produits et charges opérationnels non courants étant non significatifs.

## 6.11 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Intérêts sur emprunts (1)	(24)	(46)	22
Intérêts sur comptes courants d'associés	(21)	-	(21)
Autres charges financières	(26)	(1)	(26)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(72)</b>	<b>(47)</b>	<b>(25)</b>
Perte et gains de change financiers	(16)	(63)	47
Produits financiers	50	50	1
Dotations /reprises financières amort. Prov.	0	(0)	0
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>35</b>	<b>(13)</b>	<b>48</b>
<b>Total</b>	<b>(37)</b>	<b>(60)</b>	<b>22</b>
(1) dont intérêts relatifs aux remboursements des emprunts sur droits d'utilisation (IFRS 16)	(11)	(9)	(2)

## 6.12 Impôts sur les résultats

### 6.12.1 Détail de l'impôt sur les résultats

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'Impôt Innovation (CII) ne sont pas inclus dans le poste « Impôts sur les résultats », mais sont présentés en déduction de l'activation des frais de développement.

### 6.12.2 Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs dans les états financiers consolidés et les valeurs fiscales correspondantes, ainsi que sur les reports déficitaires fiscaux. Les différences sont temporaires lorsqu'il est prévu qu'elles s'inversent dans le futur.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où le Groupe estime, au regard des résultats fiscaux prévisionnels attendus sur les cinq prochains exercices, qu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, pour y imputer ces différences temporaires déductibles et pertes fiscales reportables.

La détermination des actifs d'impôt différé implique une part importante de jugement et le recours à des estimations de la part de la Direction ; si les résultats fiscaux futurs s'avéraient être sensiblement différents de ceux ayant servi de base à la comptabilisation des actifs d'impôt différé, le montant de ces derniers devra être révisé en conséquence (à la hausse ou à la baisse), entraînant potentiellement un impact significatif sur le résultat net du Groupe.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Le Groupe dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs, auxquels s'est rajouté le déficit de l'exercice. À la clôture, les montants des déficits reportables sont les suivants :

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Déficits reportables (base) non activés</b>	<b>43 388</b>	<b>37 771</b>
France*	41 064	35 095
Chine**	1 672	2 089
USA***	652	587
<b>Déficits reportables (base) activés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
France*	-	-
Chine**	-	-
USA***	-	-
<b>Total</b>	<b>43 388</b>	<b>37 771</b>

\* Déficits reportables sans limitation de durée

\*\* Déficits reportables sur 5 ans

\*\*\* Déficits reportables sur 20 ans

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices et des perspectives du Groupe, les impôts différés ne sont pas comptabilisés, car leur recouvrabilité n'est pas considérée à la date de clôture comme suffisamment probable.

## 6.13 Résultat par action

### 6.13.1 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société-mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice considéré.

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net part du Groupe	(5 655)	(3 579)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	52 484 439	51 334 243
<b>Résultat par action en centimes d'euros</b>	<b>(10,78)</b>	<b>(6,97)</b>

### 6.13.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires d'Intrasense par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Pour chaque exercice présenté, un instrument de capitaux propres (i.e. une option de souscription d'action, un bon de souscription d'action, BSPCE ou encore une attribution d'actions gratuites, emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions...) est considéré comme potentiellement dilutif, s'il est « dans la monnaie » (c'est-à-dire si le prix d'exercice ou de règlement est inférieur au prix moyen du marché). Dès lors que la Société est cotée sur un marché boursier, le cours de clôture du cours de Bourse est pris en compte dans le calcul à chaque arrêté.

La dilution se définit comme une réduction du résultat par action, ou comme une augmentation des pertes par action. En conséquence, lorsque le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires d'Intrasense est une perte, étant donné que l'exercice de toute option de souscription, BSA, BSPCE ou attribution gratuite d'action en circulation, ou encore la conversion de tout autre instrument convertible, aurait pour conséquence de réduire la perte par action, ces instruments sont alors considérés comme anti-dilutifs et exclus du calcul de la perte par action.

Le résultat net des deux exercices présentés étant une perte, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

## NOTE 7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Engagements donnés

La Société, en tant que société mère, a consenti un engagement à sa filiale chinoise se caractérisant par le non-remboursement des dettes intragroupes, ainsi que par un soutien financier visant à assurer son fonctionnement et à l'aider dans le cadre du remboursement de sa dette.

### Engagements reçus

La Société a obtenu deux PGE (Prêt Garanti par l'Etat) à hauteur de 650 k€ en 2020. La garantie fixée par décret et prise en charge par l'Etat s'élève à 90% des sommes obtenues.

Les deux nouveaux PGE résilience obtenus cette année, à hauteur de 547 k€, prennent la même forme que les PGE instaurés au début de la crise sanitaire, et suivent les mêmes garanties, avec une quotité garantie de 90%.

## NOTE 8. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

### 8.1 Transactions avec les entreprises liées

Les transactions entre Intrasense France et ses deux filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation, et ne sont pas détaillées dans la présente note. Il n'existe pas de transactions réalisées avec des entreprises liées autres que les filiales du Groupe.

### 8.2 Rémunération des organes de direction

Au titre de l'année 2024, il a été attribué à Monsieur Nicolas Reymond avant sa révocation soit jusqu'au 28 août 2024 et au titre de ses fonctions de Directeur Général, les rémunérations et avantages suivants :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
<b>Avantages à court terme</b>	<b>123</b>	<b>220</b>	<b>(97)</b>
Part fixe des rémunérations brutes totales	102	146	(44)
Part variable des rémunérations	18	70	(52)
Avantage en nature	3	4	(1)
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>(4)</b>
Autres avantages*	12	9	3
Provision pour indemnités de départ en retraite	-	6	(6)
<b>Autres avantages à long terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Les indemnités de fin de contrat de travail</b>	<b>98</b>	<b>-</b>	<b>98</b>
<b>Paielements en actions</b>	<b>12</b>	<b>66</b>	<b>(54)</b>
<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>302</b>	<b>(57)</b>

\*Assurance pour perte d'emploi des dirigeants d'entreprise

La rémunération de Monsieur Nicolas Reymond inclus une indemnité de révocation d'un montant de 98 k€.

Suite à la nomination d'Alexandre Salvador à compter du 29 août 2024 en qualité de Directeur général d'Intrasense, les éléments suivants lui ont été attribués au titre de ses fonctions :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
<b>Avantages à court terme</b>	<b>69</b>	<b>-</b>	<b>69</b>
Part fixe des rémunérations brutes totales	68	-	68
Part variable des rémunérations	-	-	0
Avantage en nature	1	-	1
<b>Avantages postérieures à l'emploi</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres avantages*	-	-	-
Provision pour indemnités de départ en retraite	-	-	-
<b>Autres avantages à long terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Les indemnités de fin de contrat de travail</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Paielements en actions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>-</b>	<b>69</b>

Monsieur Nicolas Reymond et Monsieur Alexandre Salvador ont bénéficié en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite et prévoyance complémentaire.

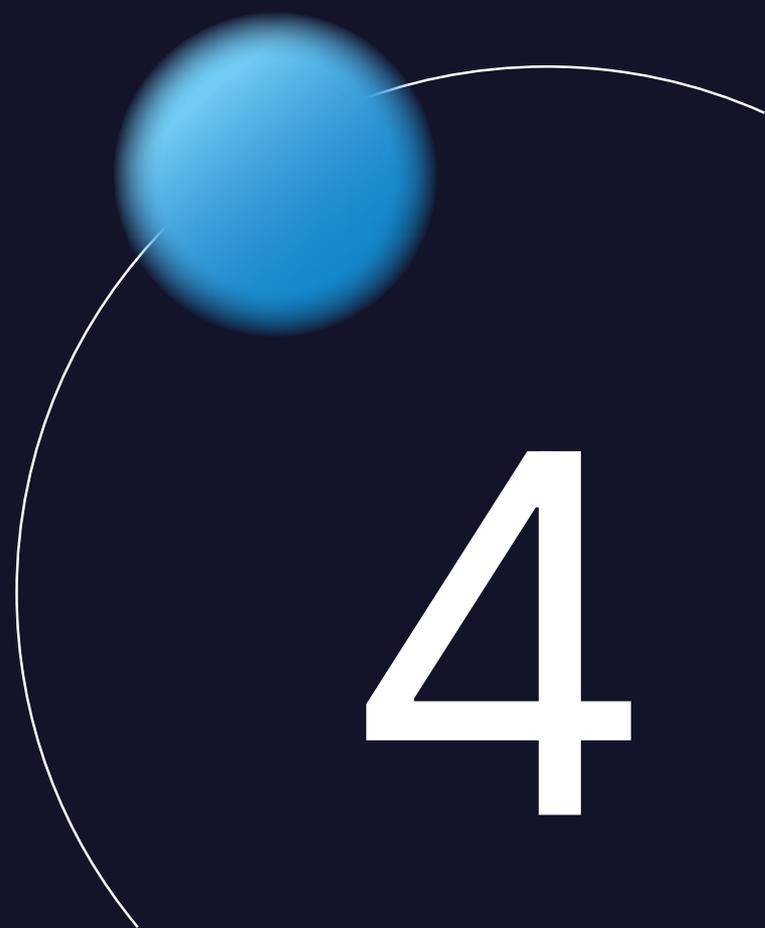
Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration ont perçu 57 k€ au cours de l'année 2024.

### 8.3 Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Emetteur</b>	<b>84</b>	<b>78</b>
Certification des comptes annuels et attestations	84	78
Services autres que la certification des comptes		
<b>Filiales intégrées globalement</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Certification des comptes annuels et attestations	4	4
Services autres que la certification des comptes		
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>82</b>

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 88 k€.

# Annexes comptes annuels individuels



4

Intrasense SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. La société a son siège au 1231 Avenue du Mondial 98, 34000 Montpellier, France.

Elle est cotée à la Bourse de Paris sur Euronext Growth.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 9.311.079 Euros.

Le chiffre d'affaires est de 2.316.540 Euros.

L'excédent brut d'exploitation est de -3.750.228 Euros.

Le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de 5.146.883 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les comptes sociaux annuels se clôturant au 31 décembre 2024 ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation, au regard des perspectives de croissance de la société et du soutien financier exprimé par le groupe Guerbet visant à permettre la poursuite de l'activité sur les 12 prochains mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 25 mars 2025.

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	15 710 818	12 281 495	3 429 323	3 121 561	307 822	9.56
	Concessions, brevets et droits similaires	176 889	173 954	2 935	4 345	-1 410	-32.46
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	3 253 385		3 253 385	1 730 749	1 522 642	87.98
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	537 349	358 511	178 837	215 608	-36 771	-17.05
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	82 577	82 577					
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	22 154		22 154	23 731	-1 577	-6.65	
Prêts	58 053		58 053	58 053			
Autres immobilisations financières	40 690		40 690	39 020	1 670	4.28	
<b>Total II</b>	<b>19 881 914</b>	<b>12 896 477</b>	<b>6 985 437</b>	<b>5 193 062</b>	<b>1 792 376</b>	<b>34.51</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	14 807		14 807	5 428	9 379	172.81
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	1 248 366	925 045	323 321	550 238	-226 917	-41.24
	Autres créances	9 241 617	8 258 363	983 254	1 083 020	-99 765	-9.21
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	301 745		301 745	3 500 000	-3 198 255	-81.98	
Disponibilités	584 766		584 766	979 292	-394 526	-40.29	
Charges constatées d'avance (3)	117 749		117 749	124 400	-6 651	-5.35	
<b>Total III</b>	<b>11 509 049</b>	<b>9 183 405</b>	<b>2 325 642</b>	<b>6 242 377</b>	<b>-3 916 735</b>	<b>-62.74</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)				69	-69	-100.00
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>31 390 964</b>	<b>22 079 885</b>	<b>9 311 079</b>	<b>11 435 508</b>	<b>-2 124 429</b>	<b>-18.88</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

95 743

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 691 114 )	2 691 114	2 619 101	18 013	0.69
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 471 240	9 144 462	-2 673 222	-29.23
	Ecarts de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	15 593	15 593		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>-5 146 893</b>	<b>-2 655 208</b>	<b>-2 491 674</b>	<b>-93.84</b>
Subventions d'investissement	106 400		106 400		
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	<b>4 077 464</b>	<b>9 117 947</b>	<b>-5 040 483</b>	<b>-55.28</b>	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	73 936		73 936	
<b>Total II</b>	<b>73 936</b>		<b>73 936</b>		
PROVISIONS	Provisions pour risques	426 271	157 492	268 780	170.66
	Provisions pour charges				
<b>Total III</b>	<b>426 271</b>	<b>157 492</b>	<b>268 780</b>	<b>170.66</b>	
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	792 126	954 642	-162 516	-17.02
	Concours bancaires courants	377	306	71	23.36
	Emprunts et dettes financières diverses	2 421 425		2 421 425	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	514 703	396 550	118 153	29.80
	Dettes fiscales et sociales	894 425	717 246	177 182	24.70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	994	5 000	-4 006	-80.13	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	101 936	84 820	17 116	20.18
	<b>Total IV</b>	<b>4 725 939</b>	<b>2 159 565</b>	<b>2 567 424</b>	<b>118.94</b>
	Ecarts de conversion passif (V)	7 418	1 505	5 914	392.98
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>9 311 079</b>	<b>11 435 505</b>	<b>-2 124 426</b>	<b>-18.53</b>	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 226 451 1 366 435

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises	7 348		7 348	32 496	-25 089	-77.35
Production vendue de biens	484 644	1 085 866	1 570 511	2 524 151	-953 640	-97.78
Production vendue de services	478 767	259 915	738 682	1 023 619	-284 937	-27.84
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>970 758</b>	<b>1 345 781</b>	<b>2 316 540</b>	<b>3 580 266</b>	<b>-1 263 667</b>	<b>-35.30</b>
Production stockée						
Production immobilisée			2 969 946	2 628 789	334 569	12.73
Subventions d'exploitation			11 239	14 000	-2 761	-19.72
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			180 987	275 696	-94 710	-34.35
Autres produits			15 705	82 988	-67 283	-81.08
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>5 487 816</b>	<b>6 581 674</b>	<b>-1 093 857</b>	<b>-16.62</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises			5 683	26 442	-20 759	-78.51
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			594 284	267 791	266 553	99.56
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 202 305	2 339 108	-136 803	-5.85
Impôts, taxes et versements assimilés			122 927	114 079	8 848	7.76
Salaires et traitements			4 207 605	3 456 394	751 210	21.73
Charges sociales			1 968 549	1 695 814	272 734	16.08
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 215 509	1 019 019	196 490	19.28
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			40 233	4 708	35 525	784.57
Dotations aux provisions			351 271	82 422	268 849	326.18
Autres charges			61 459	212 960	-151 471	-71.13
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>10 709 855</b>	<b>9 218 678</b>	<b>1 491 177</b>	<b>16.18</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>-5 222 039</b>	<b>-2 637 004</b>	<b>-2 585 034</b>	<b>-98.03</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	482 668	343 034	139 631	40.70
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	69	18	51	280.23
Différences positives de change	17 523	14 684	2 840	19.34
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>500 260</b>	<b>357 736</b>	<b>142 522</b>	<b>39.84</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 148 910	1 294 848	-145 938	-6.94
Intérêts et charges assimilées (4)	100 701	30 575	70 126	229.36
Différences négatives de change	10 848	29 891	-19 043	-63.71
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>1 260 459</b>	<b>1 355 314</b>	<b>-94 855</b>	<b>-2.67</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>-760 201</b>	<b>-997 578</b>	<b>177 078</b>	<b>18.89</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-8 982 239</b>	<b>-9 574 280</b>	<b>592 041</b>	<b>-67.37</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 276	-1 276	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 288	10 726	-1 469	-13.69
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	<b>9 288</b>	<b>12 002</b>	<b>-2 744</b>	<b>-22.86</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 520	-3 520	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 798	9 305	6 493	69.77
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	<b>15 798</b>	<b>12 825</b>	<b>2 973</b>	<b>23.18</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>-6 540</b>	<b>-824</b>	<b>-5 717</b>	<b>-694.21</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-841 897	-919 895	77 998	8.48
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>8 997 332</b>	<b>6 951 412</b>	<b>-2 045 920</b>	<b>-19.72</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>11 144 214</b>	<b>9 606 620</b>	<b>1 537 594</b>	<b>16.01</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>-8 146 882</b>	<b>-2 655 208</b>	<b>-5 491 674</b>	<b>-99.84</b>

\* Y compris : Relevance de crédit bail mobilier  
: Relevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Crise en Ukraine :

Au cours de l'année 2024, la Société a continué de réaliser une partie de son activité sur les zones impactées par la crise en Ukraine (notamment en Russie et en Biélorussie) auprès de partenaires historiques au Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé sur ces zones continue d'être en recul passant de 471 k€ en 2023 à 273 k€ en 2024, soit une baisse de 42%.

- Constatation de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-03 et du Plan n°2021-04

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa séance du 11 février 2022, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions d'un nombre total maximum de 313.274 actions de la Société dans le cadre d'un « Plan n° 2021-03 » au profit des membres du comité de direction de la Société.

Au cours de sa séance du 12 juillet 2022, il a également décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du comité de direction de la Société portant sur un nombre total maximum de 140.973 actions dans le cadre d'un « Plan n° 2021-04 ».

Lors de ces réunions, le Conseil d'administration a fixé la durée de la période d'acquisition des actions relatives au :

- Plan n°2021-04 à dix-huit (18) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 10 janvier 2024 inclus, la période de conservation étant fixée à six (6) mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 11 juillet 2024 inclus.
- Plan n°2021-03 à trente (30) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 10 août 2024 inclus, la période de conservation étant fixée à quatre (4) mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 11 décembre 2024 inclus.

Ainsi, le 11 janvier 2024, la Société a procédé à l'émission de 140.973 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan n°2021-04, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 7.048,65 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 18 mars 2024.

Le 11 août 2024, la Société a également procédé à l'émission de 219.292 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan n°2021-03, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 10.964,60 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 23 septembre 2024.

Consécutivement à ces augmentations ce capital, le capital social de la Société s'élevait, à la clôture de l'exercice 2024, à 2.631.114,00 € divisé en 52.622.280 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale.

- Révocation de Monsieur Nicolas REYMOND et nomination de Monsieur Alexandre SALVADOR en qualité de nouveau Directeur Général de la Société

Le Conseil d'administration, réuni le 26 août 2024, a décidé de nommer Monsieur Alexandre SALVADOR en qualité de Directeur Général de la Société, avec effet le 29 août 2024.

Monsieur Alexandre SALVADOR a ainsi succédé à Monsieur Nicolas REYMOND qui occupait cette fonction depuis 2018. La décision du Conseil d'administration a été motivée par la volonté d'accélérer le repositionnement stratégique de l'entreprise sur des solutions à forte valeur ajoutée médicale, intégrant l'intelligence artificielle (IA) en radiologie.

- Obtention de la certification CE de Myrian® au nouveau règlement européen des versions 2.10, 2.12 et 2.13

Le 17 février 2024, Myrian® 2.10 est devenue la première version de la plateforme du Groupe à obtenir le marquage CE sous MDR (Medical Device Regulation), nouvelle réglementation des dispositifs médicaux. Cette conformité représente un défi majeur pour l'ensemble des entreprises œuvrant dans le domaine de la santé, permettant ainsi à Intrasense de rejoindre le cercle fermé des heureux bénéficiaires de ce certificat. L'obtention de la certification CE sous MDR des versions suivantes a été (par exemple Myrian version 2.12 et Liflow® 1.0) accélérée grâce à l'obtention de ce certificat.

Le 5 avril 2024, le Groupe a obtenu la certification CE de sa nouvelle version 2.12 qui intègre des algorithmes d'intelligence artificielle : l'IA prostate développée par Guerbet, l'IA Veolity® LungCAD développée par MeVis Medical Solutions AG et l'IA Icobrain™ développée par Icometrix. L'intégration de l'IA prostate de Guerbet au sein des solutions d'Intrasense constitue une étape majeure dans la collaboration industrielle et commerciale entre les deux acteurs et la réalisation de leur ambition de croissance.

Le 8 novembre 2024, Myrian® a obtenu la certification CE avec succès pour la nouvelle version 2.13 qui intègre une nouvelle version majeure de l'IA prostate développée par Guerbet, et toujours l'IA Veolity® LungCAD développée par MeVis Medical Solutions AG et l'IA Icobrain™ développée par Icometrix.

La mise à jour de l'IA prostate au sein de Myrian® permet d'élargir l'intégration de la plateforme aux systèmes de santé. Parfaitement intégrée à la routine clinique, l'IA facilite le diagnostic et la prise de décision thérapeutique. Elle segmente automatiquement la prostate et fournit son volume, simplifiant le calcul de la densité de PSA (antigène spécifique de la prostate) et du score PI-RADS, et met en évidence les zones suspectes grâce à une carte de probabilité.

- Obtention de la certification CE de la ligne de la première version de son produit Liflow® sous le nouveau règlement européen (MDR) et certification CE de la nouvelle version de Liflow®, enrichie d'une IA dédiée au foie

Le 22 avril 2024, le Groupe a obtenu le certificat de conformité CE sous MDR pour la première version de sa solution Liflow® 1.0, marquant une étape significative dans la stratégie produit du Groupe. Cette certification permet le déploiement du produit en situation réelle auprès des premiers établissements pilotes et d'évaluer les premières fonctionnalités de la plateforme dans un environnement clinique réel. Cette version n'a pas fait l'objet d'une commercialisation.

Le 16 décembre 2024, Liflow® 2.0 a reçu la certification de conformité CE sous MDR. La nouvelle version de cette solution innovante dédiée à l'imagerie oncologique, marque une étape majeure dans l'intégration de Liflow® car elle intègre le nouvel algorithme d'IA DUOnco™ Liver développé en collaboration avec Guerbet, qui assiste la détection des lésions focales hépatiques, en complément d'une IA dédiée à la détection des lésions pulmonaires.

- Liflow®, solution dédiée à l'imagerie oncologique, remporte le Prix Innovation JFR 2024 dans la catégorie "Informatique de santé et IA"

Les Prix Innovation JFR, instaurés en 2021 par la Société Française de Radiologie (SFR), visent à valoriser les partenaires industriels qui portent des innovations dans le domaine de l'imagerie médicale. Organisé en collaboration avec le SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales) et d'autres acteurs majeurs du secteur, ce prix est un marqueur d'excellence technologique, attribué dans cinq catégories.

Liflow® est récompensée du Prix Innovation JFR 2024 dans la catégorie « Informatique de santé et IA » pour ses capacités innovantes d'aide au diagnostic et de suivi des patients atteints de cancer, la positionnant comme solution de référence en imagerie oncologique. La plateforme se distingue par une approche centrée sur le patient et des outils innovants intégrés au sein d'une interface unifiée, optimisant la qualité des soins et l'efficacité des professionnels de santé. Elle s'inscrit pleinement dans la transformation numérique du suivi oncologique et favorise la collaboration des équipes pluridisciplinaires.

- Conclusion d'une convention d'avance en compte courant d'actionnaire entre la Société et Guerbet pour un montant de 2,4 millions d'euros

Le 23 septembre 2024, le Conseil d'administration après avoir examiné les termes autorise la conclusion d'une convention consentie jusqu'au 31 décembre 2025 entre la Société et Guerbet, en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce. Guerbet aura cependant la faculté, mais en aucun cas l'obligation, de reporter en tant que de besoin cette date d'exigibilité à une date qu'elle notifiera à la Société.

- Dans le cadre de cette convention, Guerbet a mis à disposition de la Société une avance en compte courant d'un montant total de deux millions quatre cent mille euros (2.400.000€) afin d'assurer le financement de la Société sur l'année 2024. Obtention d'un financement de 5,9 millions d'euros pour le projet Oncology Assistant (nom commercial : Liflow®), solution innovante dédiée à l'imagerie oncologique

Intrasense, Guerbet, l'institut Gustave Roussy, premier centre de cancérologie en France et en Europe selon le magazine Newsweek, et le CHU d'Angers ont obtenu un financement de 5,9 millions d'euros dans le cadre de l'appel à projet « Innovation en imagerie médicale » de Bpifrance. Le projet Oncology Assistant (nom commercial : Liflow®) porté par les quatre partenaires utilise l'IA (intelligence artificielle) pour faciliter et optimiser le suivi des patients atteints de cancer. Il bénéficie d'un financement public sur 5 ans pour assurer ses futures phases de développement. Cet appel à projets « Innovation en imagerie médicale » a été lancé en 2023 par Bpifrance dans le cadre de la stratégie d'accélération « Santé Numérique » avec pour ambition de stimuler le développement et la structuration d'une filière d'excellence de l'imagerie médicale en France, en soutenant les entreprises innovantes et à fort potentiel.

Intrasense, avec une aide de 1,7 millions d'euros, assurera le développement applicatif de la solution Liflow® intégrant notamment des IAs codéveloppées avec Guerbet au sein d'un flux de travail optimisé. Intrasense portera la validation réglementaire de la solution et des algorithmes d'intelligence artificielle. Le financement alloué au projet permettra ainsi de lever des verrous technologiques et cliniques, et donc d'accélérer le développement de Liflow.

## Événements importants survenus depuis le 31 décembre 2024

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

- Constatation de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-05

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa séance du 12 juillet 2022, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'un nombre maximum de 93.982 actions de la Société au profit des membres du comité de direction de la Société (le « Plan n° 2021-05 »).

Le Conseil d'administration a fixé la durée de la période d'acquisition des actions relatives au Plan n°2021-05 à trente (30) mois à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, soit jusqu'au 11 janvier 2025 inclus, la période de conservation étant fixée à quatre (4) mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 11 mai 2025 inclus.

Ainsi le 12 janvier 2025, la Société a procédé à l'émission de 93.982 actions nouvelles au bénéfice des membres du comité de direction de la Société dans le cadre du Plan n°2021-05, correspondant à une augmentation de capital social d'un montant de 4.699.10 euros, laquelle a été constatée par le Conseil d'administration de la Société le 30 janvier 2025.

Ainsi, à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 2.635.813,10 euros divisé en 52.716.262 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale.

- Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des membres du comité de direction :

Le 30 janvier 2025, le Conseil d'administration a également mis en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des membres du comité de direction (le « Plan 2025 »), faisant usage de l'autorisation conférée par la 14<sup>ème</sup> résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2024.

Cette attribution porte sur un nombre total maximum de 648.504 actions, qui seront définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter de la décision d'attribution, soit le 30 janvier 2026, assortie d'une condition de présence et de conditions de performance ayant pour objectif la croissance de la Société et la création de valeur pour ses actionnaires. Les actions définitivement acquises devront être conservées par les bénéficiaires pendant une période d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 29 janvier 2027 inclus.

- Conclusion d'une convention d'avance en compte courant d'actionnaire entre la Société et Guerbet pour un montant de 5,6 millions d'euros

Le 07 février 2025, le Conseil d'administration après avoir examiné les termes autorise la conclusion d'une convention consentie jusqu'au 30 juin 2026 entre la Société et Guerbet, en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce. Guerbet aura cependant la faculté, mais en aucun cas l'obligation, de reporter en tant que de besoin cette date d'exigibilité à une date qu'elle notifiera à la Société.

Dans le cadre de cette convention, Guerbet a mis à disposition de la Société une avance en compte courant d'un montant total de cinq millions six cent mille euros (5.600.000€) afin d'assurer le financement de la Société sur l'année 2025.

- Intrasense et Guerbet Italie par l'intermédiaire de sa filiale Guerbet Italie signent un accord de distribution

Le 30 janvier 2025, le Conseil d'administration de la Société a autorisé la signature d'un accord de distribution entre la Société et Guerbet Italie.

Cet accord prévoit la distribution non exclusive sur le territoire italien de l'ensemble des produits et plus particulièrement les nouvelles solutions développées intégrant des modules d'intelligence artificielle appartenant au catalogue de la Société par l'intermédiaire de sa filiale Guerbet Italie.

Cet accord marque un tournant important puisqu'il s'insère totalement dans la volonté de vouloir nouer des synergies commerciales fortes entre les deux parties visant à créer un fort impact positif sur l'activité globale du Groupe.

## Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été maintenue par le Conseil d'administration au 31 décembre 2024, grâce à la trésorerie nette disponible à cette date, aux choix stratégiques opérés ces derniers mois et au soutien confirmé de Guerbet, actionnaire de référence.

Tout au long de l'exercice 2024, le Groupe a poursuivi ses efforts d'innovation et amorcé une transformation majeure pour répondre aux évolutions du marché de l'imagerie en oncologie. Dans cette optique, Intrasense a renforcé son équipe de direction en accueillant un nouveau Directeur Général et nouveau *Chief Business Officer*, reflétant la volonté de consolider sa présence internationale et de poursuivre ses investissements dans les solutions basées sur l'intelligence artificielle.

Ce repositionnement repose sur une feuille de route produit ambitieuse, dont les premières étapes ont récemment obtenu des approbations réglementaires en Europe. L'objectif est désormais de viser une croissance significative du chiffre d'affaires. Sous la direction du nouveau Directeur Général, le Groupe vise à accélérer son repositionnement stratégique tout en

poursuivant une politique d'innovation continue, répondant ainsi aux besoins croissants des professionnels de santé pour le bénéfice de leurs patients.

Ainsi, dans la continuité de la stratégie amorcée en 2023, le Groupe a déployé d'importants moyens pour finaliser et commercialiser plusieurs produits clés : Myrian 2.10 certifié MDR, la première IA codéveloppée avec Guerbet (AI Prostate) ainsi qu'une nouvelle plateforme intégrant la solution DUOnco Liver. L'objectif demeure de fournir des outils toujours plus performants pour répondre aux besoins des centres de radiologie, des centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des hôpitaux, confrontés à une augmentation constante du nombre de cas de cancer dans le monde.

La collaboration renforcée avec Guerbet s'est prolongée par la mise en place de synergies commerciales, illustrées notamment par une première participation commune à des congrès internationaux. Dans le prolongement de l'accord de licence conclu en 2023, les deux groupes ont intensifié leurs échanges pour intégrer de nouvelles fonctionnalités d'intelligence artificielle sur les plateformes Intrasense, dont la commercialisation se déploiera progressivement via des filiales Guerbet à partir de 2025.

Face à un contexte mondial difficile - la persistance du ralentissement du marché chinois, déjà affecté en 2023 par la campagne anti-corruption, et le conflit en Ukraine ayant pesé sur les budgets hospitaliers - des ajustements et adaptations sont à l'étude afin de limiter les pertes d'activité commerciale et de se préparer à une éventuelle reprise.

Par ailleurs, le financement de 5,9 millions d'euros octroyé par Bpifrance pour le projet « Oncology Assistant », mené en partenariat avec Guerbet, Gustave Roussy et le CHU d'Angers, constitue un levier important pour accélérer la R&D et renforcer la position d'Intrasense dans le domaine des solutions d'oncologie.

Fort de ces avancées, Intrasense entend poursuivre sa politique d'innovation en IA et accélérer la mise sur le marché de ses solutions phares Liflow et DUOnco au cours des prochains exercices, en s'appuyant sur une réorganisation commerciale et de nouveaux canaux de distribution, notamment via la montée en puissance des contrats de type SaaS. Ainsi, Intrasense ambitionne de consolider sa place de leader de l'imagerie oncologique augmentée par l'IA.

## Recherche et Développement

La Société mène depuis sa création une stratégie soutenue en matière de recherche et développement pour concevoir et commercialiser des produits à caractère innovant dans le domaine de la santé, et plus particulièrement de l'imagerie médicale. Ses efforts lui ont par ailleurs valu d'être reconnue comme entreprise innovante.

Les frais de développement activés au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 2.963 k€. En cumul, ils s'élèvent à 18.964 k€ (valeur brute) depuis la création de la Société.

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses, et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des composants logiciels et des applications effectivement commercialisés.

L'année 2024 a été marquée par des avancées majeures en matière de certification, avec l'obtention de six nouvelles accréditations, confirmant la capacité de la R&D Intrasense et Guerbet à concevoir et certifier efficacement des produits conformes aux exigences réglementaires.

Parmi ces certifications, Myrian 2.12 a intégré l'IA Prostate de Guerbet ainsi qu'une IA de détection des nodules pulmonaires, enrichissant ainsi la profondeur clinique de la solution.

De plus, la première version du nouveau produit Liflow a été certifiée dans le délai prévu et déployée dans un centre partenaire, permettant d'obtenir des premiers retours utilisateurs en

conditions réelles sur des données patients. Suite à ces premiers tests, une seconde version, Liflow v2.0, a également été certifiée et déployée avec pour objectif d'optimiser le gain de productivité lors de la revue d'exams d'imagerie en oncologie, notamment avec l'intégration d'une IA de détection des nodules pulmonaires et d'une IA de détection, segmentation et mesure des tumeurs hépatiques, développée conjointement avec Guerbet.

En parallèle, le Groupe a franchi une étape stratégique avec le lancement de la nouvelle gamme de produits DUOnco. Les certifications des premiers algorithmes en mode « standalone », dont une IA dédiée aux tumeurs hépatiques en 2024 et une IA de détection des lésions osseuses – première IA de ce type certifiée CE –, viennent renforcer et diversifier l'offre d'Intrasense, consolidant ainsi son positionnement dans l'imagerie oncologique avancée.

Par ailleurs, ces avancées reposent sur le développement et le déploiement cloud en conformité avec la norme HDS, ouvrant la voie à une nouvelle stratégie de commercialisation et de distribution des gammes Liflow et DUOnco. Ces réalisations illustrent l'engagement continu de la R&D à innover et à proposer des solutions toujours plus performantes et adaptées aux besoins du marché.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce - Art. R 123-206 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

### Principes et conventions générales

Les comptes annuels au 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés en conformité du règlement ANC N°2014-03 modifié, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base. Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## Informations générales complémentaires

### Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la Société procède à ces estimations et appréciations de façon continue, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, la valorisation des titres de participation des filiales et les créances rattachées, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel. La direction porte une attention plus particulière aux estimations relatives à la capitalisation de ses frais de développement.

### Crise en Ukraine : Estimations et jugements

Bien que le chiffre d'affaires de la Société en Russie, en Biélorussie et en Ukraine représente respectivement environ, 14 et 12% du chiffre d'affaires total en 2023 et 2024, la Société n'est pas dépendante de cette zone géographique pour exercer son activité, et a démontré au cours de la période sa capacité à développer son chiffre d'affaires sur d'autres zones géographiques. De plus, aucun fournisseur critique n'est localisé en Russie, en Biélorussie ni en Ukraine

Le chiffre d'affaires réalisé sur ces zones continue d'être en recul passant de 471k€ en 2023 à 273 k€ en 2024, soit une baisse de 42%.

En dehors d'une baisse marquée de son de son activité dans les zones impactées depuis le début du conflit, la Société n'est, à la date du présent rapport impactée par aucune autre incidence directe ou indirecte de la crise (hausse du prix des matières premières, rupture de chaînes d'approvisionnement, contre-mesures prises par la Russie, etc.).

La Société ne détient pas d'actifs non courants significatifs en Russie, en Biélorussie ni en Ukraine.

À ce jour, les conséquences directes et indirectes du conflit entre la Russie et l'Ukraine n'entraînent pas de changements des estimations et hypothèses comptables significatives par rapport aux états financiers consolidés 2023. En particulier, aucun nouvel indice de dépréciation des actifs non courants n'a été identifié au cours de l'exercice.

## Principes comptables appliqués

### Immobilisations

#### Frais de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés. Les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en

cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produits. Les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou de nouveaux modules, mais reposent toujours sur les mêmes socles logiciels. Ces frais de développement avaient été amortis dès l'origine sur la durée de vie des produits, estimée à 5 ans.

Les autres dépenses de même nature inscrites au bilan concernent les premières étapes de développement de la nouvelle suite logicielle spécifiquement dédiée à l'oncologie.

La production immobilisée relative à l'exercice 2024 a été déterminée par la Société selon l'approche suivante, à savoir :

- Valorisation des temps passés du personnel R&D au cours de l'exercice arrêtés par la direction technique ;
- Définition et détermination des dépenses (éligibles) et se rattachant à des projets « activables » (charges externes) sur la base des dépenses réellement engagées.

Les frais d'emprunts nécessaires à la production de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

#### Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

#### Evaluation des amortissements

(Code du commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Frais de développement R&D	Linéaire	5 ans

#### Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

#### Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif supérieure à l'effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus, au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Une augmentation durant l'exercice des taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché avec une probabilité que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

#### Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la Société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

- La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.
- La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la Société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

#### Titres de participations

Une dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur actuelle de ces titres est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle repose soit sur la valeur vénale, soit sur la valeur d'utilité, en fonction de la stratégie de la Société sur ces titres de participations :

- La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.
- La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une première approche patrimoniale se référant à la situation nette de chaque filiale. En complément, en cas d'indice de perte de valeur malgré une situation nette positive, une approche multicritère comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés pourrait être appliquée. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

### Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers qui provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société Intrasense apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. À ce titre, la société Intrasense a comptabilisé une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement. La provision pour

garantie opérée lors de l'exercice 2023 ainsi qu'en 2022 est basée sur le coût du nombre réel de plaintes enregistrées sur ces mêmes périodes.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société Intrasense a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société, autres celles mentionnées précédemment.

## Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes).

Le chiffre d'affaires « services » correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

## Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

En complément de cette analyse, la Société a mis en place, depuis l'exercice 2021, une table de dépréciation présentée ci-dessous, afin d'estimer le risque d'irrecouvrabilité de ses créances, compte tenu de leur ancienneté à la clôture des comptes :

	Taux de dépréciation
Créances clients dont la date d'échéance est < 6 mois	0%
Créances clients dont la date d'échéance est > 6 mois et < 12 mois	25%
Créances clients dont la date d'échéance est > 12 mois et < 24 mois	50%
Créances clients dont la date d'échéance est > 24 mois	100%

## Crédit Impôt Recherche

Les entreprises industrielles et commerciales, imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche, peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés peut solliciter le remboursement de la créance de Crédit Impôt Recherche.

La créance de Crédit d'impôt Recherche relative à l'exercice 2024 a été déterminée par la Société de la façon suivante :

- Valorisation des temps passés du personnel R&D au cours de l'exercice arrêtés par la direction technique ;

- Définition et détermination des dépenses éligibles au CIR (sous-traitance, veille technologique, brevets) et sur la base des dépenses réellement engagées au cours de l'exercice.

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

## Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code de commerce Art. R 123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La société Intrasense, habilitée, conformément aux dispositions légales et réglementaires, à procéder à des opérations d'achat de ses titres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale, a conclu un contrat de liquidité avec la société TSAF. Ce contrat autorise la société TSAF à réaliser des interventions à l'achat comme à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres de la société Intrasense et la régularité de leur cotation sur le marché Euronext Growth.

## Disponibilités en Euros

(Code de commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice, en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

## Créances et dettes inter-entreprises

Les créances et les dettes détenues à l'égard des filiales d'Intrasense sont comptabilisées en compte courant d'associé à la clôture. Les flux correspondants sont rémunérés à la moyenne des taux effectifs moyens des prêts à taux variables aux entreprises d'une durée supérieure à 2 ans (« TMP »). Le TMP retenu sera celui publié pour chaque trimestre par le BOFiP.

# PRESENTATION DES ELEMENTS FINANCIERS

## Notes sur les postes de l'actif du bilan

### Etat des immobilisations

	TOTAL	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais établissement et de développement	TOTAL	14 270 113		1 440 704
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 907 632		1 522 642
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.		101 407		950
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		480 728		43 496
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	582 135		44 446
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		82 577		
Autres titres immobilisés		23 731		
Prêts, autres immobilisations financières		97 074		1 669
	TOTAL	203 382		1 669
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 963 262</b>	<b>0</b>	<b>3 009 461</b>

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			15 710 817	15 710 817
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles				3 430 274	3 430 274
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.				102 357	102 357
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			89 232	434 992	434 992
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL			537 349	537 349
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations				82 577	82 577
Autres titres immobilisés			1 577	22 154	22 154
Prêts, autres immobilisations financières				98 743	98 743
	TOTAL			203 474	203 474
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>19 881 914</b>	<b>19 881 914</b>

Compte tenu du fait que les coûts de développement répondent aux critères d'activation des normes comptables françaises, la Société a opté pour l'activation de ces premiers.

La durée d'utilisation estimée est de 5 ans.

Pour l'exercice 2024, l'activation des dépenses de développement représente un montant total de 2.964 k€, dont 1.522 k€ relatifs au projet Liflow, enregistrés en immobilisations incorporelles en cours, compte tenu de sa non mise sur le marché.

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL	11 148 553	1 132 882		12 281 435
Immobilisations incorp. en cours et autres immobilisations incorp.	TOTAL	172 544	1 410		173 954
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers		69 014	6 447		75 461
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		297 513	74 770	89 232	283 050
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	366 527	81 217	89 232	358 511
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 687 623</b>	<b>1 215 509</b>	<b>89 232</b>	<b>12 813 900</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais établissement et développemet					
TOTAL	1 132 882				
Autres immob.incorporelles					
TOTAL	1 410				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 447				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	74 770				
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	81 217			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 215 509</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les amortissements constatés au titre des frais activés, antérieurement ou au cours de l'année, représentent un total de 1.133 k€.

Les reprises constatées sur le poste matériel informatique correspondent à la mise au rebut de l'ensemble des matériels devenus obsolètes et qui avaient fait l'objet d'un remplacement les exercices précédents.

## Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	58 053		58 053
Autres immobilisations financières	40 690		40 690
Clients douteux ou litigieux	976 457	976 457	
Autres créances clients	271 908	271 908	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 656	5 656	
Impôts sur les bénéfices	841 897	841 897	
Taxe sur la valeur ajoutée	71 360	71 360	
Divers état et autres collectivités publiques	8 854	8 854	
Groupe et associés	8 258 363	8 258 363	
Débiteurs divers	55 488	55 488	
Charges constatées d'avance	117 749	117 749	
<b>TOTAL</b>	<b>10 706 475</b>	<b>1 372 912</b>	<b>9 333 563</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Au 31 décembre 2024, les créances sont essentiellement constituées :

- Des comptes courants envers les filiales, pour 8.258 k€ ;
- Des créances clients, pour 1.248 k€ ;
- Du CIR et du CII au titre de l'année 2024, pour 842 k€.

## Etat des dépréciations

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	82 577				82 577
Sur comptes clients	884 811	40 233			925 044
Autres provisions pour dépréciation	7 109 453	1 148 910			8 258 363
<b>TOTAL</b>	<b>8 076 841</b>	<b>1 189 143</b>			<b>9 265 984</b>

Les participations financières représentant les titres de Yingsi Software Technology Co. Ltd (Shanghai) et Intrasense Inc. apparaissent au bilan pour une valeur brute de 82.6 k€ et sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2024.

Les comptes courants avec Yingsi Software Technology Co. Ltd et Intrasense Inc. sont dépréciés à hauteur de 8.258 k€.

### Créances clients :

Les dépréciations sur créances clients sont en augmentation en lien avec l'application de la table de dépréciation sur des créances non payées en raison de problématiques techniques en cours de résolution par les équipes auprès des clients concernés.

## Actions en propre et Trésorerie

Au 31 décembre 2024, la Société détient 76.184 actions en propre, représentant 0,14 % du capital, et d'une valeur de 17.598 € à la clôture (cours de 0.231 €).

Le montant de disponibilités du contrat de liquidité avec TSAF s'élève à une valeur au bilan de 17.598 €.

<b>Actions en propre au 01/01/2024</b>	<b>53 266</b>
Achats 2024	135 813
Ventes 2024	112 895
<b>Actions en propre au 31/12/2024</b>	<b>76 184</b>

La Société n'a procédé à la constatation d'aucune dépréciation sur les actions en propre, leur valeur réelle, calculée en fonction du cours de bourse du dernier mois de l'exercice, étant supérieure à la valeur comptable.

La Société n'a procédé à aucun autre achat d'actions dans le cadre de son programme de rachat au cours de l'année 2024.

La trésorerie de la Société à la clôture s'élève à 4.479 k€ et se compose de :

- Compte à Terme : 301 k€
- Disponibilités : 585 k€

## Produits à recevoir

(Code de commerce Art. R 123-206)

<b>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Créances clients et comptes rattachés	8 250
Autres créances	35 334
Disponibilités	462
<b>Total</b>	<b>44 046</b>

## Charges constatées d'avance

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Montant</b>
Charges d'exploitation	117 749
<b>Total</b>	<b>117 749</b>

## Note sur les postes du passif du Bilan

### Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	377	377		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	792 125	292 587	499 539	
Fournisseurs et comptes rattachés	514 703	514 703		
Personnel et comptes rattachés	371 339	371 339		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	451 894	451 894		
Taxe sur la valeur ajoutée	24 429	24 429		
Autres impôts taxes et assimilés	46 766	46 766		
Groupe et associés	2 421 425	2 421 425		
Autres dettes	994	994		
Produits constatés d'avance	101 936	101 936		
<b>TOTAL</b>	<b>4 725 989</b>	<b>4 226 451</b>	<b>499 539</b>	<b>-</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	73 936			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	162 516			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Les emprunts remboursés en cours d'exercice (162 k€), s'expliquent par le remboursement des deux PGE contractés en 2020 et qui bénéficiaient d'un différé de remboursement de deux ans. Le montant remboursé sur les PGE au titre de l'année 2024 est de 162 k€.

Le montant des emprunts souscrits par la société correspondant à la part d'avance remboursable au titre de la perception du premier versement de la BPI dans le cadre de l'appel à projet « Innovation en imagerie médicale » de Bpifrance détaillé dans la section des faits significatifs de l'exercice.

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	109 125	317 500	34 125		392 500
Garanties données aux clients	48 297	33 771	48 297		33 771
Pertes de change	69		69		
<b>TOTAL</b>	<b>157 492</b>	<b>351 271</b>	<b>82 491</b>		<b>426 271</b>

Les litiges portent sur quatre procédures prud'homales au cours de l'exercice 2024. La direction et ses avocats ont procédé à une analyse des risques associés à ces procédures, et ont estimé le risque à 392.5 k€ pour l'ensemble.

La provision complémentaire au titre de 2024 correspond à un litige né suite au départ de l'ancien directeur général d'Intrasense et que la société a évalué à 300 k€. Une autre provision complémentaire de 17,5k€ sur l'une a été réalisée suite à un jugement rendu au cours de l'exercice sur l'une des 3 anciennes affaires.

Une provision pour garantie clients (voir infra. Provisions pour risques et charges et passifs éventuels) a été constatée à hauteur de 33 k€, contre 48 k€ l'an dernier, compte tenu de la baisse du niveau de plainte auprès et d'un réajustement organisationnel des équipes supports de la Société.

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	109 125	317 500	34 125		392 500
Garanties données aux clients	48 297	33 771	48 297		33 771
Pertes de change	69		69		
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL</b>	<b>157 492</b>	<b>351 271</b>	<b>82 491</b>		<b>426 271</b>
<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		351 271	82 422		
financières			69		
exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice					

## Composition du capital social

(Code du commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	0,0500	40 121 297	360 265		40 481 562
OCABSA Converties	0,0500	9 193 749			9 193 749
BSA convertis	0,0500	2 946 969			2 946 969
<b>TOTAL</b>		<b>52 262 015</b>	<b>360 265</b>	<b>-</b>	<b>52 622 280</b>

Le capital social est passé de 2.613.100,75 € à la fin de l'exercice 2023, à 2.631.114,00 € à fin 2024, soit une création de 360 265 actions, du fait de l'acquisition définitive et de l'émission des actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan n°2021-03 et du Plan n°2021-04. (Cf. infra. Frais marquants de l'exercice)

## Mouvements des capitaux propres

(En Euros)	Situation Ouverture	Variation en plus	Variation en moins	Situation Clôture
Capital	2 613 101	18 013		2 631 114
Primes liées au capital	9 144 461		2 673 221	6 471 240
Réserve légale	15 593			15 593
Provisions réglementées				
Report à nouveau				
Résultat de la période	-2 655 208	2 655 208	-5 215 211	-5 215 211
<b>TOTAL</b>	<b>9 117 947</b>	<b>2 673 221</b>	<b>-2 541 990</b>	<b>3 902 737</b>

## Autres titres ouvrant droit au capital

### Plan d'attribution gratuite d'actions (AGA)

Le 11 février 2022, le Conseil d'administration a voté l'attribution gratuite d'actions ordinaires (AGA) aux membres du comité de direction et ce en application de la 14<sup>ème</sup> résolution, votée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 août 2021. Cette attribution porte sur un maximum de 5% du capital social, soit 1.566.370 actions, et se divise en 3 plans distincts (2021-01, 2021-02 et 2021-03), soumis à des conditions de performance et des périodes d'acquisition et de conservation différentes détaillées ci-après.

#### Plan 1 (2021-01) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 626 548 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas, à la date de fin de la période d'acquisition, aucune condition de performance ;
- Durée de la période d'acquisition : 1 an à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 10 février 2023 inclus ;
- Durée de la période de conservation : 12 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 10 février 2024 inclus.

#### Plan 2 (2021-02) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 626 548 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de conditions de performance basées sur l'atteinte ou non de 2 critères financiers (chiffre d'affaires consolidé et EBITDA consolidé) au titre de l'année 2022 ;
- Durée de la période d'acquisition : 18 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 10 août 2023 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 6 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 10 février 2024 inclus.

#### Plan 3 (2021-03) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 313 274 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de la condition de performance boursière (atteinte d'un cours moyen pondéré par les volumes de l'action Intrasense lors des vingt derniers jours de bourse précédant immédiatement la date d'Acquisition qui soit supérieur ou égal à 2 euros) ;
- Durée de la période d'acquisition : 30 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 10 août 2024 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 4 mois à compter de la date d'acquisition soit jusqu'au 10 décembre 2024 inclus.

Le 12 juillet 2022, le Conseil d'administration a constaté le refus (par l'ancien directeur technique et l'ancien directeur financier) de deux attributions gratuites d'actions ordinaires réalisées lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 février 2022. Le conseil a également procédé à la mise en place de deux nouveaux plans d'attribution gratuite (2021-04 et 2021-05) portant eux aussi sur un maximum de 5% du capital social (au total de tous les plans), soit 1.566.370 actions, soumis à des conditions de performance et des périodes d'acquisition différentes détaillées ci-après :

#### Plan 4 (2021-04) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 140 973 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de conditions de performance basées sur l'atteinte ou non de 2 critères financiers (chiffre d'affaires consolidé et EBITDA consolidé) au titre de l'année 2022 ;
- Durée de la période d'acquisition : 18 mois à compter de la date d'attribution soit jusqu'au 11 janvier 2024 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 6 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 11 juillet 2024 inclus.

#### Plan 5 (2021-05) :

- Nombre maximum d'actions attribuées : 93 982 actions ;
- Bénéficiaires : membres du comité de direction de la Société ;
- Acquisitions définitives sous conditions : condition de présence au sein de la Société en qualité de salarié ou de dirigeant selon le cas à la date de fin de la période d'acquisition, et nombre d'actions définitivement acquises échelonné selon l'atteinte de la condition de performance boursière (atteinte d'un cours moyen pondéré par les volumes de l'action Intrasense lors des vingt derniers jours de bourse précédant immédiatement la date d'Acquisition qui soit supérieur ou égal à 2 euros) ;
- Durée de la période d'acquisition : 30 mois à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 11 janvier 2025 inclus ;
- Durée de la période de conservation des actions : 4 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 11 mai 2025 inclus

Ci-dessous, tableau récapitulatif des actions gratuites de la Société en date du 31 décembre 2023 :

	PLAN 2021-01	PLAN 2021-02	PLAN 2021-03	PLAN 2021-04	PLAN 2021-05	Total AGA
Total avant refus par les bénéficiaires	626 548	626 548	313 274	140 973	93 982	1 801 325
<i>AGA refusées</i>	<i>130 531</i>	<i>187 964</i>	<i>93 982</i>			<i>412 477</i>
Total après refus par les bénéficiaires	496 017	438 584	219 292	140 973	93 982	1 388 848

#### Mouvements des avances remboursables – Autres fonds propres

(En Euros)	Solde Ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	+ de 5 ans
Avance remboursement AAP BPI		73 936		73 936			73 936
<b>TOTAL</b>		<b>73 936</b>		<b>73 936</b>			<b>73 936</b>

Au cours de l'année 2024, la Société a obtenu de la BPI la somme de 74 k€ correspondant à la part d'avance remboursable au titre de la perception du premier versement dans le cadre de l'appel à projet « Innovation en imagerie médicale » de Bpifrance détaillé dans la section des faits significatifs de l'exercice.

## Emprunts auprès des établissements de crédit

(En Euros)	Solde Ouverture	Souscription	Rbsts emprunts	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	Dû à + d'5 ans
PGE BP 130 K€	78 995		32 519	46 476	32 757	13 720	
PGE SG 520 K€	326 412		129 997	196 415	130 753	65 662	
PGE SG RESILIENCE 438 K€	438 000			438 000	102 919	335 081	
PGE BPS RESILIENCE 109 K€	111 235			111 235	26 158	85 077	
<b>TOTAL</b>	<b>954 642</b>		<b>162 516</b>	<b>792 126</b>	<b>292 587</b>	<b>499 539</b>	

Le montant des remboursements effectués en 2024 sur les deux PGE, contractés en 2020 est de 162 k€.

Les deux PGE Résilience souscrits en décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'amortissement sur l'exercice puisque bénéficiant d'un différé de deux ans. Les premiers remboursements auront lieu début 2025.

## Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	377
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	273 305
Dettes fiscales et sociales	565 706
<b>TOTAL</b>	<b>839 388</b>

## Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	101 936
<b>TOTAL</b>	<b>101 936</b>

## Compléments d'information relatifs au compte de résultat

### Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code de commerce Art. R 123-208-4° PCG Art. 531-2/15)

Chiffre d'affaires France		Chiffre d'affaires France	
2024 :	970 758 euros	2023 :	1 174 721 euros
Chiffre d'affaires Export		Chiffre d'affaires Export	
2024 :	1 345 781 euros	2023 :	2 405 485 euros
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>2 316</b>	<b>Total Chiffre d'affaires</b>	
<b>2024</b>	<b>540 euros</b>	<b>2023</b>	<b>3 580 206 euros</b>

Voici ci-dessous, la répartition du CA par zone géographique et par type d'activités pour les deux dernières années :

CA par zone géographique :

En K€	31/12/2024	% CA	31/12/2023	% CA	Variation	%
France	971	42%	1 175	33%	-204	-21%
Europe (dont Russie)	320	14%	740	21%	-421	-132%
Chine	520	22%	1 148	32%	-628	-121%
Reste du monde	506	22%	517	14%	-11	-2%
<b>Total</b>	<b>2 317</b>		<b>3 580</b>		<b>-1 263</b>	<b>-55%</b>

CA par type d'activités :

En K€	31/12/2024	% CA	31/12/2023	% du CA	Variation	%
Licences	1 571	68%	2 524	71%	-953	-61%
Maintenance	373	16%	415	12%	-42	-11%
Autres prestations de services et ventes de marchandises	373	16%	641	18%	-268	-72%
<b>Total</b>	<b>2 317</b>		<b>3 580</b>		<b>-1 263</b>	<b>-55%</b>

### Transferts de charges (PCG Art. 531-2/14)

Les transferts de charges sont composés des éléments ci-dessous :

Nature	31/12/2024	31/12/2023
AVANTAGES EN NATURE	25 038	18 683
TRANSFERTS DE CHARGES IJSS	58 336	28 809
TRANSFERTS DE CHARGES - FORMATIONS	10 030	2 400
AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES	5 160	8 412
<b>TOTAL</b>	<b>98 564</b>	<b>58 304</b>

### Effectifs moyens

	31/12/2024	31/12/2023
Employés	3	1
Cadres et techniciens	56	52
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>53</b>

L'effectif moyen de la Société poursuit sa croissance avec 59 ETP au cours de l'exercice 2024. Le nombre de salariés présents au 31 décembre 2024 est de 66, contre 61 au 31 décembre 2023.

## Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Au titre de l'année 2024, il a été attribué à Monsieur Nicolas Reymond, au titre de ses fonctions de Directeur Général, 221.246 € bruts annuels dont un véhicule de fonction pour un montant de 2.950 € à titre d'avantage en nature, auxquels s'ajoute 98.137 € d'indemnité de révocation.

Suite au changement au niveau de la direction générale, il a été attribué également au titre de ses fonctions de Directeur Général, à Monsieur Alexandre SALVADOR, la somme de 69.475 bruts annuels, dont un véhicule de fonction pour un montant de 1.025 € à titre d'avantages en nature.

Messieurs Nicolas Reymond et Alexandre Salvador ont bénéficié en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite et prévoyance complémentaire.

Au cours de l'année 2024, une rémunération a été comptabilisée aux titres de la rémunération des membres du Conseil d'Administration à hauteur de 57.000 €.

## Informations relatives à la fiscalité

La Société dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs, auxquels s'est rajouté le déficit de l'exercice. À la clôture, le montant des déficits reportables s'élève à 41.063.632 k€

## Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'année 2024 est décomposé de la manière suivante :

- Certifications des comptes annuels et attestations : 83 884 € ;
- Services autres que la certification des comptes : 0 €.

## Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	31/12/2024	31/12/2023	imputé au compte
Produits exceptionnels			
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS de GESTION		1 276	77180000
- BONI RACHAT ACTIONS PROPRES	9 258	10 726	77830000
<b>TOTAL</b>	<b>9 258</b>	<b>12 002</b>	
Charges exceptionnelles			
- PENALITES & AMENDES		1 500	67120000
- DONS		1 520	67130000
- AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES		500	67180000
- MALIS SUR RACHATS D'ACTIONS PROPRES	15 798	9 305	67830000
<b>TOTAL</b>	<b>15 798</b>	<b>12 825</b>	

Les charges et produits exceptionnels sont principalement composés de bonis et malis sur rachats d'actions propres.

# ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

## Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code de commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

### Engagements donnés

La Société, en tant que société mère, a consenti un engagement à sa filiale chinoise se caractérisant par le non-remboursement des dettes intragroupes ainsi que par un soutien financier visant à assurer son fonctionnement et à l'aider dans le cadre du remboursement de sa dette.

### Engagements reçus

La Société a obtenu deux PGE (Prêt Garanti par l'Etat) à hauteur de 650 k€ en 2020. La garantie fixée par décret et prise en charge par l'Etat s'élève à 90% des sommes obtenues.

Les deux PGE Résilience obtenus en 2022, à hauteur de 547 k€, prennent la même forme que les PGE instaurés au début de la crise sanitaire, et suivent les mêmes garanties avec une quotité garantie de 90%.

## Engagement en matière de pensions et retraites

(Code de commerce Art. R 123-207; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

La Société a opté pour la non-comptabilisation des engagements en matière de pensions et retraites en provisions.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 67 ans pour tous les salariés, d'une revalorisation des salaires de 3% par an, d'un taux d'actualisation de 3,50 % aligné sur le rendement estimé des obligations OAT 20 ans de bonne signature, d'un turnover basé sur l'expérience de l'entreprise, d'un taux de survie déduit des tables de survie Hommes/Femmes (TH TF 00-02), et d'un taux de charge moyen de 45%. Les droits en mois de salaires découlent de l'application de la convention de la métallurgie.

Le montant de l'engagement calculé représente 35 k€ au 31 décembre 2024. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers et constitue un engagement hors bilan.

Au 31 décembre 2023, le montant de l'engagement calculé s'élevait à 31 k€, sur la base d'un taux de revalorisation des salaires de 3% et d'un taux de charges sociales moyen de 45%, d'un âge de départ à la retraite de 67 ans et d'un taux d'actualisation de 3.50%, les autres hypothèses demeurent inchangées.

## Filiales et participations

Le tableau ci-après détaille l'ensemble des informations financières des filiales et participations détenus à la clôture par la Société :

Tableau des filiales et participations (en k€)										
Informations financières	Détection	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations										
Filiales										
Yingsi Software Technology Co. Ltd (Shanghai)	100%	83	(6 384)	75	-	6 079	-	351	(814)	-
Intrasense Inc	100%	8	(2 251)	8	-	2 242	-	-	(8)	-
<u>Participations</u>										
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

En complément du tableau ci-dessus, la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, il n'existe aucune participation croisée, ni succursale.

## Parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales du marché, ce qui justifie l'absence d'information.

La Société et ses filiales (parties liées) constitue un groupe consolidé dont la Société est l'entité consolidante.

Déclaration du  
responsable financier sur  
les comptes annuels  
consolidés et individuels



5

## Attestation du rapport financier annuel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés et sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée ».

Fait à Montpellier, le 26 mars 2025

**Alexandre Salvador**  
Directeur Général

# Rapports des commissaires aux comptes



6



KPMG S.A.  
251 Rue Euclide  
Parc Eureka  
34900 Montpellier

## **INTRASENSE S.A.**

1231 avenue du Mondial 98 - 34000 Montpellier

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société INTRASENSE S.A.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INTRASENSE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92086 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Montpellier, le 26 mars 2025

KPMG S.A.

Laurent Fougerolle 2025.03.26 15:29:30 +01'00'

Laurent FOUGEROLLE

Associé



KPMG S.A.  
251 Rue Euclide  
Parc Eureka  
34900 Montpellier

## **INTRASENSE S.A.**

1231 avenue du Mondial 98 - 34000 MONTPELLIER

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société INTRASENSE S.A.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INTRASENSE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 26 mars 2025

KPMG S.A.

Laurent Fougerolle 2025.03.26 15:29:30 +01'00'

Laurent FOUGEROLLE

Associé



KPMG S.A.  
251 Rue Euclide  
Parc Eureka  
34900 Montpellier

## **INTRASENSE S.A.**

1231 avenue du Mondial 98 34000 MONTPELLIER

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société INTRASENSE S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.



#### **Convention d'avance en compte courant :**

- Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre la Société et Guerbet, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, le 1er octobre 2024
- Personne concernée : Guerbet, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.
- Nature et objet : Une convention d'avance en compte courant d'un montant total de deux millions quatre cent mille euros (2.400.000€) versé en trois (3) tranches de huit cent mille euros (800.000 €) entre les mois d'octobre et de décembre 2024 a été conclue entre la Société et Guerbet afin d'assurer le financement de la Société. L'avance a été consentie jusqu'au 31 décembre 2025. Guerbet aura cependant la faculté, mais en aucun cas l'obligation, de reporter en tant que de besoin cette date d'exigibilité à une date qu'elle notifiera à la Société.
- Modalités : La convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'administration en date du 23 septembre 2024 et sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### **Conventions autorisées et conclues depuis la clôture**

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### **Convention en compte courant d'actionnaires :**

- Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre la Société et Guerbet, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, le 7 février 2025
- Personne concernée : Guerbet, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.
- Nature et objet : Une nouvelle convention d'avance en compte courant d'un montant total de cinq millions six cent mille euros (5.600.000€) versé en sept (7) tranches (une première tranche d'un million cent mille euros (1.100.000€) en février 2025 suivie de six (6) tranches de sept cent cinquante mille euros (750.000 €) entre les mois de mars et d'août 2025) a été conclue entre la Société et Guerbet afin d'assurer le financement de la Société en 2025. L'avance a été consentie jusqu'au 30 juin 2026. Guerbet aura cependant la faculté, mais en aucun cas l'obligation, de reporter en tant que de besoin cette date d'exigibilité à une date qu'elle notifiera à la Société.
- Modalités : L'Avance pourra également être remboursée (i) en actions nouvelles de la Société en cas d'exercice du droit de conversion préalablement ou au plus tard à la date d'exigibilité, ou (ii) en espèces à la date d'exigibilité conformément aux conditions prévues par la convention.

La convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'administration en date du 7 février 2025 et sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.



#### **Accord de distribution :**

- Accord de distribution entre la Société et Guerbet SpA, filiale italienne dont le capital social est détenu intégralement par Guerbet, du 24 février 2025
- Personne concernée : Guerbet, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, indirectement intéressé à la conclusion de l'accord de distribution.
- Nature et objet : Cet accord prévoit la distribution non exclusive sur le territoire italien de l'ensemble des produits et services de la Société et plus particulièrement les nouvelles solutions développées intégrant des modules d'intelligence artificielle appartenant au catalogue de la Société par l'intermédiaire de la filiale italienne de Guerbet. La durée de cet accord est fixée à 2 ans. Il est renouvelable tacitement par période d'un an.
- Modalités : L'accord a été autorisé préalablement par le Conseil d'administration de la Société en date du 30 janvier 2025 et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

Nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

#### **Contrat de concession de licence non-exclusive :**

- Contrat de concession de licence non-exclusive conclu entre la Société et Guerbet le 19 juin 2023
- Personne concernée : Guerbet SA, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%
- Nature et objet : Le contrat conclu entre la Société et Guerbet, le 19 juin 2023, vise à ce que Guerbet SA concède à la Société et ses sociétés affiliées une licence non-exclusive d'utilisation de ses algorithmes d'intelligence artificielle. Par cette concession de licence non-exclusive, Guerbet autorise Intrasense à intégrer ses algorithmes d'intelligence artificielle développés sur la prostate et le foie dans la solution Myrian© Intrasense, réaliser l'ensemble des démarches cliniques et réglementaires nécessaires à l'approbation du produit dans les territoires mentionnés au contrat en qualité de fabricant légal, promouvoir et commercialiser les produits auprès d'utilisateurs et de partenaires OEM (i.e des tiers qui souhaiteraient intégrer les produits dans un autre produit en vue de leur commercialisation à des utilisateurs) sur ces différents territoires.



- Modalités : Aucune transaction commerciale en relation avec ce contrat n'a été réalisée entre la signature du contrat et la date du présent rapport.

Montpellier, le 26 mars 2025

KPMG SA

Laurent Fougerolle 2025.03.26 15:29:30 +01'00'

Laurent FOUGEROLLE

Associé